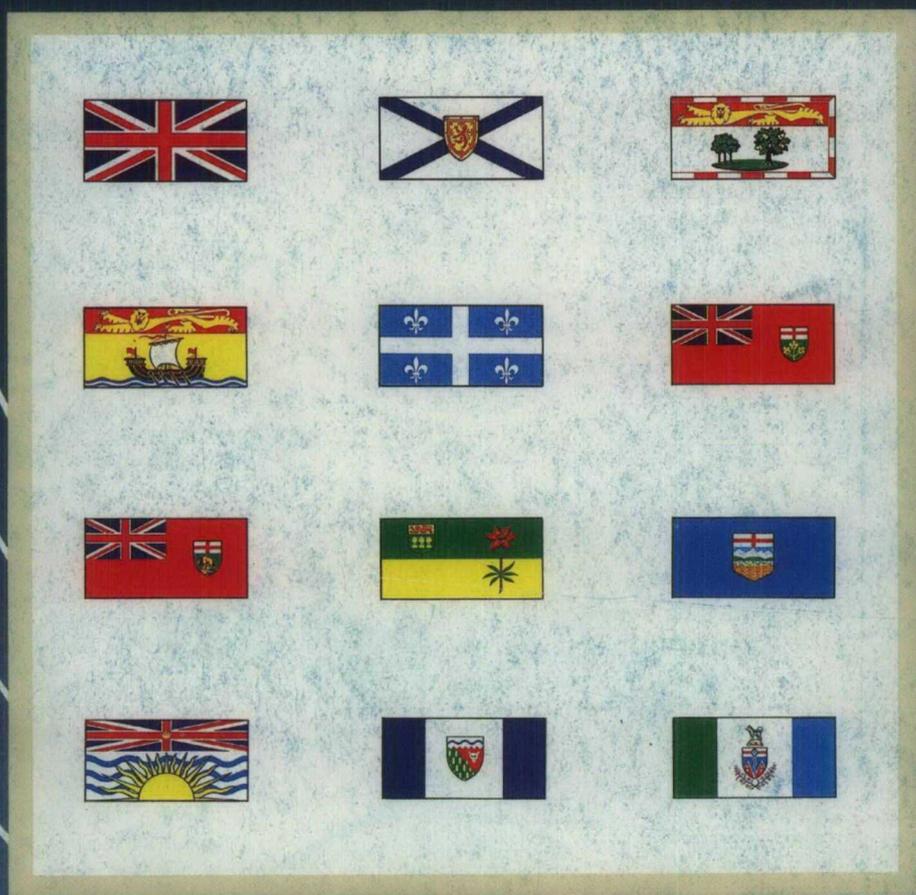


La Commission de l'unité canadienne

Un temps pour parler
Les commentaires du public



10

11

12

13

PROPERTY OF = PROPRIÉTÉ DU
PRIVY COUNCIL OFFICE
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
INFORMATION SYSTEMS & SERVICES
SYSTÈMES & SERVICES D'INFORMATION

CLASSIFICATION CODE NOM DES RACCES	<u>AFEF</u>
COPY / ISSUE EXEMPLAIRE / NUMÉRO	<u>C. 2</u>

JL27
.C45214
1979

C. 2 aa

F

1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

La Commission de l'unité canadienne

Un temps pour parler
Les commentaires du public

Mars 1979

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Nº de catalogue CP 32-35/1979-2F
ISBN 0-660-90101-3

Canada: \$3.50
Hors Canada: \$4.20

Prix sujet à changement sans avis préalable.

À Son Excellence le
Gouverneur Général en Conseil

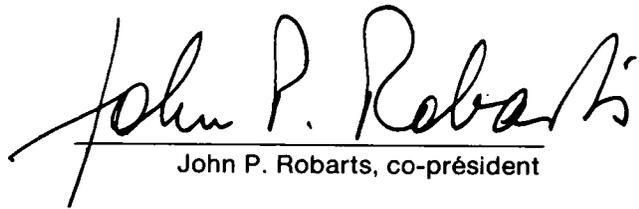
QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, les Commissaires, nommés sous le régime de la Partie I de la Loi sur les enquêtes et selon les dispositions des décrets du conseil, C.P. 1977-1910 du 5 juillet 1977, C.P. 1977-2361 et C.P. 1977-2362 du 24 août 1977, et C.P. 1978-573 du 28 février 1978,

AVONS L'HONNEUR DE SOUMETTRE À VOTRE EXCELLENCE LE PRÉSENT RAPPORT



Jean-Luc Pepin, co-président



John P. Robarts, co-président

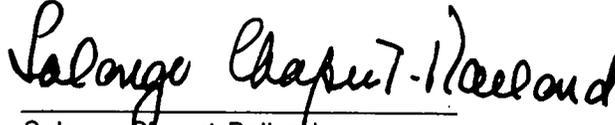
Membres:



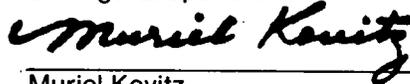
Gérald A. Beaudoin



Richard Cashin



Solange Chaput-Rolland



Muriel Kovitz



Ross Marks



Ronald L. Watts

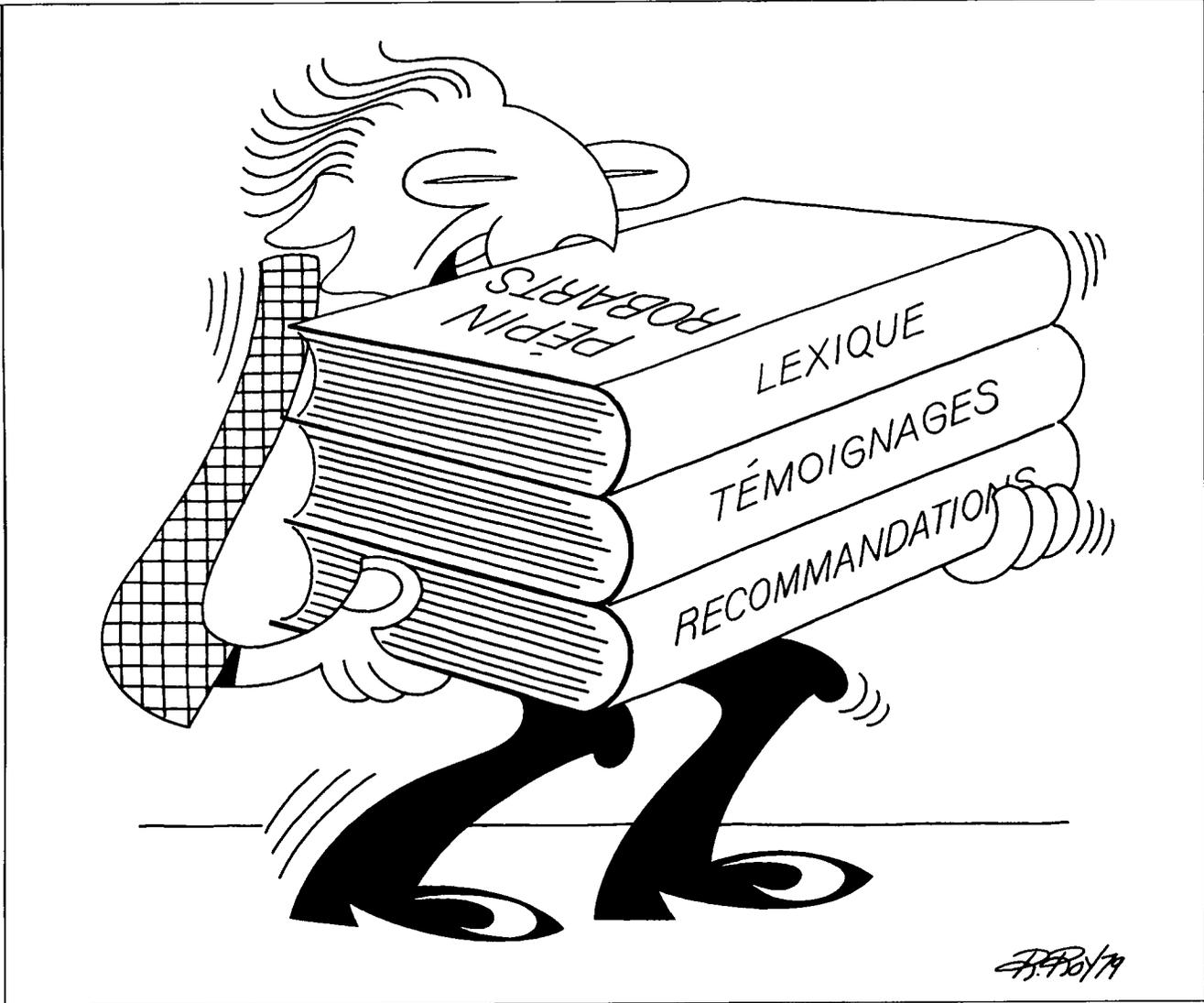


Table des matières

Préface				vii
<hr/>				
Partie I				1
<hr/>				
Les Communautés	Chapitre			
	1	Les peuples fondateurs		3
	2	Les langues officielles		17
	3	Les communautés autochtones		29
	4	Les communautés françaises hors Québec		41
	5	La communauté anglaise au Québec		57
	6	Les groupes ethno-culturels		69
	7	Les communautés régionales		79
<hr/>				
Partie II				91
<hr/>				
En quête d'une identité	Chapitre			
	8	Identités et cultures		93
	9	L'éducation		107
	10	Les médias		121
	11	Les symboles		131
<hr/>				
Partie III				139
<hr/>				
Le Québec	Chapitre			
	12	Une province insatisfaite		141
	13	L'option souveraineté-association		171
<hr/>				
Partie IV				193
<hr/>				
La Vie économique	Chapitre			
	14	Les gouvernements et l'économie		195
	15	Les économies régionales		215
	16	Les ressources		231
<hr/>				
Partie V				245
<hr/>				
La Politique et la Constitution	Chapitre			
	17	Le partage des compétences		247
	18	La régionalisation des institutions centrales		267
	19	La protection des droits fondamentaux		285
	20	Les modes de changement constitutionnel		297
<hr/>				
Appendices				
	A	Le mandat de la Commission		313
	B	Le rôle de la Commission		317
	C	Opinions sur la Commission		321
	D	Personnes et organismes ayant présenté des mémoires		327
	E	Comités régionaux d'organisation des audiences		339
<hr/>				
Remerciements				343

“Il est vrai que le mandat que vous avez reçu vient d’Ottawa; il est vrai que, par extension, vous l’avez également reçu des provinces puisque leurs intérêts sont en jeu. Nous désirons cependant vous rappeler que vous l’avez reçu avant tout du peuple canadien et c’est à lui seul que vous devez en rendre compte.”

(Le comité pour le gouvernement communautaire,
à Montréal)

Préface

La première partie du mandat que nous avait confié le gouvernement canadien nous prescrivait de rencontrer le public et de recueillir ses vues. Nous l'avons fait entre septembre 1977 et avril 1978 avec toute l'ardeur et la bonne volonté dont nous étions capables. *Un temps pour parler* reproduit ce que nos compatriotes nous ont dit sur notre pays, ses problèmes et son avenir. Le livre se veut un compte rendu le plus fidèle possible de leurs paroles, le plus dégagé possible de nos propres jugements.

Un temps pour parler est la troisième publication de la Commission de l'unité canadienne. Dans la première, *Se Retrouver*, rendue publique le 25 janvier 1979, nous exposons nos propres «observations et recommandations». Dans la seconde, *Définir pour Choisir*, parue le 4 février 1979, nous offrons un vocabulaire dont la rédaction nous avait servi à acquérir nous-mêmes une meilleure compréhension des termes et concepts du débat actuel et dont la lecture, croyions-nous, pourrait être également utile à nos compatriotes.

La Commission de l'unité canadienne a été créée le 5 juillet 1977 (cf. le mandat à l'appendice A). Le même jour, six des huit Commissaires étaient nommés. Ils se rencontrèrent une première fois le 12 juillet 1977, mais la première réunion plénière de la Commission eut lieu le 31 août, après la nomination des deux Commissaires du Québec. Mme Muriel Kovitz (Calgary), M. Ross Marks (Vancouver), M. John Evans (Toronto), M. Richard Cashin (Saint-Jean, T.-N.), Mme Solange Chaput-Rolland (Montréal), M. Gérard Beaudoin (Hull), se joignirent alors aux co-présidents M. Jean-Luc Pepin (Ottawa) et M. John Robarts (Toronto). Le 28 février 1978, M. Ronald Watts (Kingston) remplaçait M. John Evans, démissionnaire.

Dès le 22 septembre 1977, la Commission entreprenait une tournée d'audiences publiques qui devait la mener dans les quinze villes suivantes: Halifax (22 et 23 septembre 1977), Charlottetown (6 et 7 octobre 1977), Régina (20 et 21 octobre 1977), Saint-Jean, T.-N. (27 et 28 octobre 1977), Calgary et Edmonton (17, 18 et 19 novembre 1977), Québec (24 et 25 novembre 1977), Toronto (28 et 29 novembre 1977), Winnipeg (12 et 13 janvier 1978), Montréal (16, 17 et 18 janvier 1978), Moncton (30 et 31 janvier 1978), Vancouver (8 et 9 février 1978), Ottawa (1^{er}, 2 et 3 mars 1978), Yellowknife et Whitehorse (du 2 au 7 avril 1978).

Les audiences suscitèrent beaucoup d'intérêt et furent largement retransmises par les médias locaux et nationaux. Dans bien des villes, elles furent même télédiffusées en direct par câblodistribution. Des centaines d'articles et d'émissions de radio et de télévision firent état de leur contenu.

Entre ces visites, les Commissaires eurent un grand nombre de rencontres privées, parcoururent leurs régions respectives, prononcèrent des discours, donnèrent des interviews pour analyser et commenter ce qu'on leur avait dit et participèrent à des émissions de «lignes ouvertes» pour écouter d'autres opinions et répondre aux questions que leur soumettaient de nombreuses personnes.

Dans chaque ville visitée, les Commissaires et le personnel de la Commission bénéficièrent du concours de bénévoles recrutés dans la région (cf. l'appendice E). En effet, il s'est trouvé partout des hommes et des femmes pour laisser de côté leurs tâches habituelles et consacrer leur temps, leurs énergies et leur enthousiasme à aider la Commission à rencontrer le plus grand nombre possible de Canadiens.

Les bénévoles locaux ont assuré le succès de notre tournée à travers le pays. Sans leur dévouement, nous n'aurions pas fait ce que nous avons fait ni appris ce que nous avons appris. Ils ont établi le contact entre nous et les personnes et les groupes qui souhaitaient nous parler; ils choisirent pour nous des lieux de rencontre, ils présidèrent les séances, ils nous accueillirent chaleureusement, souvent même dans leur propre foyer. Combien il était réconfortant, en débarquant de l'avion, à Saint-Jean, à Vancouver, à Québec ou à Yellowknife, d'être attendus par des gens qui partageaient notre affection pour le pays, qui se préoccupaient comme nous de son avenir.

Préface

Les audiences suivaient toujours la même formule. Les séances du matin et de l'après-midi avaient un caractère un peu officiel; des groupes et des spécialistes venaient présenter des mémoires le plus souvent écrits et répondre à nos questions sur divers aspects de leurs exposés. On comptait parmi eux des représentants de communautés autochtones, d'organisations communautaires, de groupes minoritaires, de syndicats; aussi des éducateurs, des membres du clergé, des hommes d'affaires, des hommes politiques, des avocats, des économistes, des politologues; également des personnes intéressées à l'enseignement, à la culture, aux arts, aux médias, et bien d'autres encore. Ces séances étaient calmes même lorsque les participants exposaient des points de vue opposés.

Les séances du soir avaient un caractère plus spontané. Les participants s'y adressaient non seulement aux Commissaires mais à l'auditoire lui-même, celui de la salle et celui de la radio ou de la télévision. On y parlait toujours franchement, souvent avec passion, parfois avec colère, parfois avec humour. On y exprimait des réflexions mûries depuis longtemps ou des réactions à des propos entendus quelques instants auparavant. Des centaines de sujets furent abordés couvrant tous les aspects de la vie canadienne. L'atmosphère changeait parfois d'un quart d'heure à l'autre: on passait du soleil à la pluie, du ciel clair à l'orage. À la fin des séances, on nous invitait à résumer les débats et à réagir à ce que nous avons entendu, ce que nous faisons avec une égale franchise et parfois une semblable passion. Aucun doute possible: les Canadiens présents étaient conscients d'être à un tournant de leur histoire.

Aucun de nous ne niera qu'il y ait eu des moments difficiles et même décourageants pendant cette tournée. Il reste qu'elle fut pour nous une extraordinaire expérience, qu'elle enrichit considérablement notre réflexion et en accéléra la formulation. La seconde partie de notre mandat, la présentation de nos recommandations, en a été profondément marquée. Les hasards de la rédaction font qu'*Un temps pour parler* suit nos deux autres publications mais, en fait, il en est à l'origine.

Notre deuxième volume contient à la fois la définition de termes socio-politiques souvent utilisés dans le débat sur l'unité, une description des institutions canadiennes et une analyse succincte des options politiques parmi lesquelles les Canadiens auront à choisir. Or, l'idée de ce «vocabulaire», sa conception et sa composition résultent directement de l'expérience de notre tournée. Tout au long des audiences, en effet, nous avons été frappés de la confusion, voire des conflits, qu'engendrait devant nous la méconnaissance des mots et des institutions. Cette situation, partout évidente, nous rendait de plus en plus conscients du besoin d'un guide bien particulier. *Définir pour choisir, vocabulaire du débat*, veut répondre à ce besoin; nous espérons, répétons-le, qu'il sera utile à ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre pays.

Une relation très étroite existe aussi entre *Un temps pour parler* et le premier volume de la Commission, *Se retrouver*. L'expérience acquise au cours des tournées et des audiences, les faits et les perceptions que nous avons pu dégager des quelques 900 mémoires et des quelques 3 000 lettres qui nous ont été soumis, nous ont aidés à formuler et à nuancer les observations et les recommandations que nous présentons dans ce premier volume.

Bien sûr, chacun de ceux qui nous a parlé ou écrit ne reconnaîtra pas nécessairement ses idées dans *Se retrouver* encore que plusieurs y verront des passages qui leur seront familiers. En articulant nos propres opinions, nous ne devons pas seulement refléter celles que nous avons entendues lors des audiences publiques ou lors des échanges avec différents spécialistes, mais nous devons proposer des politiques d'ensemble, réalistes, bien intégrées les unes aux autres, valant aussi bien pour maintenant que pour les années à venir. C'est, cependant, après une considération attentive de l'éventail complet des opinions et des propositions reçues que nous avons pu nous mettre d'accord sur l'orientation générale de notre pensée et, particulièrement, sur notre choix des trois principes fondamentaux — la dualité, le régionalisme, le partage du pouvoir et des bénéfices — qui sous-tendent notre rapport.

Préface

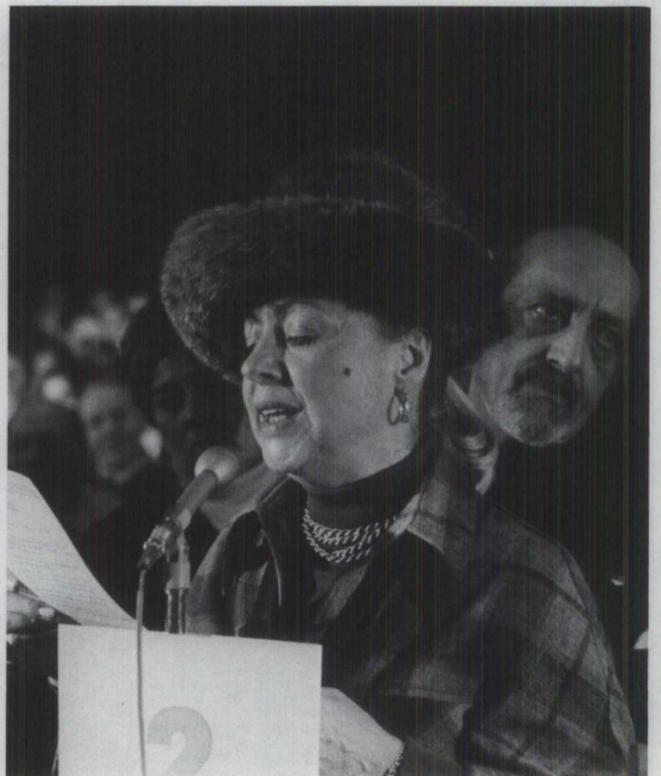
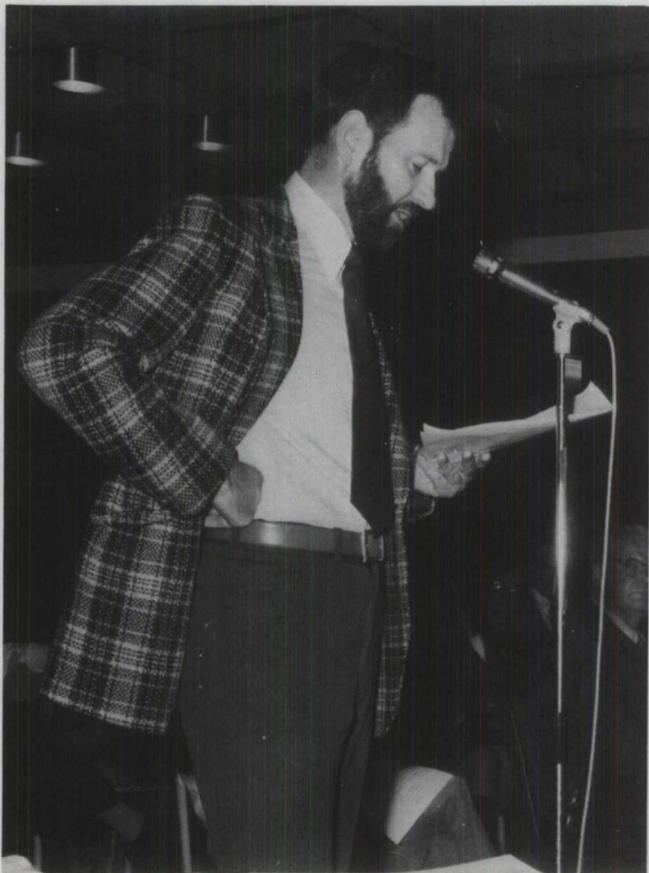
D'ailleurs, tout au long des mois, la préparation d'*Un temps pour parler* nous remettait continuellement à l'esprit les témoignages recueillis pendant notre tournée à travers le Canada et influençait la rédaction de nos deux autres volumes. L'esprit de *Se retrouver* a ainsi été imprégné par les idées que le public nous avait confiées. Le présent volume redonne la parole aux Canadiens. Nous terminons donc nos travaux par où nous les avons commencés: en écoutant les Canadiens parler d'eux-mêmes et de leur pays. Leur comportement déterminera, en fin de compte, aussi bien le sort de nos recommandations que l'avenir du Canada.

Nous avons conçu le volume pour que la voix populaire s'exprime de la façon la plus claire possible. Nous avons divisé en cinq parties les principaux thèmes qui ont été traités devant nous: *Les Communautés, En quête d'une identité, Le Québec, La Vie économique, La Politique et la Constitution*. Nous avons subdivisé chaque partie en plusieurs chapitres et dégagé ainsi divers sous-thèmes importants. Nous proposons au début de chaque chapitre un arrière-plan de la question traitée et nous faisons ensuite état de l'éventail des opinions et propositions recueillies; nous citons d'autre part, sur la page de gauche, des extraits de mémoires ou de témoignages oraux pour que le lecteur puisse retrouver quelque peu l'atmosphère qui se dégageait lors de nos rencontres.

Ce livre n'est cependant pas le compte rendu d'un sondage. Il n'entend pas comptabiliser bien qu'il fasse état, à l'occasion, de la fréquence relative de diverses opinions et propositions; il présente plutôt la diversité des idées exprimées. Nous identifions la source lorsqu'il s'agit de mémoires présentés par des associations ou des hommes politiques. Nous n'indiquons autrement que l'endroit où les propositions et les commentaires ont été faits («à Ottawa», par exemple) ou la ville d'où une lettre nous est parvenue («de Vancouver», par exemple).

Nous remercions profondément tous ceux qui ont partagé leur temps et leurs réflexions avec nous. Nous leur dédions *Un temps pour parler* avec toute notre gratitude.

Les membres de la Commission
de l'unité canadienne



Introduction

Les individus ont une tendance naturelle à se regrouper en communautés selon leurs caractéristiques communes et selon les objectifs sociaux, économiques et politiques qu'ils partagent. Au Canada, deux facteurs de regroupement, quoique bénéfiques en eux-mêmes, ont engendré des tensions. Ce sont l'*ethnicité* et le *régionalisme*. Le premier met en cause l'ascendance, la langue et la culture alors que le second porte surtout sur l'économie et la politique considérées dans un cadre géographique restreint.

Si l'on s'arrête au seul facteur ethnique, on constate que le Canada est composé essentiellement de deux communautés principales: la communauté française et la communauté anglaise, souvent désignées comme «les deux peuples fondateurs». Le chapitre I est consacré à cette «dualité». Cependant, l'ethnicité n'explique pas tout car cette dualité est aussi enracinée dans l'histoire, le droit, la politique et, à un moindre degré, l'économie. Les deux communautés ont conservé leurs langues respectives qui sont devenues, à certains égards, langues officielles. Le fait avait été reconnu partiellement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et dans l'Acte du Manitoba de 1870: cette reconnaissance a été élargie, dans les institutions centrales, par la Loi sur les langues officielles de 1969. Le chapitre 2 présente les problèmes que soulève le statut des langues française et anglaise au Canada.

Chacune de ces deux communautés principales est cependant minoritaire dans certaines régions: l'anglaise l'est au Québec et la française l'est dans les autres provinces. Leurs membres n'en jouissent pas moins de l'enseignement et autres services publics dans leur langue, bien qu'à des degrés très divers d'une province à l'autre. Les chapitres 4 et 5 traitent de ces situations respectives.

En plus de ces deux communautés, on trouve au Canada des groupes ethniques dont l'origine n'est ni anglaise ni française. Ils cherchent à conserver eux aussi, au nom de la liberté culturelle, une partie de leur patrimoine. Le chapitre 6 présente leur témoignage.

Un autre type de communauté canadienne est celle des autochtones: elle est composée d'Indiens, de Métis et d'Inuit, personnes dont les ancêtres habitaient l'Amérique du Nord bien des siècles avant la venue des Français et des Anglais. Leurs revendications portent non seulement sur la conservation de leur patrimoine culturel mais aussi sur certains territoires dont les titres de propriété leur ont déjà été reconnus ou bien sont en cours de négociation. Le chapitre 3 donne la parole aux communautés autochtones.

Bien que toutes ces communautés et groupes soient disséminés dans tout le pays, quelques-uns se concentrent dans certaines régions: la communauté française, on l'a vu, au Québec, les Inuit dans le Nord et certains autres groupes ethniques dans l'Ouest et l'Ontario.

La description de la réalité canadienne ne s'arrête pas là. Lorsqu'en effet on ajoute la géographie aux facteurs d'ordre ethnique, économique et politique, émerge un autre type de communauté canadienne: les communautés régionales. Chacune de ces communautés est unique, chacune a des intérêts qui lui sont propres et une identité qui prend ses racines dans des loyautés et des institutions locales. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'elles soient souvent en concurrence pour l'exercice du pouvoir et le partage des bénéfices. On ne compte plus les débats qui les opposent, par exemple, à propos de la représentation régionale dans les institutions centrales ainsi que sur une multitude de problèmes économiques qui vont du partage des recettes fiscales à l'exploitation et la transformation des ressources naturelles en passant par la réglementation des transports et les droits de douane. Le chapitre 7 fait état des problèmes que pose la diversité régionale au Canada.

La création en 1867 d'un État unique — le Canada — reposait sur un espoir: celui d'équilibrer les diversités ethniques et régionales en faisant valoir les intérêts communs qui les liaient. À cette époque, un système fédéral apparut comme la solution idéale: au gouvernement central revint la tâche de représenter les intérêts communs aux régions et communautés alors que les gouvernements provinciaux furent chargés de veiller à des intérêts plus particuliers.

Mais, dès le début, des tensions allant quelquefois jusqu'à l'affrontement ont divisé les diverses entités sociales, économiques et politiques. Il se pourrait même que ces tensions aient atteint aujourd'hui leur paroxysme.

En 1977 et en 1978, quel est le sentiment des Canadiens à l'égard de leurs communautés? Comment envisagent-ils leurs rapports présents et futurs? Peut-on amener ces communautés à coexister plus harmonieusement? Plusieurs témoignages et opinions ont été confiés, de vive voix ou par écrit, à la Commission sur ces sujets.

Arrière-plan

La dualité

Peu après la conquête britannique, l'Acte de Québec de 1774 reconnut partiellement le caractère anglais et français du Canada. Rompant avec la tradition coloniale du temps, le Parlement britannique garantissait aux Canadiens français le respect de leur religion et la reconnaissance de leur droit civil.

L'assimilation n'a jamais été une politique ferme des Britanniques bien que, beaucoup plus tard, en 1839, Lord Durham l'ait encore recommandée au gouvernement impérial.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 établissait un système fédéral de gouvernement et assurait en partie le respect des droits des Canadiens français par diverses dispositions: l'autonomie provinciale, la garantie du droit à des écoles confessionnelles et, partiellement, l'emploi officiel du français dans certaines institutions du gouvernement central.

Pendant le siècle qui suivit 1867, les relations entre les communautés française et anglaise du pays ont connu des moments bien difficiles. On ne s'est jamais entendu sur une définition claire et nette de la dualité, ni sur une politique qui préciserait les modalités d'application de ce principe dans les pratiques et les institutions.

Dès le début des années soixante, certains éléments francophones du Québec commençaient à douter de l'utilité de poursuivre «l'expérience canadienne». C'est dans ce contexte qu'en 1963, le premier ministre Pearson créa la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Délaissant la commodité des formulations floues traditionnelles, il la chargea de «recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée» («two founding races» dans la version anglaise). Les rapports de la Commission ont influé sur de nombreux aspects de la dualité, dont l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969. Cette mesure a fait l'objet, depuis lors, de bien des débats où il n'est pas facile de séparer la substance de la sémantique.

Expression de la dualité

Des expressions de la dualité anglaise-française dans la vie publique canadienne se retrouvent, on vient de le voir, dans la Loi fédérale sur les langues officielles mais aussi dans les dispositions provinciales relatives à l'éducation et à d'autres services gouvernementaux. Reflètent encore ce concept: la structure de certaines institutions fédérales, comme les services anglais et français de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film, et la convention selon laquelle anglophones et francophones se succèdent à certains postes, comme celui de gouverneur général et de président de la Chambre des communes et du Sénat.

On retrouve une certaine expression de la dualité dans le secteur privé, par exemple dans l'administration de divers clubs sociaux ou associations professionnelles et dans l'utilisation du français comme langue principale de travail au sein des entreprises situées dans les zones francophones.

La manière de traiter la dualité influe sur le climat social et politique du pays. Elle a parfois provoqué des crises graves, par exemple à l'occasion des problèmes scolaires qui ont surgi à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, de la conscription lors des deux guerres mondiales et de la grève des contrôleurs de l'air en 1976.



LES NOUNOUS

Données démographiques

Le pourcentage de Canadiens d'origine* française par rapport à la population totale est demeuré relativement stable, soit à 31,07% au moment de la Confédération et à 28,7% en 1971. Le pourcentage de Canadiens d'origine britannique a baissé de 60,55% à 44,6% pendant la même période.

Cependant, quand on considère la langue d'usage, la situation apparaît bien différente. La communauté qui indique l'anglais comme langue maternelle s'est maintenue à 60% de la population depuis environ 1931; la communauté francophone, elle, n'a à peu près pas changé depuis et elle se chiffrait à 25,6% en 1976. Ces chiffres indiquent donc une forte affluence d'immigrants d'origine ni française ni anglaise qui ont presque tous adopté l'anglais comme langue courante.

Des questions

Les Canadiens acceptent-ils ce principe de la dualité, particulièrement quand il est défini comme étant l'«égalité des deux peuples fondateurs»? Comment est-il compris?

*Selon *Statistique Canada*, le terme «origine» désigne les antécédents ethniques ou culturels qui sont retracés par la lignée paternelle. Il ne faut pas le confondre avec «citoyenneté» qui désigne le pays auquel une personne prête allégeance.

“Les Canadiens français ont toujours eu la conviction profonde qu'il s'agissait d'une alliance, d'un traité entre les deux races. D'ailleurs, Cartier, MacDonald, Brown, Darcy McGee, tous les Pères de la Confédération l'ont dit et écrit.”

(Roch LaSalle, député, à Montréal)

“La première erreur . . . est d'essayer de fonder le Canada sur l'association de deux races fondatrices plutôt que sur l'unité de tous les Canadiens. Les Canadiens devraient se rendre compte que le concept de deux races fondatrices est un mythe.”

(James Richardson, député, à Winnipeg)

“À quelle condition le Canada est-il possible? Uniquement sur une base 50-50. Voilà seulement comment pourrait s'inventer un Canada binational, mais je présume que le Canada tout entier se mettrait à rire si on lui soumettait une telle proposition.”

(à Montréal)

“Je vis à Halifax, je suis Canadien et le genre de Canada qui me conviendrait le mieux serait un Canada où les francophones se sentiraient à l'aise. Il y a cent ans, un marché a été conclu, mais je crois que les francophones du pays estiment que les conditions n'ont pas été respectées. Je suis d'accord avec eux.”

(à Halifax)

“Ce qui a fait qu'il y a des troubles dans le pays, c'est qu'on a manqué de respect, on a manqué à l'égalité des deux langues et des deux peuples fondateurs.”

(à Montréal)

“Ne pourriez-vous pas faire un bon balayage de toutes ces conneries sur «le Canada»? Nous avons un pays, un drapeau, un peuple!”

(de Minnedosa, Manitoba)

“Avant moi, dans ma jeunesse et jusqu'à l'âge de 50 ans, on me disait qu'il y avait deux nations au Canada. C'est John Diefenbaker, le premier, qui m'a ôté l'honneur que je ressentais en faisant partie de la nation française du Canada. Il disait: «Il n'y a qu'une nation». C'était la fin de la nôtre. Ensuite, on a porté le Parti libéral au pouvoir, avec Lester B. Pearson à la tête. Celui-ci reconnaissait qu'on était deux nations. Là, ma fierté est revenue. Il a fallu que ce Pierre Elliott Trudeau, cet Écossais, vienne répéter Diefenbaker: «Il y a seulement une nation au Canada». Mais là, il détruisait la thèse des deux nations. C'est pourquoi toutes les personnes de mon âge qui se rappellent ça vont voter «oui!» au référendum. Vous devez revenir à cette thèse-là; sans ça, c'en est fini du Canada.”

(à Montréal)

Opinions

Selon le représentant des Travailleurs unis de l'automobile, à Toronto, «quiconque veut s'attaquer sérieusement aux problèmes de l'unité nationale et du Québec doit reconnaître au départ que le Canada a été fondé sur la base de l'égalité complète des francophones et des anglophones». Un Albertain déclarait par ailleurs: «On ne saurait parler de deux peuples fondateurs; nous sommes un pays multinational».

Ce contraste, la Commission devait le retrouver à chaque étape de sa tournée à travers le Canada. S'ils ont pu constater une acceptation largement majoritaire du fait de la dualité anglaise-française chez les participants, les Commissaires n'ont pu déceler un consensus sur la signification et les conséquences du «principe» de la dualité. On ne s'accorda pas davantage, aux audiences et dans les lettres adressées à la Commission, sur le concept des «deux peuples fondateurs», cet argument historique qui sert souvent à valider la dualité canadienne. L'histoire, le droit et l'observation des faits donnèrent lieu à des opinions incompatibles.

Une entente?

Au Québec et ailleurs, les intervenants francophones voyaient dans la Confédération une forme d'association, de «partnership», entre deux communautés principales. «Les Canadiens français ont toujours eu la conviction profonde» que la Confédération avait été «une alliance, un traité», a indiqué un député du Québec au Parlement. «Un pacte entre deux nationalités fondatrices», ajouta un résidant de Québec.

Cette conception dualiste du Canada était aussi acceptée par un certain nombre d'anglophones de toutes les régions et par quelques représentants des principaux groupes ethniques. À Vancouver: «Lorsque le Canada a été créé, les deux peuples fondateurs ont accepté réciproquement leurs droits, leurs dignités et leurs symboles distincts». Dans une lettre d'Halifax: «Une entente a été conclue en 1867 et elle devrait être respectée». De Winnipeg: «Le dualisme anglais-français fait partie de la complexe réalité canadienne». Encore de Winnipeg: «Il est évident qu'il y eut deux races fondatrices». De Charlottetown: «Il faut l'accepter: il y a ici deux nations». De Toronto: «Nous retrouvons dans notre pays deux communautés, chacune issue d'une riche histoire».

Plus de deux piliers?

De nombreux intervenants anglophones ont d'autre part qualifié de «mythe» et de «cliché» le concept des «peuples fondateurs». «Il fait partie, disaient certains, de l'histoire du Canada central», c'est un «fantôme» qui ne cesse de nous hanter depuis l'époque coloniale du Haut et du Bas-Canada. À Winnipeg, une personne fut péremptoire: «Le Canada n'est pas une association de deux peuples fondateurs. C'est là un cliché dont le gouvernement central a nourri la population dans l'espoir qu'il deviendrait réalité. Le Canada ne comprend qu'une nation et une seule!» Plusieurs participants refusaient aussi d'accepter que «l'égalité» française-anglaise, telle que l'a prônée par exemple la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme, puisse être un principe directeur de la vie canadienne. «Acceptez cela, lisait-on dans une lettre d'Ottawa, et M. Trudeau et les Canadiens français s'empareront du pays sans coup férir».

“La vieille idée de deux pays en lutte, au sein d'un seul État, peut donner une assez bonne idée de ce qu'étaient le Bas-Canada et le Haut-Canada vers les années 1840. Puis, ils réussirent à persuader les Maritimes de se joindre à leur chicane, remplirent l'Ouest de gens qui ne savaient rien du vieux conflit qui les opposait et acceptèrent que Terre-Neuve vînt partager avec les autres leurs heurs et malheurs. Il y a un pays francophone au Québec, un pays anglophone dans le sud de l'Ontario mais, comme bien d'autres Canadiens, je n'appartiens, moi, à aucune partie de votre dualité.”

(à Saint-Jean, T.-N.)

“Nous tenons à le redire, ce pays n'est viable que par l'égalité de droit et de fait des deux communautés fondatrices.”

(L'association canadienne d'éducation de langue française, à Winnipeg)

“Tous ces discours sur l'égalité du français dans les autres provinces sont déplacés. Les Français n'ont pas plus de titres à une considération différente dans les autres provinces que le million d'Allemands ou les deux tiers de million d'Ukrainiens ou le quart de million de Scandinaves ou les cent mille Chinois qui, tous, ont travaillé, persévéré et défriché dans les Prairies, dans cette province-ci et dans d'autres. Tous ces peuples ont autant droit de tenir à leur culture.”

(à Vancouver)

“Certains groupes continuent à prétendre que les races fondatrices doivent avoir une constitution spéciale ou des privilèges particuliers; c'est une idée dépassée. Inclure ces avantages dans une nouvelle constitution amènerait la discorde.”

(à Toronto)

“Nous voulons vivre en français chez nous, et ce, dans tous les secteurs de la société, non pas seulement à la maison. Nous ne sommes pas un groupe ethnique quelconque, mais bien un peuple fondateur.”

(La fédération des dames de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, à Moncton)

“En examinant la constitution canadienne et la possibilité de la récrire et de la renégocier, le fait social le plus important dont on doit tenir compte est celui du *pluralisme des peuples* qui composent notre population.”

(de Winnipeg)

“Maintenant, bâtissons une nouvelle constitution avec le respect des deux langues, avec le respect des deux races fondatrices. Laissons aux autres ethnies la liberté de se joindre à la race fondatrice de leur choix. Le principe des deux races doit demeurer; celles-ci doivent avoir priorité sur tout le territoire.”

(à Montréal)

Même si ces concepts ont un certain fondement historique, disaient des gens, surtout de l'Ouest, il reste qu'ils ne s'appliquaient pas au départ à l'ensemble du Canada et, ce qui paraît encore plus important, ils sont dépassés puisque le Canada est devenu depuis un pays pluri-ethnique. Une personne de Vancouver se refusait à construire «une nouvelle maison» sur «deux piliers seulement» et quelqu'un de Scarborough déclarait être devenu «séparatiste» parce qu'il ne pouvait accepter le principe des peuples fondateurs. Si un résidant d'Ottawa ne voyait «rien de noble ou de réaliste» dans l'ambition du Canada anglais «d'assimiler les Français», une personne à Winnipeg disait n'être disposée à accepter les Canadiens français que lorsqu'ils «laisseront tomber le trait d'union et éduqueront leurs enfants dans la langue du pays, et il se trouve que c'est l'anglais». Un Torontois estimait qu'il était grand temps d'accepter les Canadiens français comme «partenaires», mais d'autres pensaient que cette idée violait la loi de la majorité («et la Déclaration des droits», pour reprendre les termes d'un participant).

Tout en ne rejetant pas nécessairement la dualité, certains dirigeants autochtones n'ont pas manqué de faire remarquer, parfois avec amertume, que le concept des peuples fondateurs ne tient pas compte d'eux. Ils aspirent eux aussi «au titre de peuple fondateur du Canada». «Et après tout, dira quelqu'un à Ottawa, les Indiens ont été les premiers à s'établir au Canada. Si on envisage une solution de caractère historique au problème [canadien], les autochtones devraient, les premiers, avoir voix au chapitre».

Une minorité pas comme les autres?

Il n'était pas facile pour bien des anglophones présents aux audiences de saisir la portée de l'expression «les deux peuples fondateurs» et de comprendre pourquoi elle pouvait servir de base au concept de la dualité; plusieurs n'étaient pas d'origine britannique ou ne se percevaient pas comme membres d'un «peuple fondateur». Ils insistaient habituellement sur le caractère hétérogène du Canada anglais. Une personne de Terre-Neuve posa brusquement: «Comme bien d'autres Canadiens, je n'appartiens, moi, à aucune partie de votre dualité». D'autre part, la majorité des intervenants francophones à Montréal s'identifiaient comme Québécois.

Certains Acadiens ont accepté que les Anglais, les Français, les Inuit et les Indiens soient tous des peuples fondateurs, mais en ajoutant qu'eux-mêmes en étaient un également. Dans cette perspective, quelqu'un de Moncton déclara que les «Acadiens devaient être respectés comme nation». À l'égal d'autres communautés francophones hors Québec, les Acadiens n'aiment pas qu'on les considère «comme n'importe quelle autre minorité».

D'autre part, de nombreux représentants de groupes ethnoculturels estimaient que l'expression «deux peuples fondateurs» rabaissait l'importance de leur contribution au développement du Canada. Ils défendaient vigoureusement leur droit à ne pas être assimilés même s'ils «s'intègrent» à l'une ou l'autre ou aux deux communautés linguistiques principales. «Il y a de cela bien longtemps, a déclaré un Torontois, nous avons deux soi-disant nations fondatrices. Mais quand je regarde autour de moi, j'en vois bien plus que deux . . . S'il vous plaît, a-t-il demandé aux Commissaires, tenez compte de l'évolution normale qui advient dans toute société».

“Nous avons 73 nationalités, pas seulement deux peuples fondateurs. Cela est contraire à la Déclaration des droits.”

(de Red Lake, Alberta)

“Non seulement nous voulons conserver tout ce que nous avons, mais nous avons la ferme intention de continuer à développer toutes ces richesses pour assurer l'épanouissement de notre province, le Québec. Car, ne vous méprenez pas, nous sommes des Canadiens d'expression française, très fiers d'être un des deux groupes fondateurs de notre pays, le Canada. Certes, au cours de ces 110 années de Confédération, nous avons connu des douleurs de croissance mais ce n'est pas une raison pour jeter le bébé avec la couche.”

(à Québec)

“Le Canada n'est pas une association de deux peuples fondateurs. C'est là un cliché dont le gouvernement central a nourri la population dans l'espoir qu'il deviendrait réalité. Le Canada ne comprend qu'une nation et une seule!”

(à Winnipeg)

“La nouvelle confédération ou association, peu importe le nom, devra tenir compte des deux peuples fondateurs et donner à chacun les outils nécessaires à son complet développement.”

(à Moncton)

“Il faut l'accepter: il y a ici deux nations.”

(à Charlottetown)

“Je crois que la Confédération a été un pacte entre Canadiens anglais et Canadiens français parce qu'aucun des deux groupes ne voulait devenir Américain. Je crois, quant à moi, que les Canadiens français constituent une nationalité de plein droit. Je crois aussi que dans certaines régions du Canada, ils n'ont jamais été traités avec justice par la majorité canadienne-anglaise.”

(à Vancouver)

“Il est évident que le régime fédéral, tel que nous l'avons connu jusqu'à ce jour, ne permet pas, émotivement et psychologiquement, d'avoir ce franc dialogue dans lequel les deux groupes linguistiques ont suffisamment confiance dans la justesse de la structure et de l'égalité de la représentation.”

(à Québec)

“Les gens du Québec se fichent pas mal que les citoyens de Vancouver aient des boîtes de céréales bilingues ou que ceux de l'Alberta puissent lire la dernière brochure de la Commission de la lutte contre l'inflation en français. Au Québec, l'important est de pouvoir parler la langue de son choix, préserver une langue et une culture, autrefois défendues par les armes et qui devraient maintenant être protégées contre les pressions très lourdes du flot des média anglais qui les submergent peu à peu.”

(Les travailleurs unis de l'acier, à Toronto)

Quelle dualité?

Aux yeux de certains, la dualité était tellement enracinée et respectée au Canada que les deux groupes culturels et linguistiques principaux ont réussi à conserver leur propre identité de façon remarquable. Voici un extrait d'une lettre d'Ottawa: «La caractéristique la plus nette de la société canadienne est précisément qu'elle réunit anglophones et francophones et que, partant de cette dualité, nous avons accepté la diversité, d'abord comme un mal nécessaire peut-être, mais plus récemment comme un élément essentiel de notre identité nationale». Les représentants du Comité des droits linguistiques du Québec métropolitain se présentèrent à la Commission comme «l'exemple vivant de l'harmonie qui peut régner entre anglophones et francophones». Enfin, la Fédération du travail de l'Ontario affirma «qu'on devait faire comprendre aux francophones du Québec qu'ils ne sont pas des citoyens de seconde zone, mais un véritable peuple fondateur».

D'un autre côté, les représentants des communautés francophones hors Québec rétorquaient que c'était une farce de parler de la dualité alors que les francophones s'assimilent à un rythme effarant, ignorés par la communauté anglaise et les gouvernements. Au Québec même, des Montréalais francophones ont dénoncé l'omniprésence de la langue anglaise dans la plus grande ville canadienne. Selon l'un d'entre eux, «le concept de la dualité fait bien rire les Canadiens anglais».

«Dualité de quoi?» s'est-on souvent demandé. Même chez ceux qui le défendaient, le concept prenait une multitude d'acceptions: «deux communautés linguistiques», «deux cultures», «deux sociétés», «deux nations», «deux Canada». Au lieu de «l'égalité», certains préféraient parler de «partnership», de «chances égales» ou seulement de «respect» de l'autre communauté.

Pour quelques anglophones et francophones, l'absence de symboles communs avait contribué à rendre difficile la coexistence des deux communautés. On a aussi rendu responsable des antagonismes la façon dont les institutions fédérales se sont comportées et se comportent. Beaucoup de francophones considéraient, par exemple, que le gouvernement, le Parlement et les autres organismes fédéraux ont tendance à représenter surtout les Canadiens anglais, en oubliant qu'ils ont un rôle actif à jouer dans l'intégration des deux communautés dans la grande société canadienne.

Enfin, un autre point de vue a consisté à dire, comme ce résident de Vancouver, que «la Confédération a été un pacte entre Canadiens anglaise et Canadiens français parce qu'aucun des deux groupes ne voulait devenir américain». Le thème a été repris à Régina; mais accompagné d'un avertissement: «la très grande majorité des chefs politiques et religieux des années 1860 en étaient venus à la conclusion que seule la Confédération pouvait assurer la survie des Canadiens d'expression française. Autrement, annexés un jour par les États-Unis, ils finiraient par être complètement assimilés. Le même danger existe toujours».

Propositions

Les propositions que la Commission a recueillies foisonnaient d'ambiguïtés et de contradictions du fait que le principe de la dualité, surtout lorsque formulé comme «l'égalité des deux peuples fondateurs», prêtait lui-même à toutes sortes d'interprétations.

“Ce que je veux, c'est que ma province soit maître de sa destinée. Les Canadiens français veulent le respect de leur culture. Le respect de leur religion existe déjà. Je veux que les Canadiens français puissent parler leur langue partout où ils le désirent au pays.”

(à Québec)

“À mon avis, c'est une chance d'avoir la possibilité de devenir une nation bilingue. Malheureusement, nous nous gorgeons trop de ces mots. Nous devrions considérer plutôt comme essentiel de préserver et de faire respecter la langue et la culture des deux nations fondatrices et de veiller à ce que les modifications qui seront apportées à la constitution le garantisse. Ce sera la pierre angulaire et le fondement d'un vrai Canada qui ne pourra que nous enrichir tous.”

(à Calgary)

“Il est juste de présumer que les Pères de la Confédération avaient un idéal qui ne reposait pas essentiellement sur des raisons économiques. Ils voulaient réunir deux nations . . . et c'est ce qu'ils ont fait. Allons-nous lâcher au moment où nous sommes si près du but qu'ils se proposaient: constituer un grand pays prospère dans lequel deux grandes nations vivent, travaillent et jouissent du fruit de leur travail?”

(à Toronto)

“Même les fédéralistes les plus acharnés ne pensent pas que le référendum pourrait résoudre la question. L'insatisfaction qui règne au Québec est beaucoup plus profonde. Les deux peuples fondateurs ne peuvent vivre côte à côte dans la paix, l'harmonie et le progrès sans un effort constant. Que le Québec vote «oui» ou «non», l'effort pour y arriver devra rester le même.”

(La fédération du travail de l'Ontario, à Toronto)

“Une politique d'unité devrait commencer par respecter le droit des Québécois à déterminer leur propre avenir politique par des moyens démocratiques. Cela implique de reconnaître dans les négociations avec le Québec le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs. Et de façon plus importante encore, cela implique le moyen de prouver au Québec que l'union avec le Canada promet de répondre à ses propres aspirations culturelles tout en lui apportant la sécurité économique, l'égalité, la justice et le respect de soi.”

(Les travailleurs unis de l'automobile, à Toronto)

“Mais le fondement de ce pacte nouveau devra être la reconnaissance et l'acceptation, par tous les Canadiens, de l'existence en Amérique d'un peuple parlant français. Non seulement une reconnaissance et une acceptation de cette situation de fait, mais aussi une volonté de favoriser son épanouissement dans cette mer anglophone que constitue l'Amérique du Nord.”

(Le conseil de la coopération du Québec,
à Montréal)

Égalité fonctionnelle

Parmi ceux qui acceptaient le maintien du Canada comme État unique, quelques-uns recommandaient la pleine application du principe de la dualité: égalité dans la composition de certaines institutions fédérales, sinon de toutes. On mentionnait le plus souvent à cet égard le Sénat et la Cour suprême. Par exemple, à Vancouver et à Montréal, certains participants recommandèrent que «50% des membres d'un nouveau Sénat soient nommés par le Québec», ou que «la moitié des sénateurs soient francophones»; d'autre part, «qu'un banc spécialisé de la Cour suprême soit créé, comprenne à nombre égal des juges francophones et anglophones et s'occupe des litiges provoqués par l'usage des deux langues officielles» ou que, pour trancher les questions constitutionnelles, «la Cour soit composée d'un nombre égal de juges nommés par le Québec et par les autres régions». Un Torontois, de façon moins précise, recommandait que «le concept d'égalité soit appliqué fonctionnellement dans nos institutions et structures sociales».

Une majorité des défenseurs du concept de la dualité ont fait des propositions qui traduisaient ce principe en termes culturels ou linguistiques plutôt que politiques ou institutionnels. Par exemple, un intervenant d'Ottawa opinait que «la reconnaissance d'une deuxième culture et d'une deuxième langue ne nécessite pas des structures bi-nationales où un Québécois a plus de poids dans l'action gouvernementale que les autres». Un Québécois anglophone était du même avis: «Les aspirations culturelles proviennent d'un patrimoine historique mais n'ont pas à intervenir dans le fonctionnement normal du Canada comme pays». Parmi les personnes soutenant de telles interprétations, on acceptait généralement que le Canada français, en tant que communauté distincte, avait droit de préserver sa spécificité dans la fédération. «S'il doit y avoir une unité véritable en ce pays, disait un Torontois, il faut assurer sans réticence une reconnaissance égale aux patrimoines culturels anglais et français».

De nombreux participants recommandèrent que le principe même de la dualité soit incorporé dans une nouvelle constitution. Selon un autre Torontois, cette reconnaissance constitutionnelle de «l'égalité de nos deux peuples fondateurs qui ont, chacun, leur langue et leur culture distincte» est l'une des garanties fondamentales (avec la péréquation et la protection des droits individuels) «qui donnera assise à l'existence véritable du Canada comme pays unifié». Un groupe italo-canadien, à Montréal, réclamait aussi une constitution renouvelée qui sanctionnerait un nouveau «contrat social» fondé sur «la reconnaissance de l'histoire au Canada; deux peuples fondateurs y sont présents avec des droits et des devoirs égaux». Le Comité pour une nouvelle constitution indiqua qu'une telle constitution renouvelée devrait recevoir l'approbation des «deux majorités».

Pour être réaliste

Quelques participants canadiens-anglais adoptèrent ce qu'ils appelaient une attitude «réaliste»: pour empêcher l'éclatement du pays, il faut respecter le principe de la dualité. Ils ne précisaient pas cependant les conséquences que peut entraîner une telle déclaration de principe. La Fédération du travail de Terre-Neuve et du Labrador posa que «toute discussion constitutionnelle doit comprendre et accepter le caractère anglais et français de notre pays de façon à reconnaître l'égalité des deux cultures». Les Travailleurs unis de l'acier de Toronto appuieraient même «l'objectif . . . d'une négociation entre le Québec et le reste du Canada pour déterminer les relations futures entre les deux peuples fondateurs du pays».

Un citoyen de Régina décrivait ainsi l'esprit qui devait présider aux relations entre francophones et anglophones: «En tant que majorité, les Canadiens anglais ont la responsabilité de faire un effort supplémentaire pour accepter — de façon convaincante et convaincue — le fait qu'il existe au Canada deux peuples culturellement distincts et autonomes; la survivance et la croissance de ce pays dépendront de l'ampleur de la coopération que ces peuples atteindront».

“Nous reconnaissons pleinement que lors de la fondation du Canada, il y a 110 ans, les deux peuples fondateurs convinrent mutuellement de reconnaître les droits, la dignité et les symboles nationaux de l'autre. Nous admettons que ces droits ont été parfois bafoués et cette dignité offensée, et nous le regrettons. Mais nous croyons aussi fermement que notre courte histoire nous permet de tirer des leçons de nos grandes réalisations et de nos problèmes de croissance; nous pouvons nous efforcer ensemble d'apporter les changements nécessaires pour un avenir plus heureux.”

(à Vancouver)

“Le cri de ralliement semble être *les deux races fondatrices*. Cette thèse nie le droit qu'ont tous les citoyens de participer également à la renégociation du contrat. Voilà pourquoi je suis séparatiste.”

(de Scarborough, Ontario)

“Toute réforme constitutionnelle doit, tout d'abord, reconnaître le fait que ce pays est composé de deux communautés linguistiques et culturelles principales qui doivent être mises sur un pied d'égalité.”

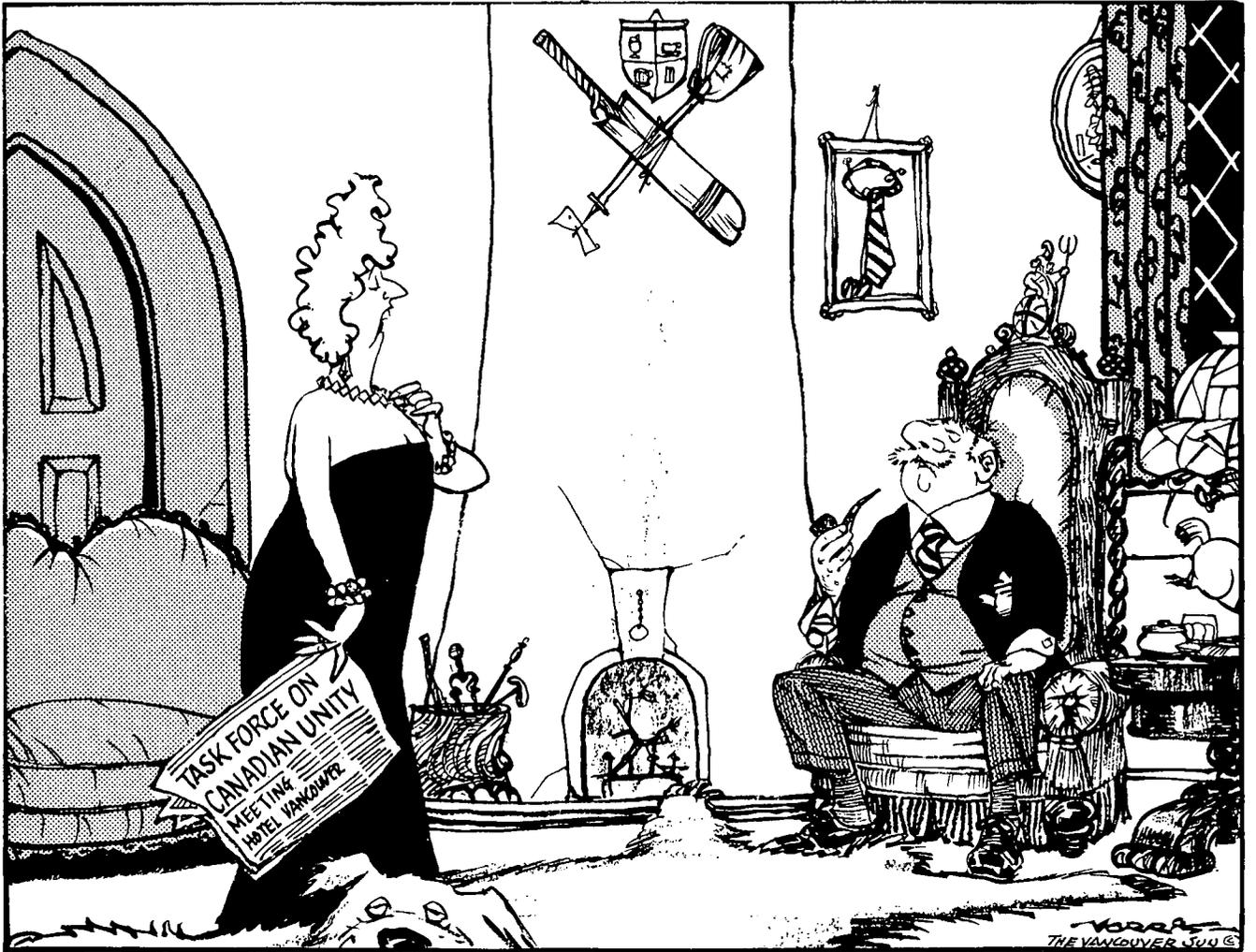
(à Montréal)

Plusieurs francophones, et certains anglophones, croyaient que le principe de la dualité-égalité ne pouvait être pleinement réalisé au niveau fédéral et suggérait que le Québec, en tant que province où est concentrée la population francophone, devait obtenir un rôle spécial pour préserver la culture française. Une lettre de Toronto suggérait: «Si vous voulez garder ce pays uni, permettez au Québec de diriger ses propres affaires».

Pour des considérations dites encore plus «réalistes», un nombre plus restreint mais non négligeable d'anglophones s'écriaient à propos des Québécois: «Qu'ils s'en aillent!» (cf. Partie III, *Le Québec*). Plusieurs francophones du Québec aux audiences de Montréal et de Québec partageaient d'ailleurs cet avis, bien que pour des motifs différents. Une véritable égalité ne serait jamais acceptée par le Canada anglais, pensaient-ils.

D'autres participants proposèrent, parfois avec insistance, qu'on rejette complètement le concept de la dualité. Un intervenant affirma par exemple: «Les Français n'ont pas plus de titres à une considération différente dans les autres provinces que le million d'Allemands ou les deux tiers de million d'Ukrainiens ou le quart de million de Scandinaves ou les 100 000 Chinois . . . Tous ces peuples ont autant droit de tenir à leur culture». Un autre disait: «Le caractère social et culturel du Canada est maintenant pluraliste; ce fait rend la dualité anglaise-française un principe trop étroit pour nos discussions et débats».

Plusieurs participants qui disaient s'objecter au principe de la dualité-égalité, ou ressentir un certain malaise à son égard, proposaient d'autres définitions du Canada: «un pays de minorités», «un pays de régions», «un État multiculturel», «un État multinational», «une société pluraliste», «une nation unique mais bilingue».



Il serait peut être de mise que vous et moi, Rodney, passions leur laisser un petit "bonjour" . . .

Arrière-plan

Statistiques sur les langues

La thèse qui veut que le Canada se caractérise, en partie du moins, par la "dualité" se fonde non seulement sur l'histoire, le droit et la démographie, mais aussi sur l'évidence qu'on y parle deux langues principales.

En 1971, l'anglais était la "langue maternelle" (c'est-à-dire "la première langue parlée et encore comprise" selon Statistique Canada) de 60,1% des Canadiens (61,4% en 1976); 67,0% déclaraient que c'était "la langue le plus souvent parlée à la maison".

De toute évidence, l'anglais est en position de force au Canada, d'autant plus qu'il est la langue du grand pays voisin, les États-Unis, et la principale langue des affaires, des sciences et de la technologie dans le monde. Aussi, l'inquiétude que partagent plusieurs Canadiens porte sur le français. Il est la langue *unique* de 18,0% de la population (1971) et de 60,0% (3,7 millions de personnes) de la population du Québec, province où, d'autre part, 80% des gens l'indiquent comme langue maternelle.

Le tableau suivant permet la comparaison entre l'usage du français et de l'anglais au Canada et au Québec.

Statistiques sur l'usage des langues officielles* selon l'origine ethnique — en pourcentage de la population du Canada et du Québec —, 1971			
Langues officielles	origine britannique %	origine française %	autres groupes ethniques %
Canada			
Anglais seulement	42,0	2,3	22,8
Français seulement	0,3	17,2	0,5
Anglais et français	2,4	9,1	2,0
Ni anglais ni français	--	--	1,4
Québec			
Anglais seulement	6,1	0,5	3,9
Français seulement	0,9	58,3	1,6
Anglais et français	3,6	20,1	3,9
Ni anglais ni français	--	--	1,1

Source: Recensement du Canada 1971, Langue selon le groupe ethnique, Catalogue 92-736.

*Indique la capacité de tenir une conversation articulée sur différents sujets dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada.

Comment la communauté francophone pourra-t-elle survivre et s'épanouir? La réponse à cette question repose, de l'avis de plusieurs, dans la mise en place d'une législation sur les langues.

La législation récente en matière de langues

Les gouvernements central et provinciaux ont, surtout depuis dix ans, adopté et mis en application des lois et des règlements destinés à assurer les services en français. L'article 2 de la Loi fédérale sur les langues officielles est ainsi rédigé: «L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada . . . elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada». On notera que cette loi ne dit pas que tous les employés fédéraux doivent être bilingues, qu'elle n'exige pas non plus que les citoyens le deviennent. Son but est de permettre aux citoyens de traiter avec le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix et ce but ne contredit pas l'unilinguisme individuel.

Ce qu'on appelle le «bilinguisme institutionnel» exige plutôt que, comme question de principe au siège ou bureau central, et ailleurs lorsque «la demande est importante», chaque institution du gouvernement central soit en mesure de servir la population dans les deux langues officielles.

La législation sur l'étiquetage au Canada obéit maintenant, en grande partie, à la politique gouvernementale en matière de langues: en pratique générale, on doit obligatoirement étiqueter en français et en anglais les produits, domestiques et importés, pour la consommation. Le degré d'étiquetage bilingue dépend ensuite des règlements particuliers selon les secteurs de marchandises. Par exemple, on doit identifier le produit et son poids net dans les deux langues pour les produits non-alimentaires qui sont régis par la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (1975). Cependant, les produits alimentaires, qui dépendent aussi des règlements de la Loi des aliments et drogues (1976), doivent indiquer en plus, de manière bilingue, des renseignements comme la liste des ingrédients utilisés.

Une loi fédérale, adoptée par le Parlement à l'été 1978, a aussi modifié le Code criminel pour donner à chaque Canadien le droit à un procès en français ou en anglais. La mise en vigueur de cette loi dépend de la volonté de chaque province, laquelle est invitée à prendre les mesures administratives nécessaires. Dans les régions où vivent dispersés de petits groupes d'une minorité de langue officielle, on pourra créer des cours «centrales». Il restera toujours des interprètes pour les personnes ne parlant aucune des langues officielles.

Dans les provinces

La Loi sur les langues officielles (1969) du Nouveau-Brunswick a la même visée que la loi fédérale correspondante. En général, elle garantit aux citoyens l'accès aux tribunaux, aux écoles publiques et aux services gouvernementaux de la province dans la langue de leur choix. Les conseils municipaux peuvent utiliser l'une ou l'autre langue, ou les deux.

Il existe au Québec, depuis les années soixante, une politique constante des gouvernements pour favoriser l'usage du français. La loi la plus récente, la Charte de la langue française (1977) ou «Loi 101», fait du français la langue officielle de la province.

Les articles de cette Charte qui restreignaient l'usage de l'anglais dans la législation et devant les tribunaux ont été invalidés depuis par décision judiciaire. Mais c'est l'article traitant de l'éducation qui reste le plus controversé: il pose que tous les arrivants au Québec, qu'ils soient immigrants ou venant du reste du Canada, s'ils entendent s'établir dans la province, doivent envoyer leurs enfants aux écoles françaises. Bien entendu, la loi n'interdit pas aux Québécois anglophones d'envoyer leurs enfants aux écoles anglaises.

D'autres provinces ont adopté des règlements sur l'emploi du français dans les services publics, la création d'écoles ou de classes françaises et l'enseignement du français comme langue seconde. Ces règlements, cependant, sont plus facultatifs que coercitifs. Ils permettent à un ministre provincial ou à un conseil local d'approuver la prestation d'un service en français là où un nombre suffisant de personnes le réclament.

Des questions

Les Canadiens acceptent-ils la dualité telle que la présente la Loi fédérale sur les langues officielles et certaines lois et réglementations des provinces? (Le présent chapitre ne traite que du bilinguisme institutionnel, c'est-à-dire de la disponibilité des services gouvernementaux en français et en anglais. On traitera du «bilinguisme individuel» dans la Partie II, chapitre 9 *L'éducation*).

“Si nous ne réussissons pas à reconnaître dans les faits, et non pas comme privilège, le droit de chacun des citoyens de s'adresser à son gouvernement, qui est le gouvernement canadien, dans sa langue, nous allons rater n'importe quelle des modifications de structures que nous pourrions avoir.”

(à Québec)

“Les Canadiens devraient exiger qu'on leur demande, par voie de référendum, s'ils sont d'accord ou non avec la Loi sur les langues officielles.”

(à Calgary)

“La Commission Pepin-Robarts aurait dû voir le jour au tournant du siècle. On ne peut espérer grand-chose d'applicable, suite aux recommandations de la Commission, puisque la Loi des langues officielles, de 1969, se révèle un vrai fiasco du côté anglophone et ce, en dépit des millions de dollars que le gouvernement fédéral a investis dans ce projet.”

(à Montréal)

“Le bilinguisme est la principale cause de désunion au Canada à l'heure actuelle.”

(à Moncton)

“Nous acceptons la dualité qui existe au Canada. Mais nous sommes loin d'applaudir au bilinguisme symbolique en vigueur à l'heure actuelle. Si le pays doit être bilingue à l'échelle fédérale, le droit des francophones de se faire entendre par le gouvernement fédéral dans la langue de leurs pères doit être alors considéré comme un droit véritable, et non pas comme un privilège.”

(La fédération canadienne des femmes universitaires, à Saint-Jean, T.-N.)

“La Loi sur les langues officielles est une manoeuvre quasi-militaire pour assurer la suprématie du Québec.”

(de Calgary)

“On est en train de nous faire avaler le bilinguisme de force. Je n'ai rien contre le bilinguisme, mais j'estime que c'était folie de dépenser \$10 000 pour me faire apprendre le français, à moi et à bien d'autres gens de la région métropolitaine.”

(à Halifax)

“M. Trudeau et le fait français finiront bien un jour par s'emparer du pays sans coup férir.”

(à Charlottetown)

“J'en ai assez de me faire traiter de *redneck* parce que je suis fier de mon patrimoine britannique. J'ai grandi pourtant avec le désir d'apprendre le français. Malheureusement, la détermination avec laquelle le gouvernement a appliqué les recommandations de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme a tué ce désir dans l'oeuf . . . En fait, elle m'a parfois donné l'impression de vivre en pays conquis.”

(de Calgary)

Opinions

Au cours des audiences que la Commission a tenues et dans les lettres qu'elle a reçues, il était généralement reconnu qu'en principe, les services publics devaient être assurés en anglais et en français. Pour reprendre les mots d'un Torontois: «Il faut appliquer la Loi sur les langues officielles . . . Les gens ont le droit d'être compris dans l'une ou l'autre des deux langues d'où qu'ils viennent». De l'avis de l'Association canadienne-française de l'Alberta, il faudrait appliquer ce principe à tous les niveaux de gouvernement. «Lorsque le nombre le justifie», ajoutait-on généralement à cette déclaration de principe.

Avaler le français

Mais la plupart des intervenants, souvent pour des raisons diamétralement opposées, critiquèrent les moyens mis en oeuvre pour atteindre cet objectif, surtout ceux qui ont été utilisés pour implanter le bilinguisme dans la Fonction publique fédérale qu'on qualifiait d'«injustes», de «coûteux» et d'«inefficaces». La Fédération du travail de l'Ontario déclara, pour sa part, que «le bilinguisme» d'un océan à l'autre est un programme coûteux et ridicule». Selon l'Association des enseignants de la Nouvelle-Écosse, le programme a d'ailleurs échoué. Le premier ministre suppléant du Manitoba, M. Warner Jorgenson, le jugeait «irritant» et «rigide». Comme tant d'autres, ces intervenants voyaient dans l'enseignement de la langue seconde à l'école, qui permet un «bilinguisme personnel» actif et efficace, un moyen de résoudre la question linguistique bien préférable au «bilinguisme institutionnel» que veulent implanter les politiques et les programmes du gouvernement central. La meilleure solution, maintenaient-ils, est de commencer à enseigner les deux langues officielles dès la maternelle.

Les Canadiens anglophones opposés à la Loi sur les langues officielles ont avancé bien d'autres arguments: le bilinguisme institutionnel n'est pas prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui l'établit seulement au Parlement central et au Québec dans les législatures et les tribunaux; ce n'est pas par des lois qu'on peut protéger une langue; deux langues ne sauraient coexister; d'autres langues ont autant de valeur que l'anglais ou le français; les langues minoritaires ne devraient être parlées qu'au foyer; le bilinguisme institutionnel favorise «outre-mesure» les Canadiens français parce que, pour réussir, ils *doivent* connaître l'anglais, etc.

D'autres griefs ont été entendus. Un Albertain a dit craindre qu'un jour «une bureaucratie canadienne-française administre un pays essentiellement anglophone». Aux yeux d'un Torontois, «on ferait mieux de dépenser à des choses plus utiles les milliards de dollars consacrés au français». À Halifax, un fonctionnaire a déclaré que c'était un «gaspillage» de lui faire apprendre le français de même qu'à bien d'autres. Des fonctionnaires unilingues seraient «forcés de quitter leur emploi ou des promotions leur seraient refusées au profit de Canadiens français bilingues».

En effet, certains croyaient que la Loi sur les langues officielles, de concert avec le «French power» au cabinet central, «les forçait littéralement à avaler le français». À Winnipeg, on a accusé Ottawa d'être totalement insensible au point de vue de l'Ouest où l'on estime qu'il y a des choses plus importantes que le français. «Ottawa et Québec n'ont qu'une seule et même réaction: nous avons tort, nous sommes des enfants gâtés, égoïstes, mesquins, indifférents. Il faut nous bousculer, nous endoctriner et nous effrayer pour nous amener à changer notre attitude.»

Selon certains participants, le gouvernement avait mal expliqué la Loi sur les langues officielles et quelques-uns ont laissé entendre que l'opposition qu'elle suscite vient d'un manque d'information. Un résident d'Ottawa estimait, pour sa part, que cette opposition a des racines plus profondes, qu'elle part d'un sentiment «d'hostilité irrationnelle et même de crainte» envers le français et tous ceux qui le parlent.

“Les réactions négatives qu'a soulevées la Loi sur les langues officielles sont attribuables au manque de communication entre les citoyens et le gouvernement et à l'absence d'un bon programme d'information qui explique exactement ce que le bilinguisme signifie pour l'homme de la rue.”

(de Brandon, Manitoba)

“Les politiques linguistiques du gouvernement fédéral ne sont pas sans faille, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont ouvert de nouveaux horizons au Canada. Elles ont permis de modifier à un degré remarquable la façon dont les choses se passent à la fonction publique fédérale. Nous avons fait un bon bout de chemin depuis l'époque où l'émission de chèques bilingues était considérée comme une étape constructive dans la voie de l'unité nationale.”

(d'Ottawa)

“Je ne voudrais pas, en tant que Québécois anglophone qui vit maintenant à Toronto, perdre le français et je vais tâcher de le conserver car, depuis que je vis ici, je me rends compte combien j'apprécie le Québec.”

(à Toronto)

“Le Canada est une deuxième Suisse. Que l'on parle la langue de la majorité de la province. Nous devons demander à la minorité québécoise de nous aider à garder le Canada uni . . . en acceptant le Bill 101.”

(à Toronto)

“Depuis que j'ai appris à parler le français et que je me suis fait de vrais amis chez les francophones, je suis devenu de plus en plus conscient du fait que chaque francophone canadien, sans aucune exception, a subi consciemment aussi bien qu'inconsciemment d'innombrables heurts sur le plan linguistique, non seulement des injures plus ou moins voyantes mais aussi, et surtout, de l'incompréhension et de la condescendance.”

(à Toronto)

“Je n'ai pas le privilège d'avoir les deux langues, et lorsque je vais à Toronto, et j'ai eu l'occasion d'aller un peu partout au Canada, je paie des taxes fédérales pour recevoir des services publics, mais je ne suis pas servi dans ma langue. Ça me désappointe bien gros.”

(à Québec)

“Le Bill 101 est, au mieux, du terrorisme bureaucratique et, au pire, du chauvinisme féroce. Il vise à détruire une communauté anglophone vibrante de dynamisme.”

(à Montréal)

“On se plaint de la Loi 101. Si les Français hors Québec avaient la moitié de ce qu'ont les anglophones du Québec, ils seraient heureux.”

(à Montréal)

Payer fort cher

Pourtant, un bon nombre d'anglophones se portèrent vigoureusement à la défense de la Loi. Une lettre d'Ottawa constatait que le bilinguisme avait fait des progrès «remarquables» au sein de la fonction publique. Elle poursuivait un peu sarcastiquement: «On ne considère plus comme une perversion qu'un ambassadeur canadien-français fasse rapport à Ottawa dans sa langue maternelle; il peut même le faire en message chiffré». À Calgary, le Local Council of Women regrettait que le Canada n'ait pas imité la Suisse: «Cela montre que nous ne voyons malheureusement pas les avantages qu'offrent deux langues et deux cultures». Et d'après un résidant de Vancouver, «la meilleure façon de nous unir par des liens étroits» serait d'assurer que tous les Canadiens se sentent à l'aise dans l'une ou l'autre langue; une personne de Winnipeg lui faisait écho en disant: «Donnons-nous une constitution qui protège le français non seulement au Québec, mais au Canada tout entier». À Toronto, quelqu'un suggérait que des privilèges fiscaux soient accordés à ceux qui maîtrisent une deuxième langue. Un autre faisait valoir que «le temps presse et qu'il est inutile de nous camoufler derrière un écran de fumée» pour éviter de reconnaître les droits des francophones à travers le pays.

D'autres Canadiens anglais disaient que la Loi sur les langues officielles était essentielle à la survie de la communauté francophone et regrettaient qu'on n'ait pas respecté l'égalité linguistique; ils considéraient le bilinguisme institutionnel comme un exemple pour le monde entier et déploraient que leur propre éducation ne leur ait pas permis d'être, de devenir ou de demeurer bilingues. À Moncton, une citoyenne s'est écriée: «J'ai perdu à jamais un privilège qui m'appartenait par ma naissance, la langue française. Voilà qui est payer fort cher le départ du Québec de mes ancêtres».

Les francophones québécois étaient en faveur des lois fédérales et provinciales sur les langues tout en exprimant certaines réserves à leur égard. Ils prétendaient que la loi fédérale ne s'attaquait pas aux véritables problèmes culturels du Québec. Certains acceptaient mal qu'ils aient encore à travailler en anglais. Un professeur a fait valoir que les Québécois francophones, comme peuple, ne peuvent pas laisser les instruments de leur survivance culturelle entre les mains d'un Parlement dominé par une majorité d'une autre langue. Nous avons besoin d'une loi provinciale, a soutenu un autre, car nous «étions en train de nous faire assimiler». «À tout prendre, a repris un autre Québécois, la Loi 101 est trop douce».

Des représentants de la communauté anglophone du Québec ont affirmé que, depuis un certain temps, les rapports s'étaient améliorés entre francophones et anglophones au Québec mais que la Loi 101 était venue entraver ce progrès en imposant des limites à l'usage de l'anglais dans le système scolaire, les services du gouvernement provincial et les affaires. On critiquait aussi Ottawa qui serait insensible aux droits linguistiques des anglophones. On exhortait le gouvernement central à contester la constitutionnalité de la Loi 101 devant les tribunaux.

Les francophones du Québec et d'ailleurs ont rétorqué que les Québécois d'expression anglaise s'alarment inutilement, qu'ils ont encore, et de loin, de meilleures écoles et universités et de bien meilleurs services publics et privés dans leur propre langue que les francophones n'en peuvent trouver dans les autres provinces. Si ces derniers, au dire d'un intervenant, jouissaient de la moitié des droits de ces anglophones, ils en seraient «très heureux». Certains anglophones approuvaient ces remarques.

“Les gouvernements provinciaux ne semblent pas comprendre qu'ils ne peuvent pas rejeter leurs responsabilités sur le dos du fédéral. En matière de services publics et de politiques socio-culturelles, les provinces jouent un rôle de plus en plus important et nous sommes directement affectés par leur indifférence à notre égard. Ça ne peut plus durer.”

(L'association canadienne-française de l'Ontario,
à Toronto)

“Les communautés canadiennes-françaises doivent développer leurs institutions sociales, culturelles et économiques. Pour ce faire, elles ont besoin des services des gouvernements fédéral et provinciaux. Ceci suppose la reconnaissance en droit et en pratique, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, d'une Loi sur les langues officielles et l'établissement d'un service civil bilingue pour les communautés françaises du pays.”

(La société des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard,
à Charlottetown)

“L'éducation en français pour tous les jeunes francophones hors Québec doit cesser d'être un privilège et devenir un droit.”

(Jeunes Acadiens en marche, à Halifax)

“Même si des amendements constitutionnels étaient apportés, garantissant des droits linguistiques en éducation, cela ne changerait rien pour les minorités francophones, tant et aussi longtemps que l'attitude des provinces ne changera pas.”

(La fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse,
à Halifax)

“La meilleure façon d'unir le Canada, c'est de laisser tout le monde parler anglais.”

(à Whitehorse)

“Les Bills 22 et 101 étaient inévitables étant donné qu'on n'a pas cessé d'empiéter sur les droits des Canadiens français à l'extérieur du Québec au cours de notre histoire. Les anglophones n'ont pas ménagé leurs efforts pour assimiler les francophones du Canada.”

(à Regina)

“Les minorités francophones du Canada ont été traitées de façon beaucoup plus libérale que la minorité anglophone du Québec avec le Bill 101.”

(de Rumsay, Alberta)

“Ils ne veulent que le français au Québec; excellente idée! Et nous, nous ne voulons pas de français ici. Ils ne veulent pas de nous et nous ne voulons pas d'eux, nous non plus.”

(de Vancouver)

“Sans vraiment connaître la situation au Québec, ni ce qu'il en était du programme de bilinguisme, je me suis d'abord senti menacé dans mon propre pays. J'ai jeté les hauts cris comme tous les gens autour de moi et j'ai fait des déclarations à l'emporte-pièce sans vraiment connaître les faits. J'étais déchaîné rien qu'à l'idée d'être forcé d'apprendre le français alors que je vivais dans une communauté uniquement anglophone.”

(de Brandon, Manitoba)

Les francophones hors Québec soutenaient, pour leur part, qu'on met trop de temps à appliquer le bilinguisme institutionnel dans les administrations centrales et provinciales. Devant la politique d'adoption progressive du français dans les services provinciaux du gouvernement ontarien, la plupart des francophones et certains anglophones croyaient qu'il fallait s'engager de façon beaucoup plus progressiste et manifeste. Le premier ministre, M. William Davis, répondit que «ce que l'Ontario avait fait auparavant et faisait maintenant» démontrait clairement que son gouvernement «s'est engagé à répondre, de façon juste, adéquate et réaliste aux besoins de sa minorité linguistique».

Trop facultatif

Certains francophones réclamaient beaucoup plus. «Nous ne pouvons nous contenter», a déclaré un Franco-Ontarien, «de nous faire servir dans notre propre langue, nous voulons vivre complètement dans cette langue». Selon le Comité d'action de North Bay, «tous les niveaux de gouvernement doivent offrir des services dans les deux langues officielles». Le club Richelieu de Toronto opinait qu'il s'agit là d'un minimum à obtenir si l'on veut endiguer l'assimilation. Une lettre provenant également de Toronto déclarait que les Franco-Ontariens sont traités comme des parents pauvres qui se font dire: «Speak white». Selon un participant, si les Canadiens anglais n'acceptent pas de relever «le défi que pose l'existence de deux langues», la survie du Canada n'est ni possible, ni nécessaire.

Comme les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, qui désiraient beaucoup plus que de «ridicules services essentiels», se réjouissaient que l'article 23 de l'Acte du Manitoba de 1870 garantissant les droits linguistiques des francophones, article rendu inopérant en 1890 par une loi provinciale, ait été «rétabli» par le verdict récent d'un tribunal qui a déclaré la loi provinciale inconstitutionnelle. Cette loi de 1890, selon un Montréalais, avait marqué «le commencement du déclin du Canada».

Au Nouveau-Brunswick, la communauté acadienne déplorait que la Loi sur les langues officielles de la province soit si mal formulée. Elle est «trop facultative» et il aura fallu attendre dix ans après son adoption pour qu'elle soit proclamée et appliquée en entier. Les Acadiens d'autres provinces de l'Atlantique croyaient qu'ils avaient des motifs beaucoup plus graves de se plaindre puisque, dans leur cas, ils n'ont même pas de Loi sur les langues officielles.

Dans l'Ouest, bien des anglophones considéraient que le français n'a pas de raison d'être. Ils estimaient que les services fédéraux dans cette langue imposent un «fardeau financier trop lourd». De l'avis d'un citoyen de Vancouver: «Nous devons convaincre les Québécois qu'ils devraient être reconnaissants qu'on leur ait accordé le privilège de garder leur langue au Québec en 1774». Cependant, bien des gens de l'Ouest acceptaient que la fonction publique à Ottawa doive être bilingue, mais certains craignaient que cela ne nuise à la carrière des fonctionnaires fédéraux unilingues originaires de l'Ouest.

Propositions

Une recommandation ressortait clairement: il fallait reconnaître les droits linguistiques des francophones et des anglophones. Pour y arriver, certains voulaient des garanties constitutionnelles. Les droits auxquels pensaient la plupart assureraient l'accès dans les deux langues à l'éducation, à la radio, à la télévision et aux tribunaux. Parfois, on voulait que ces droits soient reconnus sans conditions, mais le plus souvent avec la condition «où le nombre le justifie». L'accès aux services de santé dispensés dans les deux langues était aussi tenu pour un droit important.

“Nous sommes d'accord pour que, dans tout le Canada, le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix soit garanti par l'article de notre constitution qui traite de la compétence provinciale dans le domaine de l'éducation.”

(William Davis, premier ministre, à Toronto)

“On devrait enseigner l'anglais et le français à tous les petits Canadiens.”

(à Vancouver)

“Les autres groupes ethniques ont eu du mal à comprendre que la connaissance du français comme langue seconde est un atout.”

(à Winnipeg)

“Dans un rayon de 50 milles de Toronto, on compte plus de 600 000 Canadiens d'origine italienne. Qu'en est-il de leurs droits minoritaires et de leur langue?”

(à Toronto)

“Je ne vois pas ce qu'on pourrait reprocher à René Lévesque lorsqu'il dit que le français au Québec est un fait et que ceux qui ne sont pas prêts à l'accepter n'ont qu'à partir. De même, en tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, l'anglais chez nous est un fait et ceux qui refusent de l'accepter n'ont qu'à partir.”

(à Vancouver)

“Faites du Canada un pays vraiment bilingue... Il faut absolument instaurer un vaste programme d'échanges de professeurs entre le Québec et le reste du Canada.”

(à Régina)

“Il se peut fort bien que je doive élire domicile ailleurs... mais où? En Ontario, on me traite de «frog» et de «French pea soup» alors que pour les Québécois, j'étais l'Anglaise d'Ontario. Ai-je le droit de me sentir chez moi en Ontario, ou ne serait-ce encore et toujours qu'un privilège?”

(de Windsor, Ontario)

“Nous aurions intérêt à reconnaître que la politique sur le bilinguisme, dans l'ensemble, est un échec... Nous vivons dans un pays trop vaste avec une population trop éparpillée... Nous devrions prévoir des solutions de rechange... faire en sorte que les gouvernements adoptent de nouvelles mesures ou redoublent d'efforts pour créer un esprit de tolérance et de compréhension... et mettre davantage l'accent sur l'enseignement d'une langue seconde dans toutes les provinces.”

(L'association des enseignants de la
Nouvelle-Écosse, à Halifax)

“Il y a bien longtemps, le Canada français remettait son destin entre les mains de la Couronne britannique parce qu'elle lui garantissait la liberté de langue. Aujourd'hui, c'est au tour du Canada anglais de réitérer cette promesse.”

(à Charlottetown)

Bilinguisme institutionnel ou personnel?

À maintes reprises, la Commission de l'unité canadienne s'est fait dire que la clé de la politique linguistique résidait dans l'enseignement des deux langues dès le jeune âge. Un Canadien français de l'Ontario indiquait que «c'est à la nouvelle génération que nous pouvons inculquer la fierté d'être Canadien» en lui permettant d'être bilingue. Un anglophone de Toronto disait que «le bilinguisme est désirable mais rares sont les familles qui peuvent obtenir une éducation bilingue pour leur enfants». À Toronto également, un directeur de collège a soutenu que les deux ordres de gouvernement «n'ont pas su instaurer un régime d'enseignement» qui permette vraiment le bilinguisme.

Certains intervenants anglophones insistaient, exhortant le gouvernement central à protéger les minorités et à intervenir davantage dans l'enseignement des langues (par une aide financière accrue à la formation linguistique à l'école et par des programmes «d'éducation nationale»).

Certains voulaient que le Conseil des ministres provinciaux de l'Éducation assume une plus grande responsabilité en matière de coordination et d'expansion des services et des programmes d'enseignement.

Maints porte-parole de groupes ethno-culturels se sont portés à la défense du bilinguisme institutionnel, surtout s'il devait s'accompagner d'une loi reconnaissant le multiculturalisme. Ils préconisaient l'enseignement d'autres langues également et certains voulaient que ces langues deviennent aussi langues d'enseignement dans les régions qui comptent des minorités allophones suffisamment importantes.

Un nombre assez important de participants anglophones aux audiences ne s'opposaient pas à un Québec francophone unilingue, le reste du Canada devenant anglophone unilingue, «si cela peut amener la paix». Cependant, aucun d'entre eux n'était du Québec. Des Canadiens anglophones du Québec et d'ailleurs espéraient que la Loi 101 serait modifiée. L'expression «liberté de choix» revenait souvent à cet égard.

On a souvent proposé, et il ne s'agissait pas uniquement de Canadiens français, que d'autres provinces s'inspirent de l'exemple du Nouveau-Brunswick et adoptent des lois sur les langues officielles. L'Ontario était surtout cité. Dans le même ordre d'idées, certains intervenants soulignaient qu'il faut faire preuve «d'esprit pratique» et concentrer les services gouvernementaux bilingues dans le «corridor bilingue» qui s'étend de Sudbury à Moncton. Une lettre de Moncton soutenait que la meilleure solution aux problèmes des services publics bilingues consisterait à créer deux fonctions publiques: «Au lieu d'une fonction publique bilingue, il en faudrait deux qui soient autonomes et unilingues, l'une établie à Hull et l'autre à Ottawa».

Tout est possible

Bien des intervenants ont insisté sur l'importance d'initiatives privées. Voyages, programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs, promotion du français comme langue des affaires, le tout pourrait encourager les Canadiens à voir dans le bilinguisme personnel et institutionnel un avantage plutôt qu'une obligation désagréable. «Dans le cadre du bilinguisme officiel, tout est possible» disait un Torontois, «si l'on veut bien explorer la gamme infinie de ses possibilités».

Pour un grand nombre, cependant, seul un «changement d'attitudes» pourrait rendre possible un Canada bilingue et biculturel. De toutes les déclarations traitant des langues, ce fut probablement la plus fréquente.

Arrière-plan

Population

Selon les chiffres utilisés par les organismes du gouvernement central, il y a actuellement au Canada quelque 289 000 Indiens inscrits, 22 000 Inuit et 750 000 Métis et Indiens non inscrits. Ces groupes représentent environ 5% de la population du Canada.

Définitions

Depuis la Confédération, les Indiens et les Inuit relèvent surtout, tant au plan politique qu'au plan administratif, de la compétence du gouvernement central; les Métis relèvent surtout de la compétence provinciale.

Les Indiens sont des personnes inscrites ou pouvant l'être au régime de la Loi fédérale sur les Indiens. Les premières versions de cette loi rangent dans cette catégorie non seulement toutes les personnes de sang indien, considérées comme membres de telle ou telle «bande», mais aussi toute personne qui résidait avec ces Indiens et dont le père ou la mère étaient réputés faire partie de la bande. On considéra également comme Indienne une femme dont le mari appartenait à l'une ou à l'autre de ces deux catégories de personnes.

La loi de 1876 statuait que tout Indien qui obtenait un diplôme universitaire ou devenait membre du clergé était par le fait même automatiquement émancipé du régime de la loi. Au surplus, elle prévoyait qu'un Indien pouvait être émancipé par le consentement de sa bande et après avoir obtenu d'une «personne compétente» un certificat attestant qu'il avait démontré des qualités suffisantes pour justifier son émancipation!

Un Indien non inscrit est une personne d'origine indienne qui est émancipée, ou un descendant d'une personne émancipée, ou encore un sujet qui se dit Indien mais ne peut être inscrit d'après les normes de la Loi sur les Indiens. De nombreux individus deviennent tantôt inscrits tantôt non inscrits selon qu'ils épousent, ou que leurs parents épousent, des Indiens inscrits ou non inscrits. La parenté de la plupart des Indiens non inscrits comprend des Indiens inscrits.

Dans la terminologie du XIX^e siècle, le Métis était une personne d'ascendance mixte française-indienne, tandis que les enfants de parents britanniques et indiens étaient dits «Half-Breeds». De nos jours, le terme Métis est utilisé de façon moins sélective et tend à désigner toute personne d'ascendance mixte qui n'est pas inscrite comme Indien sous le régime de la loi.

Au XIX^e siècle encore, en même temps qu'il établissait une loi pour les Indiens, le gouvernement central prévoyait des dispositions pour les Métis et les Half-Breeds. L'Acte du Manitoba de 1870 leur réservait des territoires dans cette province. On fit de même, un peu plus tard, en Alberta et en Saskatchewan.

On réunit ordinairement, pour fins administratives, les Métis et les Indiens non inscrits en un seul et même groupe, bien que les deux termes ne soient pas du tout synonymes.

Les Inuit sont des Canadiens d'origine autochtone qui parlent la langue inuktitut. Les contacts avec eux ayant été plus limités parce qu'ils vivaient dans le «grand Nord», les Inuit n'ont signé aucun traité avec le Canada. Toutefois, des négociations se poursuivent maintenant entre le gouvernement central et les Inuit en vue de l'extinction des droits qu'ils revendiquent à titre de premiers habitants de ces territoires.



Politiques

Quelle est la meilleure façon de traiter les communautés autochtones dans une société où les Blancs prédominent? Le sujet est controversé depuis bien des années. Tous les gouvernements canadiens ont cherché par le passé, de façon générale, à favoriser l'assimilation de ces communautés.

On s'efforce depuis quelques années de repenser ces politiques à la lumière du plus grand respect qui est maintenant accordé aux droits fondamentaux, individuels et collectifs. Les gouvernements ont tendance aujourd'hui à encourager les communautés autochtones à sauvegarder leur culture.

Avec l'appui du gouvernement central, se sont créées, par exemple, des associations d'autochtones. Les plus importantes sont la Fraternité des Indiens du Canada qui regroupe les Indiens inscrits, le Conseil des autochtones du Canada qui représente les Métis et les Indiens non inscrits et l'association Tapirisat du Canada qui représente les Inuit. Ces associations nationales ont des conseils locaux et provinciaux. Il existe également de nombreuses associations régionales.

Des questions

Comment les Canadiens autochtones voient-ils leur passé, leur présent et leur avenir? Que pensent-ils de l'actuel débat sur l'unité? Quelles sont leurs vues sur le Québec? Quel régime politique envisagent-ils pour eux-mêmes?

“Retracer les faits et gestes des Européens dans ce pays, c’est raconter une histoire horrible, l’histoire de leur cupidité, de leur quête acharnée du pouvoir. C’est faire le récit de l’exploitation, de la guerre biologique. C’est passer en revue tous les traités qui n’ont pas été respectés de l’Atlantique au Pacifique. C’est faire le bilan de plus de 300 ans de trahisons.”

(Micmac Association of Cultural Studies, à Halifax)

“Nos langues n’ont aucune place aujourd’hui, ni dans nos parlements, ni dans nos cours, ni dans nos écoles. Notre culture ne sert plus qu’à amuser le touriste lors des défilés ou des festivals.”

(Wesley Band, Stoney Tribe, à Calgary)

“Évidemment, dans la plupart des communautés indiennes, on n’accorde par la priorité à l’unité nationale. Les questions fondamentales de l’heure sont le logement et le taux élevé de chômage qui atteint les 90% dans plusieurs communautés indiennes. . . Un sentiment de désespoir et d’impuissance gagne notre peuple qui se sait au bas de l’échelle dans la hiérarchie des pouvoirs de décision.”

(L’union des Indiens du Nouveau-Brunswick,
à Moncton)

“Les Indiens sont dans des camps de concentration. Je le sais, moi, j’ai travaillé avec les Indiens. Excusez l’expression, ils sont quasiment obligés de demander au fédéral pour aller à la toilette.”

(à Montréal)

“Ne nous avait-on pas donné l’assurance que ces promesses [les traités] dureraient «tant qu’il y aurait un soleil, des rivières et de l’herbe verte»? Pourtant, aujourd’hui, les statistiques sur la pauvreté, le logement, la maladie, l’éducation, le chômage, l’espérance de vie, les morts violentes, l’incarcération, l’alcoolisme, la mortalité infantile, et bien d’autres encore, disent toutes que le gouvernement canadien n’a pas voulu ou n’a pas été capable de tenir ses promesses.”

(La fédération des Indiens de la Saskatchewan,
à Régina)

“Non seulement on n’a pas reconnu ce que nous avons fait pour le pays, mais on nous a considérés comme une bande de sauvages qui se promènent en pagne un peu partout.”

(De Fort Simpson, T.N.-O.)

“Nous sommes les Métis, les sang-mêlés, nous sommes les Indiens que la Loi sur les Indiens du Canada ne considère pas en tant que tels. Notre population ne bénéficie pas des dispositions de la Loi sur les Indiens, nous ne possédons pas de réserves, et aucun grand ministère doté d’un budget de centaines de millions de dollars ne se préoccupe de défendre nos intérêts.”

(L’association des Métis et des Indiens non inscrits
de l’Ontario, à Toronto)

Opinions

«Qu'avons-nous gagné», ont demandé les autochtones qui sont venus aux audiences de la Commission, pour avoir accueilli dans un «esprit fraternel» les «immigrants d'Europe»? Qu'avons-nous gagné sinon des «préjugés», des «stéréotypes», des «gestes symboliques et sans portée» et des «pansements de fortune» sur les plaies profondes que nous ont infligées les «colonisateurs»?

Selon l'Indian Homemakers Association de la Colombie-Britannique, la «destruction» culturelle a commencé avec les missionnaires qui, avec un «zèle à peine déguisé», ont entrepris de «civiliser» les «sociétés primitives». Puis, «les agents d'immeuble retors» du gouvernement central sont venus troquer «une poignée de droits et de garanties» contre la moitié d'un continent en faisant signer aux autochtones qui n'en saisissaient pas toute la portée des «traités habilement tournés».

Les premiers habitants

«Tout le monde sait bien que nous étions ici bien avant 1492», a dit une personne de Yellowknife. Pourquoi donc l'histoire du Canada ne commence-t-elle qu'à l'arrivée des premiers Européens?» Dire que les Anglais et les Français sont les «deux peuples fondateurs», c'est «insulter grossièrement» les autochtones qui, arrivés bien avant les Européens, étaient néanmoins disposés à partager leur pays avec les nouveaux venus.

«Le partager» certes, mais non pas le céder à jamais, ont rappelé beaucoup d'entre eux. Et plusieurs représentants indiens d'insister sur le fait que les traités avaient permis aux Européens de s'établir sur les terres mais ne leur en avaient pas cédé la propriété. «Celui qui loue une maison» ajoutait le porte-parole de la bande Wesley de Calgary, «n'a pas le droit de se l'approprier».

Or, la réalité de maintenant fait que le propriétaire n'a plus de pouvoir; les lois des administrations publiques ont écrasé les sociétés autochtones et provoqué une «acculturation» massive et un «génocide culturel». Le Native Canadian Centre déclarait à Toronto: «L'expérience nous a enseigné une chose: la société canadienne a été et est encore hypocrite». «Lorsque nous défendons nos droits, on nous appelle des militants, et des païens lorsque nous fréquentons nos propres églises», d'ajouter un autre groupe. D'après le Conseil des autochtones du Canada, «la question primordiale» reste «la mauvaise volonté, l'inaptitude ou l'incapacité» du gouvernement central de considérer sérieusement les droits des autochtones. Nombre de représentants ont d'ailleurs précisé qu'ils ne cherchaient pas à obtenir des «aumônes» du gouvernement mais la «juste reconnaissance» de leurs «droits légitimes, ce qui aurait dû être fait il y a longtemps».

De nombreux autochtones ont également brossé un sombre tableau de leur situation au «bas» de l'échelle sociale: le plus fort taux de chômage de n'importe quel groupe au pays, des logements insalubres, l'alcoolisme, le mépris de soi-même et l'abattement psychologique d'un désespoir qui se répercute d'une génération à l'autre.

Selon l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, le gros du budget du ministère des Affaires indiennes ne va pas aux communautés indiennes, mais sert d'abord à alimenter une sorte de «système de sécurité sociale» dont se glorifient des «fonctionnaires de race blanche» qui déterminent, «bien calfeutrés dans leurs bureaux», ce qui est bon pour les Indiens. Certains groupes sont allés jusqu'à accuser la bureaucratie du gouvernement central de «saper» les structures sociales des autochtones. Elle a toujours encouragé l'«émancipation» des Indiens pour ainsi favoriser leur assimilation, ont ajouté plusieurs.

“Bien des peuples qui ont émigré au Canada ont abandonné la langue et les valeurs culturelles de leur mère patrie à la première ou à la deuxième génération. Les autochtones n'ont pas d'autre patrie que le Canada et ils n'ont pas du tout l'intention de renoncer aux valeurs culturelles de leurs ancêtres.”

(L'association des Métis de l'Alberta, à Edmonton)

“Membres de la Commission, Mesdames et Messieurs, mes frères, et vous tous qui êtes ici, je vous souhaite la bienvenue au Canada. Si je vous souhaite la bienvenue en ces termes, ce n'est pas tant pour faire de l'esprit . . . mais plutôt pour vous rappeler ce que nos ancêtres ont dit aux vôtres lorsqu'ils ont débarqué sur les côtes de l'Amérique du Nord.”

(Le grand conseil des chefs, à Toronto)

“Il fut un temps où nous partagions le Canada avec vous. Nous nous demandons parfois si nous n'avons pas été trop généreux dans nos politiques d'immigration car nous nous retrouvons dehors en train de frapper à votre porte.”

(L'association des Métis et des Indiens non inscrits de l'Ontario, à Toronto)

“Mon pays, c'est le pays de deux conquérants qui, sans trop de respect pour ses premiers occupants, se disent les co-fondateurs.”

(d'Ottawa)

“Fini le temps où les Anglais et les Français pouvaient prétendre être les seuls peuples fondateurs. Il n'y aura pas de justice ni d'unité tant qu'on n'aura pas reconnu cette vérité fondamentale et tant qu'on n'aura pas reconnu nos droits au même titre que les deux soi-disant «peuples fondateurs».”

(L'association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan, à Régina)

“La Commission de l'unité canadienne prétend qu'elle travaillera en étroite collaboration avec les Canadiens. Qu'elle commence donc alors avec les premiers propriétaires du Canada.”

(Micmac Association of Cultural Studies,
à Halifax)

“Un des plus grands mythes de l'histoire du Canada a été perpétué au cours du débat actuel sur l'unité nationale. Le mythe dont je parle est celui selon lequel les Français et les Anglais seraient les peuples fondateurs du Canada. Cette notion est manifestement fautive. Elle est historiquement inexacte et fait insulte à la population indienne du Canada. Elle correspond, cependant, au traitement traditionnel que nous avons reçu des deux principaux groupes d'immigrants.”

(La fraternité nationale des Indiens,
à Ottawa)

Le peuple oublié

Mais ce serait encore, d'après les intéressés eux-mêmes, «les Métis et les Indiens non inscrits qui, de tous, ont vraiment le plus souffert du fédéralisme intransigeant». D'après la loi, est Indien «celui qui a un père indien»; par cette définition, «le gouvernement fédéral reconnaît le statut de ces Indiens mais semble ignorer tous les autres autochtones». «Nous sommes victimes de toutes les formes de persécution: raciale, économique, culturelle, linguistique, sans parler de toutes les autres . . . Nous représentons la honte du Canada», déclarait l'Association des Métis et des Indiens non inscrits de l'Ontario.

Certains représentants des Métis ont rappelé à la Commission qu'ils ont négocié leur entrée dans la Confédération par l'intermédiaire du gouvernement Riel et en vertu de l'Acte du Manitoba. Ils croient posséder la preuve que les terres qu'on leur avait réservées à l'époque furent, pour une large part, données à d'autres ou arrachées par des immigrants venus s'installer dans l'Ouest. Dans les années 1880, ont-ils ajouté, les Métis étaient les principaux intermédiaires entre les Blancs et les Indiens. Maintenant, ils se voient comme «le peuple oublié».

Propositions

Associés égaux

Les Indiens, les Métis et les Inuit qui ont témoigné devant la Commission ont souvent plaidé avec véhémence en faveur d'une unité fondée sur la fraternité et un attachement profond à la nature. «Ce sol est sacré pour les autochtones», a dit l'un d'eux, «ils veulent non pas le garder jalousement pour eux mais le partager, le restaurer pour les générations futures afin que tous puissent en profiter».

Tout en étant chacun très différent, les groupes autochtones ont cependant fait valoir quatre propositions communes: (1) qu'ils ont droit à une «compensation» pour le «mépris traditionnel» de leurs droits acquis par traités et pour toute la «misère» qu'on leur a infligée; (2) qu'ils devraient être invités à participer à la prise de décisions au niveau national et à la gestion quotidienne des affaires du pays — ils ont été tenus à l'écart des pourparlers qui ont abouti à la Confédération et on ne devrait pas les ignorer une nouvelle fois —; (3) qu'ils devraient figurer dans la constitution à titre d'«associés égaux» avec les Français et les Anglais; (4) que leurs concitoyens devraient reconnaître leur droit à l'«autodétermination» et leur droit de vivre selon leurs propres croyances et leurs propres traditions.

La plupart des groupes ont invoqué le droit à l'«autodétermination», à l'«autodéveloppement» ou à un «statut spécial». En effet, pour que le caractère distinctif de leurs valeurs soit respecté, il faudrait, pensaient-ils, que les autochtones possèdent leurs propres institutions politiques, jouissent d'une «certaine autonomie» et soient admis à une «participation véritable». Autrement, devait affirmer la Fraternité nationale des Indiens, «nous sommes destinés à demeurer à la périphérie de la société canadienne». «Le sol et l'argent sont des éléments de nos revendications territoriales, mais ils sont loin d'être les seuls», d'ajouter le Conseil des Indiens du Yukon. «L'essence même de nos revendications territoriales consiste à pouvoir réaliser des objectifs sociaux et culturels.»

Pour la Fraternité des autochtones du Yukon, une comparaison s'impose: «Nous avons beaucoup en commun avec les Canadiens français dont le statut particulier, pourtant garanti par la loi, n'a pas été respecté par la suite». D'autres groupes d'autochtones se disaient également d'accord avec les francophones du Québec qui veulent «renégocier» leur place dans la Confédération.

“Grâce à un règlement négocié de nos revendications en instance, nous sommes décidés à devenir des citoyens à part entière et à atteindre le degré d'autodétermination politique nécessaire pour que nous puissions, à nouveau, diriger nos propres affaires.”

(Inuit Tapirisat du Canada, à Ottawa)

“Si ce pays n'accepte pas de reconnaître les droits des aborigènes ou que la population aborigène du Canada a et continue d'avoir certains droits, il devra s'attendre à plus de dissensions et de mauvaise volonté, voire à une révolution à l'intérieur de ses frontières.”

(L'association des Métis et des Indiens non inscrits du Nouveau-Brunswick, à Moncton)

“Nous demandons qu'on ne tienne aucune négociation en vue d'une nouvelle constitution, sauf si nos chefs sont appelés à y participer. Nous voulons que cette nouvelle constitution tienne compte de nos droits nationaux. Nous en avons assez d'être manipulés, méprisés, pauvres dans notre propre pays. . . Notre peuple à l'agonie réclame justice maintenant.”

(L'association des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan, à Régina)

“Il faut commencer par régler la question des revendications territoriales avant de songer à une réforme constitutionnelle qui s'appliquerait au Yukon et à l'ensemble du Canada. Les revendications territoriales jouent en quelque sorte le rôle de catalyseur dans l'éveil de la conscience sociale.”

(à Whitehorse)

“La question fondamentale en ce qui concerne la nation métis et son inclusion dans le débat sur l'unité nationale, c'est l'inaptitude du gouvernement fédéral à résoudre le problème des droits des aborigènes. À moins que ce grave problème ne soit résolu, on ne peut vraiment pas parler de deux peuples fondateurs sans tenir compte des premiers habitants du pays.”

(Le conseil des autochtones du Canada, à Ottawa)

“Je ne vois pas comment on pourrait accorder un statut provincial au Yukon sans régler au préalable la question des revendications territoriales qui suscitent certaines résistances au sein des gouvernements provinciaux, sans compter que le gouvernement territorial ne semble pas très enclin à collaborer avec les Indiens. Je crois que si cette question était réglée et que les droits individuels des Indiens étaient reconnus, ils pourraient participer activement à l'administration des territoires.”

(au Yukon)

“Les droits des Amérindiens et des Inuit devraient être inscrits dans la constitution. Nous leur avons pris leur pays. Eux, à qui l'ont-ils pris? Ils sont probablement, eux aussi, des immigrants mais de moins fraîche date que les Européens. Donc, nous sommes tous des immigrants, au sens large du mot.”

(de Québec)

Toutefois, les groupements autochtones qui ont assisté aux audiences de la Commission ont tous exprimé le désir de vivre dans un Canada uni. Notre sécession, ou celle du Québec, ne ferait que du tort, ont-ils dit. Le représentant de la Bande Wesley de Calgary a été clair là-dessus: «Quels que soient les changements apportés à la constitution, mon peuple insiste pour que demeurent inchangées ses relations avec le gouvernement du Canada». «Nous nous opposons à ce que le Québec divise le Canada», d'ajouter les Hurons de Loréte.

Les autres Canadiens qui ont témoigné devant la Commission étaient généralement d'accord pour reconnaître qu'il faut consentir «un statut spécial» aux autochtones: en particulier, donner suite à leurs revendications territoriales et leur accorder une certaine forme de «self government». «En Saskatchewan, nous savons très bien que toute restructuration de la Confédération devra tenir compte des autochtones et de leurs intérêts particuliers», a déclaré le premier ministre, Allan Blakeney. Parallèlement, le Comité pour une nouvelle constitution voudrait que le Canada s'engage «à entreprendre, avec les autochtones, des négociations justes et mutuellement acceptables».

Afin que leurs priorités et leurs intérêts particuliers soient bien défendus au niveau national, certains groupes d'autochtones ont réclamé une «représentation ethnique», c'est-à-dire l'affectation à des représentants autochtones d'un certain nombre de sièges à la Chambre des communes et au Sénat.

Expliquez comment

«On nous dit que nous sommes des citoyens canadiens, faisait remarquer l'association Inuit Tapirisat du Canada, mais personne ne semble capable de nous expliquer comment nous le sommes devenus. Nous n'avons jamais signé de traité en ce sens, nous n'avons pas non plus été conquis, nous n'avons pas cédé nos droits, à la suite de guerre ou autrement». Un groupe demanda la «reconnaissance» de son droit de survivre comme «communauté unique au sein de la mosaïque canadienne». D'autres, comme celui du Québec, ont fait valoir que le développement du Nord ne doit pas se faire à leurs dépens. Selon eux, il faut qu'une «juste part» des avantages qui en découlent aille aux peuples du Nord et à leurs institutions.

Certains Inuit ont réclamé la création, dans la région arctique, d'un nouveau territoire dont ils seraient les principaux occupants et où ils pourraient établir eux-mêmes des administrations locales et régionales plus sensibles à leurs besoins. Ils désiraient également faire partie des organismes qui régissent les richesses naturelles des zones côtières et sous-marines et participer au contingentement des mammifères marins. Ils ajoutaient que, jusqu'ici, le gouvernement central les avait «pratiquement exclus» de ces domaines et, dans bien des cas, ne les avait «même pas consultés».

Agir dès maintenant

Dans leurs exposés à la Commission, les opinions des Indiens variaient selon le lieu où ils vivaient, leur statut d'inscrits ou de non inscrits et l'état de leurs négociations avec les gouvernements. Par exemple, les Indiens du Nord-Ouest du Canada se sont opposés à ce que les Territoires deviennent des provinces tant que leurs propres revendications n'auront pas été réglées. En règle générale, ils se plaignaient que leurs demandes pour une plus grande autodétermination socio-culturelle étaient en grande partie ignorées. Certains voyaient la solution dans la «souveraineté» sur certains territoires. La Fédération des Indiens de la Saskatchewan, pour sa part, préférait voir naître une autre forme de gouvernement — le gouvernement indien — à côté des gouvernements qui existent déjà. Il serait également divisé

“Nous vous faisons remarquer que la séparation n'est pas un phénomène exclusivement québécois. Pendant des années, depuis 1969, l'année du livre blanc, l'American Indian Movement a préconisé et formulé des programmes pour favoriser l'épanouissement de la vie spirituelle chez les Indiens afin de les *séparer* de la corruption et de leur permettre de vivre honnêtement et dignement.”

(American Indian Movement, Southern Alberta Chapter, à Calgary)

“Les Indiens ne se sont pas perdus et ne se perdront jamais dans la masse anonyme des Canadiens ordinaires de classe moyenne. La politique fédérale actuelle n'a pas beaucoup intégré les Indiens et ne leur a assuré pratiquement aucune égalité. Ils continuent de vivre à côté des immigrants euro-canadiens comme peuple distinct.”

(La fraternité nationale des Indiens, à Ottawa)

“Nous avons résisté et nous résisterons encore et *toujours* à l'assimilation. Mais quand nous parlons de gouvernements indiens, nous ne renonçons pas pour autant au Canada ou à la Confédération. Nous ne sommes pas séparatistes. Nous faisons simplement remarquer que sur les plans juridique, politique, racial, culturel et linguistique, nous nous distinguons de l'ensemble de la société canadienne.”

(La fédération des Indiens de la Saskatchewan, à Régina)

“Nous n'arrivons même pas à trouver les mots qui conviennent dans la langue anglaise pour désigner notre peuple. . . mais dans notre propre langue, nous savons que nous sommes les Anicinabe, les Inuit, les Dene, les Ininew; ce qui signifie les «êtres humains» ou le «peuple de la terre». Personne ne nous dépouillera de ce titre.”

(Native Canadian Centre, à Toronto)

en différents ordres, local, régional et national. Il aurait le droit de préparer des budgets et de les soumettre directement à l'approbation du Parlement; il recevrait une aide financière et technique suffisante pour permettre d'établir une infrastructure économique viable dans les territoires réservés et il aurait le pouvoir d'imposer les entreprises établies sur ces territoires. Les Indiens se sont dit convaincus que de telles ressources financières leur permettraient de subvenir à leurs besoins et de préserver leur culture en toute dignité.

Une association de femmes indiennes réclamait «justice», c'est-à-dire «la reconnaissance» des droits légitimes des Indiennes, le maintien de leur statut d'Indienne même lorsqu'elles épousent des Indiens non inscrits ou des non Indiens. Voici un passage du mémoire soumis par les Indiennes Mohawk de Caughnawaga (Québec): «Il nous paraît inconcevable de perdre arbitrairement notre droit de naissance et notre patrimoine parce que nous entrons dans une union sacrée avec un autre enfant de Dieu». Selon elles, le gouvernement devrait agir «dès maintenant» en adoptant une loi correctrice avec effet «rétroactif».

Accueillir de nouveau

Parce qu'ils ne se considèrent pas comme «tout simplement un autre groupe ethnique», les Métis revendiquèrent la garantie constitutionnelle de leurs droits et réclamèrent une compensation pour les terres qu'ils n'ont jamais obtenues ou qu'ils ont perdues aussitôt qu'elles leur ont été concédées. Le gouvernement «doit ouvertement et de bonne volonté nous accueillir de nouveau comme participants égaux dans la Confédération, et non nous tenir pour des restes embêtants du groupe dominant».



Arrière-plan

L'Acadie

La colonisation par les Français du territoire maintenant connu sous l'appellation de «Provinces maritimes» a débuté en 1604, soit quatre ans avant la fondation de Québec. Pendant le siècle qui suivit, l'Acadie, comme on l'appelait alors, a été l'un des enjeux des grandes luttes entre la France et l'Angleterre pour l'hégémonie coloniale. Elle changea de mains neuf fois avant d'être cédée définitivement aux Anglais par le traité d'Utrecht (1713). Les Acadiens refusèrent cependant de prêter le serment d'allégeance à la Couronne britannique. Par la suite, en 1755, quelque six mille d'entre eux furent déportés et dispersés dans divers coins du monde. Plusieurs devaient cependant regagner l'Acadie lorsqu'on le leur permit dix ans plus tard; mais cette fois, ils s'établirent loin des milieux anglais.

La reconstruction de la communauté acadienne a été lente et difficile. On pourrait même dire qu'elle se poursuit encore aujourd'hui. Ce n'est qu'au Nouveau-Brunswick que les Acadiens constituent maintenant une société homogène.

L'Ouest

Depuis La Vérendrye, bien connu par ses explorations (1721-1743), jusqu'au Père Maillard qui fonda une paroisse en Colombie-Britannique en 1909, les francophones ont contribué au développement de l'Ouest. Des «voyageurs», comme ceux qui accompagnaient MacKenzie et Fraser, sont demeurés sur les terres qu'ils avaient d'abord explorées. Les missionnaires réussirent aussi à recruter dans l'Est des paroissiens pour coloniser les nouvelles régions.

À cause de la présence de ces colons francophones et des Métis, les droits linguistiques furent consignés dans les Actes créant le Manitoba (1870) et les Territoires du Nord-Ouest (1875). Ces droits furent abolis par la suite quand le nombre de francophones s'est mis à décroître par rapport au reste de la population.

Statistiques

En 1976, quelque 900 000 (15,3%) des 5,9 millions de Canadiens qui se disent de langue maternelle française vivaient hors du Québec. La plus forte concentration de ce groupe habite le Nouveau-Brunswick; 224 000 personnes de langue maternelle française y constituent 33,8% de la population. Cependant, le plus grand nombre, soit 484 000, se trouvent en Ontario où ils représentent 5,6% de la population.



Le tableau ci-dessous illustre ce qu'il advient des minorités de langue française d'un océan à l'autre.

Répartition géographique des minorités
de langue française, 1971

Provinces	Français — origine ethnique	Français — langue maternelle		Français — langue d'usage
	1971	1971	(1976)	1971
Terre-Neuve	3,0	0,7	(0,5)	0,4
Ile-du-Prince-Édouard	13,7	6,6	(5,5)	3,9
Nouvelle-Écosse	10,2	5,0	(4,4)	3,4
Nouveau-Brunswick	37,0	34,0	(33,0)	31,4
Ontario	9,6	6,3	(5,6)	4,6
Manitoba	8,8	6,1	(5,4)	4,0
Saskatchewan	6,1	3,4	(2,9)	1,7
Alberta	5,8	2,9	(2,4)	1,4
Colombie-Britannique	4,4	1,7	(1,6)	0,5
Yukon	6,7	3,3	(2,6)	1,7
Territoires du Nord-Ouest	6,5	3,3	(2,6)	1,7
Canada	28,7	26,9	(25,6)	25,7

Source: Recensement du Canada, 1971, catalogue 92-763, *Langue selon le groupe ethnique*
Recensement du Canada, 1976, catalogue 92-822, *Certaines langues maternelles*

Ces chiffres révèlent un fort taux d'assimilation des francophones dans plusieurs régions du Canada anglophone. Cet état de choses tient à de nombreux facteurs: le déclin d'anciennes structures sociales, l'urbanisation, les taux de natalité décroissants, le nombre élevé de mariages mixtes, la langue de travail prédominante, l'insuffisance des services publics en français, le désintérêt de certains francophones pour leur patrimoine culturel.

L'attitude des gouvernements

Certaines mesures ont été prises au cours des dix dernières années, surtout depuis le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour aider les minorités francophones à survivre en tant que communautés distinctes. Le Parlement du Canada et l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont adopté des lois sur les langues officielles et certaines provinces ont modifié leurs lois scolaires pour autoriser l'usage du français comme langue d'enseignement, là où le nombre le justifie. Certaines provinces établissent l'usage du français dans les tribunaux; le Nouveau Brunswick l'a déjà fait, l'Ontario l'a entrepris dans certaines régions.

Des questions

Comment les minorités francophones pensent-elles que doivent être assurés leur survivance et leur épanouissement? La marche vers l'assimilation est-elle irréversible? Qu'accepterait de faire la majorité anglophone à cet égard? Comment les minorités francophones entrevoient-elles la possibilité d'une sécession du Québec? Comment jugent-elles l'appui qu'elles reçoivent des gouvernements central et provinciaux? Que proposent-elles?

“Nous avons parfois la désagréable impression d’être des sortes de marionnettes.”

(La société franco-canadienne de Calgary,
à Calgary)

“Comment osez-vous, maintenant, nous demander de parler? N’avons-nous pas assez souffert du sadisme confédératif sans nous obliger, maintenant qu’on se meurt, à se raconter?”

(à Vancouver)

“Bien que nous soyons descendants des premiers colons de ce pays, nous avons trop souvent vécu un statut d’étrangers dans notre propre pays.”

(à Halifax)

“Nous avons alors assisté à une tentative délibérée et systématique de la part du Canada anglais d’assimiler les communautés francophones hors Québec en se disant probablement qu’un jour ce serait au tour du Québec.”

(L’association canadienne-française de l’Ontario,
à Toronto)

“Tant et aussi longtemps que les anglophones ne changeront pas leurs attitudes à notre égard, leur mentalité de supériorité et leurs coeurs, tant et aussi longtemps qu’ils exigeront que pour être vraiment nos amis il faut que nous devenions comme eux à tous les points de vue, nous continuerons à être des étrangers dans notre propre pays et nous continuerons de combattre avec les moyens du bord. Et nous serons malheureux!”

(La société Saint-Pierre, à Halifax)

“Cent onze ans de luttes sous cette couverture confédérative qui recouvre mal ou très peu les territoires des minorités francophones. Cent onze ans de luttes intestines et de négociations constipées entre les gouvernements provinciaux et fédéral.”

(La fédération des étudiants de l’université de
l’Acadie, à Moncton)

“Notre message fondamental est aussi simple qu’il est dramatique: nous, les 900 000 francophones hors Québec, répartis dans les neuf provinces anglophones du Canada, sommes appelés à disparaître. Lord Durham a vu juste: nous sommes devenus, par la force de l’histoire, dirigés par des gouvernements indifférents ou hostiles, les héritiers du plan d’assimilation conçu par le haut fonctionnaire, hélas prophétique, venu de la nation conquérante. Si nous voulons vivre et nous épanouir comme des citoyens à part entière, force nous est de reconnaître que nos chances diminuent à mesure que l’histoire progresse.”

(La fédération des francophones hors Québec,
à Ottawa)

“Si nous avons réussi à nous maintenir jusqu’à ce jour, c’est non seulement grâce à notre détermination mais aussi au fait que cinq sur six francophones canadiens vivent regroupés sur un même territoire, le Québec.”

(L’association canadienne-française de l’Ontario,
à Toronto)

Opinions

Les leaders des minorités francophones d'un océan à l'autre ont fait part, presque à l'unisson, de leurs frustrations, de leurs inquiétudes, de leur impatience, de leur crainte surtout de l'assimilation. Tous ont dit être déterminés à lutter, quelles que soient les chances de réussite, pour conserver les valeurs qu'ils jugent essentielles à leur propre épanouissement et au bien-être du pays tout entier.

Ils ont indiqué les facteurs qui, d'après eux, menacent la survie de leurs communautés «comme groupes distincts» au Canada. Plusieurs se sont dit inquiets des conséquences possibles de la sécession du Québec pour l'avenir des minorités francophones hors Québec. La plupart ont amèrement critiqué l'attitude insensible, voire hostile, de la majorité anglophone. Certains doutaient aussi de la «volonté» de quelques-uns de leurs propres compatriotes francophones de lutter pour garder leur culture française. La plupart ont critiqué les «politiques linguistiques et culturelles» des gouvernements central et provinciaux. Beaucoup voyaient dans les «réalités économiques et sociales» où se débattent les minorités, la «principale menace» à leur survivance.

Le défi du Canada

Les membres des minorités francophones parlant aux audiences de la Commission se percevaient habituellement comme «différents» des francophones québécois, tout en reconnaissant qu'ils avaient besoin «de liens culturels et linguistiques» avec eux.

Certains participants ont dit du Québec qu'il était «le foyer actif», «la force entraînée» qui avait rendu possible leur propre survivance comme minorités. «La révolution tranquille, d'expliquer un groupe francophone de l'Ontario, a déclenché par ricochet un processus de revalorisation de l'identité des Franco-Ontariens».

Beaucoup craignaient d'avoir à «souffrir» de la sécession du Québec, mais disaient que la détermination qui se manifeste actuellement au Québec leur «profite». «Que sera notre sort si le Québec se sépare?» a demandé la Société franco-canadienne de Calgary. Elle répondait: «L'appui des gouvernements disparaîtra sans doute» et nous serons emportés par «la marée assimilatrice anglophone» ou encore, craignait-elle aussi bien, nous ne serons plus que de vagues symboles folkloriques.

Un groupe de Cap Breton a exprimé les appréhensions de la plupart de ses compatriotes en expliquant que les Acadiens doivent s'opposer au séparatisme parce qu'ils se sentent «plus en sécurité avec le Québec dans un Canada fort et uni qu'à la merci [des gens] des provinces maritimes.» Un autre groupe espérait que l'élection du Parti Québécois au Québec forcerait les Canadiens anglophones «à faire face à la réalité de notre angoisse, à comprendre la légitimité de nos cris d'alarme» et à accepter que «notre survivance est un élément essentiel de l'unité canadienne», le «véritable défi» du Canada.

Une évolution naturelle?

Les condamnations les plus fortes et les manifestations de colère les plus vives ont été dirigées contre les communautés anglophones locales pour leur manque de compréhension, de sensibilité et de générosité. Selon un Franco-Manitobain: «Un jugement honnête nous oblige à reconnaître que les Canadiens anglais ont la plus lourde part de responsabilité . . . Ils ont fait preuve de cupidité et d'intolérance». Un Montréalais a soutenu que «les Anglo devraient se cogner la poitrine en disant *mea culpa*; ce sont eux qui sont responsables de la crise actuelle». Quelques intervenants ont observé que les Canadiens anglais «semblent manquer de respect» envers la langue française et ressentent à son endroit «une hostilité irrationnelle et même de la peur».

“Si la situation ne change pas radicalement d’ici le référendum québécois, il ne faudrait pas être surpris de voir des Franco-Ontariens encourager les Québécois à voter en faveur de l’indépendance. Si les Québécois sont les seuls à avoir une chance de s’en sortir, qu’ils la prennent. Notre situation à nous ne pourra pas être pire qu’elle ne l’est présentement.”

(L’association canadienne-française de l’Ontario,
à Toronto)

“Moi, je me dis Franco-Ontarien puis francophone hors Québec. Puis, savez-vous ce que ça veut dire? Ça veut dire que j’en ai plus de pays. Parce que je me définis comme hors Québec. J’en ai pas de pays.”

(à Toronto)

“Tout a été dit. Notre société est rongée par l’intolérance, la mauvaise foi, l’injustice, rarement reconnues, jamais réparées.”

(La société des Franco-Manitobains, à Winnipeg)

“Je suis un Franco-Colombien déçu, découragé, désabusé, oublié, négligé, ignoré, tanné, fatigué, incompris, confus, privé de droits — de droits fondamentaux, du droit d’être respecté dans ce pays comme Canadien français.”

(La fédération Jeunesse colombienne,
à Vancouver)

“Si les privilèges sont les droits acquis de l’injustice et la monnaie courante des majorités repues, la lutte acharnée pour la survie est le terrible quotidien des groupes minoritaires dépourvus.”

(La fédération des francophones hors Québec,
à Ottawa)

“L’assimilation est un aspect naturel de la vie, et prendre des mesures spéciales pour prévenir l’assimilation est antidémocratique.”

(de Toronto)

“Un Québec français et le reste du Canada, anglais seulement. Ils ne veulent que du français au Québec. Tout à fait d’accord! Mais nous ne voulons pas de français ici. Ils ne veulent pas de nous, nous ne voulons pas d’eux.”

(de Vancouver)

“Finalement, la faute est celle non pas du gouvernement actuel, mais de la population. Je parle d’expérience en disant qu’une grande partie de la population en veut à la langue française, à la culture et surtout aux gens dont la langue maternelle est le français.”

(à Winnipeg)

“C’est un peu avec frustration que, maintes fois, on nous interprète comme une minorité comparable à toutes les ethnies arrivant au Canada qui sont, de ce fait, minoritaires. Pourtant, l’histoire est tellement différente. Nous y avons laissé un peu de nous-mêmes dans cette histoire, de notre sang, de nos vies, de notre amour et de nos pleurs.”

(de Ville des Laurentides, Qué.)

Les minorités francophones étaient souvent indignées de ne pas être traitées comme partie d'un des «peuples fondateurs». «On nous considère comme une minorité parmi d'autres», a fait observer un citoyen de Moncton. Un Torontois était du même avis: «Le Canadien français, ici comme ailleurs, n'est pas respecté et même, ce qui est encore pire, il est totalement ignoré». Selon quelqu'un d'autre: «Nous sommes l'éternelle minorité, à jamais négligée». Un groupe de la Saskatchewan était d'avis que le refus d'accorder aux minorités francophones «le statut qui leur revient de droit» entraînera leur disparition «dans toutes les provinces canadiennes à l'exception d'une» et conduira à l'acceptation générale de la philosophie américaine du «melting pot».

La plupart des anglophones qui en ont parlé semblaient douter des possibilités de survivance des groupes francophones minoritaires, exception faite peut-être des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Dans toutes les parties du Canada, des participants anglophones ont déclaré ou donné à entendre qu'ils voyaient là une «évolution naturelle» et que, par conséquent, les minorités françaises ne devraient pas être traitées autrement que n'importe quel autre groupe ethnique minoritaire. Un citoyen de Toronto a, par exemple, déclaré: «Les Français constituent une minorité et doivent être considérés comme tels. Ils ne sont pas assez nombreux . . . pour justifier la dépense de milliards de dollars». D'autres ont soutenu, comme l'a fait encore un autre Ontarien, que nous ne saurions avoir des citoyens de première, deuxième et troisième classe et espérer que «la nation soit unie». Quelques-uns, peu nombreux, disaient que les minorités francophones du Canada anglais ont été traitées «de façon beaucoup plus généreuse» que la minorité anglophone du Québec actuel. D'après un Torontois, «prendre des mesures spéciales pour prévenir l'assimilation est antidémocratique».

Certains francophones ont parfois déploré que leurs propres compatriotes francophones ne se dévouent pas suffisamment à la cause de la survivance et du progrès des Canadiens français. L'un d'eux disait, à Ottawa, regretter «qu'un trop grand nombre, hélas, [de ses compatriotes] aient abandonné, qu'ils se soient laissés assimiler, la plupart volontairement d'ailleurs . . . Ils ne parlent plus français à leurs propres enfants». Selon un Acadien du Nouveau-Brunswick, «on respecte peu les gens sans aucune conviction . . ., qui ne savent plus parler leur langue . . ., qui sont divisés».

Il n'a pas beaucoup été question des communautés françaises hors Québec au cours des deux audiences que la Commission a tenues au Québec; on se servait parfois de leur exemple pour confirmer l'incapacité des anglophones d'accepter la dualité. Quelques intervenants ont exprimé des opinions sur leur condition actuelle comme: «toute minorité est vouée à l'assimilation»; les minorités francophones hors Québec survivent «par respiration artificielle»; «leur survie perpétue une abominable situation de confusion, pour ne pas dire d'emmerdement».

La malnutrition culturelle

La majeure partie des critiques des minorités francophones s'adressaient aux politiques linguistiques des gouvernements provinciaux. S'il faut en croire un bon nombre de dirigeants de ces minorités, les systèmes d'écoles «bilingues» ont aidé à augmenter le taux d'assimilation des jeunes francophones. Ces écoles, selon eux, sont «un des cimetières nationaux de notre langue et de notre culture». L'enseignement en français, au dire d'autres, est considéré comme un «privilege» que concèdent les gouvernements provinciaux aux francophones. Un groupe albertain opinait que ce privilège consenti n'est pas valable, car un grand nombre de francophones estiment «trop onéreux en temps, en argent et en dignité humaine», l'effort d'assurer à leurs enfants l'accès à l'enseignement en français.

La Commission a entendu d'innombrables doléances semblables d'un océan à l'autre. Elles pouvaient d'ailleurs être spectaculaires plutôt que verbales. À Winnipeg, des représentants de la minorité francophone ont poussé devant les Commissaires une brouette débordant d'études et de rapports: «Tout a déjà été dit», ont-ils simplement commenté. En Colombie-Britannique,

“Quand nous sommes venus à Edmonton pendant la guerre, nous avons un petit appartement où vivait un vieux couple qui ne parlait que le français. Nous avons appris à jouer aux cartes dans leur langue. Mais ce qui est étrange, c'est que leur arrière-petit-fils ne peut aller dans aucune de nos écoles françaises parce que sa mère ne parle pas le français à la maison. Quel dommage!”

(à Edmonton)

“Je vis à Halifax, je suis citoyen canadien, et le genre de Canada qui me plairait serait un Canada où les francophones se sentent à l'aise, au sens véritable et profond du mot.”

(à Halifax)

“La grande majorité des Manitobains n'éprouvent aucune sympathie pour l'appel lancé en faveur d'une nouvelle proclamation des droits linguistiques au Manitoba. Ils considèrent les droits des francophones comme un embêtement pur et simple, qui coûte cher par-dessus le marché. La question en jeu est de savoir si les Canadiens non francophones à l'extérieur du Québec vont s'apercevoir à temps qu'il leur faut changer d'attitude, que la volonté du Québec de demeurer dans la confédération dépend du respect que nous sommes prêts à accorder aux Canadiens francophones qui habitent ou qui visitent les régions anglophones.”

(à Winnipeg)

“Il est intolérable que nous ne puissions pas être malades en français, nous assurer des services des policiers en français, téléphoner en français, manger en français et mourir en français dans les six principales villes de la province.”

(La fédération des dames de l'Acadie du
Nouveau-Brunswick, à Moncton)

“Trop souvent nous nous sommes bercés d'illusions, trop souvent nous avons rêvé que nos revendications et nos demandes concernant la communauté acadienne allaient être prises au sérieux par les autorités dites responsables. Hélas, nous devons réaliser que tout ceci n'est que comédie et cauchemar. Dans ce Canada et cette province soi-disant bilingues où les deux peuples sont considérés égaux, certains sont plus égaux que d'autres.”

(à Moncton)

“La théorie du bilinguisme n'a pas été à notre avantage. On nous assimile à un rythme effarant. Le bilinguisme a été une arme au service de l'assimilation que nous ne pouvons plus accepter en 1978.”

(de Cap Pelé, N.-B.)

“En abolissant le droit à l'éducation en français, les provinces anglophones ont délibérément perpétré un génocide culturel du Canada français. Le résultat! Sur un million de personnes dites francophones en dehors du Québec, la moitié ne savent plus le français. Il semble qu'un aspect de l'histoire du Canada est fondé sur la lutte et la destruction d'un ennemi commun: le fait français.”

(à Régina)

on a observé une minute de silence pour rappeler le destin des communautés minoritaires francophones. À une audience d'Ottawa, les Franco-Ontariens défilèrent en cortège funéraire.

Mais on préférerait habituellement dire plutôt que montrer ce qu'on pensait. En Saskatchewan et en Alberta, les francophones ont souligné qu'aucune garantie ne leur donne droit à l'enseignement en français ou à l'usage du français dans les services du gouvernement. Des Franco-Manitobains ont rappelé aux Commissaires que même si l'Acte du Manitoba de 1870 déclarait leur province constitutionnellement bilingue sur le plan législatif et judiciaire, le gouvernement provincial avait refusé de reconnaître formellement le statut officiel du français. Un résident de Winnipeg a avoué que la «vaste majorité» des Manitobains n'éprouvent tout simplement «aucune sympathie» pour la demande de reconfirmation des droits linguistiques au Manitoba. Ils considèrent les droits du français «comme un embêtement pur et simple, qui coûte cher par-dessus le marché». Certains Franco-Ontariens ont pour leur part qualifié de «pitoyablement insuffisants» les efforts de leur gouvernement provincial pour assurer l'«égalité» linguistique dans les services gouvernementaux, que ce soit dans les domaines de la «santé, de la justice ou n'importe quel autre». Des avis semblables ont été exprimés dans les provinces atlantiques. Un habitant du Yukon a eu ce mot lapidaire: «nous souffrons de malnutrition culturelle».

On a souvent qualifié de timide, d'insuffisante et de mal inspirée l'activité que le gouvernement central déploie, surtout par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, pour mettre en pratique la Loi sur les langues officielles. D'aucuns ont soutenu que la politique fédérale de bilinguisme «n'existe qu'en théorie». D'autres ont blâmé le gouvernement central pour ses retards à mettre en oeuvre des programmes de soutien éducatif et culturel en langue française, pour «avoir négocié à contre-cœur avec les francophones» et pour avoir adopté des solutions faciles, marquées d'opportunisme politique». Les minorités francophones, de conclure quelques-uns, sont passées «de l'étape de l'existence clandestine à celle d'une fragile dépendance du gouvernement fédéral dont les programmes ne répondent pas aux besoins d'ensemble de la communauté francophone».

Disparaître de la carte

Beaucoup de dirigeants de minorités francophones ont fait valoir que leur survivance est menacée non seulement par l'incurie des politiques gouvernementales, mais aussi par les «réalités économiques et sociales». «Il y a beaucoup de choses qu'on ne possède pas: notre économie, nos leviers de commande politiques, nos tourbières dans le nord-ouest. On possède par contre le monopole du chômage et du bien-être social», confirmait un citoyen de Caraquet.

D'autres ont parlé de la désaffectation générale des fermes familiales, du ralentissement de la pêche côtière, attribuable aux incursions de plus en plus fréquentes de navires étrangers, et de l'importante immigration de francophones vers les grands centres anglophones. De l'avis d'un Acadien, la conjoncture en est une «de comédie et de cauchemar» qui oblige les Acadiens «à s'expatrier vers le Canada anglais pour pouvoir vivre.» Il a parlé «du spectre d'une deuxième déportation», d'une «saignée de l'Acadie». Un groupe de la Saskatchewan a déclaré: «Nos villages disparaissent de la carte... et d'ici l'an 2000, notre espèce sera devenue aussi rare que le bison ou la grue blanche, ... espèces animales qui font, elles, l'objet d'une sollicitude énergique et touchante de la part des autorités qui veulent prévenir leur extinction».

Certains participants étaient pourtant convaincus du contraire. Malgré de nombreuses résistances, soutenaient-ils, les francophones, surtout depuis quelques années, obtiennent «une meilleure reconnaissance de leur langue et de leur culture» par la télévision et la radio françaises, par des écoles en plus grand nombre et par la formation de diverses associations culturelles. On admettait parfois que la majorité de langue anglaise prenait «de plus en plus conscience», même si c'était parfois avec difficulté, des besoins des Canadiens français. Parlant précisément de cette prise de conscience, le premier ministre Richard Hatfield du

“Chaque jour, le Franco-Ontarien se voit refuser les services en français qu’il requiert. Qu’il s’agisse de services de santé, de justice ou n’importe quel autre, ils ne sont pas disponibles en français. Pourtant, le Franco-Ontarien est un citoyen à part entière qui contribue au développement économique et industriel de la province de l’Ontario. Au Québec, les anglophones ont toujours obtenu leurs droits. Même avec la Loi 101, leur éducation dans leur langue maternelle est garantie. Ils ont aussi obtenu tous les services nécessaires dans leur langue. Le Québec a toujours su respecter sa minorité. Qu’en est-il des francophones hors Québec? Pourquoi ont-ils lutté, ont-ils à lutter pour leurs droits?”

(à Toronto)

“Et au cas où cela ne serait pas assez évident, nous voulons rappeler aux membres du gouvernement fédéral que les Franco-Ontariens ne peuvent, dans le contexte actuel, se payer le luxe de perdre la moindre parcelle de ce à quoi ils ont droit.”

(Le comité de coordination de l’union des parents et des contribuables de Carleton, à Toronto)

“Très peu d’habitants de la Saskatchewan sont venus directement en contact avec la culture francophone. Le fait français en Saskatchewan se résume toujours aux étiquettes bilingues et à une petite communauté de francophones, de beaucoup plus petite que les communautés de langues allemande et ukrainienne.”

(Allan Blakeney, premier ministre, à Régina)

“Le fait que la Commission [sur le bilinguisme et le biculturalisme] et le gouvernement aient appliqué de manière intégrale le bilinguisme au sein de la fonction publique, a constitué, selon moi, le premier ou l’un des premiers facteurs de discorde entre les Canadiens. L’application de cette politique a causé la dissension non seulement parmi les fonctionnaires, mais aussi parmi les Canadiens en général.”

(Léonard Jones, député, à Moncton)

“Le bilinguisme est la première source de discorde aujourd’hui au Canada, et la désunion se maintiendra tant que la Loi sur les langues officielles sera en vigueur.”

(Lancaster Canada Party Association,
de Saint-Jean, N.-B.)

“Depuis l’année 1950, il y a eu une émigration constante d’Acadiens vers les milieux anglophones du reste du Canada. On est en train de saigner l’Acadie, il faut arrêter de la saigner car elle va finir par crever.”

(de Cap Pelé, N.-B.)

“Nous avons organisé nos paroisses, nos couvents, nos écoles françaises, nos mouvements canadiens-français à orientations sociale, religieuse et culturelle. Mais les professionnels et les commerçants français sont rares et les services sociaux en français n’existent pas. Pour gagner notre vie, nous avons appris l’anglais.”

(La comité d’action francophone de North Bay,
à Toronto)

Nouveau-Brunswick indiquait «qu'elle n'avait pas été facile ni automatique et que certains y avaient résisté . . . D'autres encore refusent de voir la réalité qui rend son progrès essentiel. Mais la grande majorité des habitants du Nouveau-Brunswick des deux groupes linguistiques croient à la nécessité de cet effort».

Là où le nombre le justifie

Un peu partout au Canada, les représentants des gouvernements provinciaux ont dit à la Commission, souvent au cours de réunions privées, qu'ils faisaient le nécessaire pour fournir à la population une meilleure part de services français «là où le nombre le justifie.» Certains d'entre eux ont affirmé, parfois publiquement, que de façon générale, l'enseignement en français est maintenant à la portée de la plupart des francophones qui veulent s'en prévaloir. Le premier ministre Davis, de l'Ontario, a déclaré que ce que sa province «a fait et ce qu'elle est à faire . . . témoigne du sérieux de notre engagement à satisfaire les exigences de notre minorité linguistique avec justice et réalisme». Le premier ministre Hatfield s'est porté aussi à la défense des politiques de son gouvernement en matière de langue. Il a indiqué que la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick «reconnait les droits linguistiques» de la minorité acadienne «et lui garantit l'accès aux tribunaux, aux écoles élémentaires et secondaires et aux services du gouvernement provincial» dans la langue officielle que choisit chacun. Certains premiers ministres provinciaux ont remarqué qu'il était de la responsabilité des provinces, selon leur jugement, de satisfaire les besoins de leurs minorités.

Nombre de tenants du multiculturalisme ont souligné à quel point leurs intérêts coïncident avec ceux des groupes minoritaires francophones. La reconnaissance de la dualité linguistique, disait-on, est le meilleur argument dont dispose «chaque groupe ethnique . . . pour faire valoir ses besoins et ses intérêts propres dans le débat national sur l'unité». Il viendrait donc, comme l'affirmait un Torontois, que tout réaménagement constitutionnel reconnaisse que le Canada «est une société multiculturelle composée de deux grands groupes linguistiques». Le raisonnement de ces personnes était généralement le suivant: une fois qu'on accepte deux cultures et deux langues, il devient plus facile de reconnaître la valeur des autres.

Une identité distincte

Un grand nombre d'Acadiens du Nouveau-Brunswick ont parlé en termes émouvants de leur passé et de leur volonté déterminée de faire progresser leur communauté. Ils se sont présentés comme une collectivité possédant une «identité politique, sociale et culturelle distincte» et un réseau d'institutions en expansion: des écoles primaires et secondaires, une université, des paroisses, des conseils municipaux, une diversité d'associations et des entreprises commerciales. Certains ont affirmé le droit et le pouvoir de diriger leurs propres affaires dans leurs régions, «le droit inaliénable», disait un groupe, «d'arrêter nous-mêmes la conception, la définition et l'élaboration de notre situation politique, culturelle, économique et sociale au sein de la communauté néo-brunswickoise; la population anglophone de cette province doit prendre conscience de cette réalité».

La plupart des Acadiens du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs étaient aussi opposés à l'union des provinces maritimes qui, selon eux, affaiblirait leur influence politique — encore bien limitée — par rapport à la communauté anglophone plus nombreuse.

Il est indubitable, selon les témoignages recueillis à Moncton, qu'une partie de la jeunesse acadienne du Nouveau-Brunswick est séduite par le déroulement actuel de la vie politique québécoise, et qu'elle aspire à transposer chez elle la philosophie et le style des mouvements nationalistes du Québec. Cependant, d'autres Acadiens, au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces atlantiques, se sont fait un devoir d'affirmer leur foi en un Canada renouvelé.

“Moi, je veux voyager à travers le Canada, puis je veux me sentir à l’aise, puis je veux que les autres provinces réalisent que ça nous prend également des écoles françaises un peu partout pour aider les minorités qui en ont besoin pour continuer de protéger leur culture.”

(à Québec)

“Si je veux travailler, je suis obligé de sortir de Caraquet. Si je veux réussir, je dois m’assimiler.”

(à Moncton)

“Cette prise de conscience n’a pas été facile ni automatique et certains y ont résisté fortement. Certains la trouvent trop rapide ou désespérément lente. D’autres encore refusent de voir la réalité qui rend son progrès essentiel. Mais la grande majorité des habitants du Nouveau-Brunswick, chez l’un et l’autre des deux groupes linguistiques, croient en la nécessité de cet effort. Nous avons donc inscrit notre engagement dans la Loi sur les langues officielles qui a été adoptée à l’unanimité en 1969 par l’Assemblée du Nouveau-Brunswick et qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet de cette même année. Cette loi garantit l’accès aux tribunaux, aux écoles élémentaires et secondaires et aux services du gouvernement provincial dans la langue officielle de son choix. Depuis l’adoption au Québec de la Loi 22, le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada qui soit officiellement bilingue.”

(Richard Hatfield, premier ministre, à Moncton)

“Quand les opprimés sentent que les efforts déployés pour ramener le respect et la compréhension entre les groupes linguistiques viennent du coeur et qu’il ne s’agit pas d’expédient politique, on peut alors instaurer le climat propice à une communication et à une coopération véritables.”

(de Toronto)

“Nous voulons exiger de notre gouvernement provincial que le français soit reconnu comme langue officielle d’enseignement dans notre province au même titre que l’anglais et que, avec les autorités fédérales, il prenne toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ce droit.”

(L’association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, à Régina)

“L’association Canadian Parents for French estime que les programmes de cours de français à l’heure du repas et après l’école sont un modeste début et qu’ils devraient être complétés par une véritable politique d’enseignement de la langue seconde qui permettrait à nos enfants de communiquer sans difficulté avec les Canadiens français et de travailler sans problème dans un Canada qui serait de plus en plus bilingue.”

(Canadian Parents for French, à Toronto)

“La seule province *bilingue* que les Acadiens du Nouveau-Brunswick peuvent considérer comme valable et acceptable sera celle qui leur garantira des droits égaux à la communauté anglophone, et cela dans tous les secteurs essentiels à la vie acadienne. Les lois devront toucher non seulement les services gouvernementaux mais devront englober aussi tous les moyens de développement des ressources, tant humaines que matérielles, dont disposent les Acadiens.”

(La société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, à Moncton)

Propositions

Devenues sceptiques après deux siècles d'hostilité ou d'indifférence de la part de la majorité anglophone, les minorités francophones ont partout demandé des garanties légales assurant leur survivance en tant que communautés.

«Le temps presse, disait un francophone à Toronto, et il ne faut pas que la reconnaissance des droits des Canadiens français à travers le Canada soit escamotée derrière un écran de fumée». «Nous avons besoin de l'intervention massive des gouvernements, reprenait un groupe franco-ontarien, de façon à nous sentir acceptés et protégés». La Commission s'est fait répéter souvent que les Canadiens anglophones devraient également comprendre mieux et appuyer davantage leurs «fragiles» minorités francophones.

Le régime de la Loi 101

Partout, les représentants des minorités francophones ont considéré comme étant d'importance primordiale l'intégration des droits linguistiques dans une nouvelle constitution canadienne et la proclamation, à la fois par les gouvernements central et provinciaux, du français comme langue officielle dans l'éducation, dans l'administration publique et devant les tribunaux. Un groupe de Calgary s'est fait le porte-parole de la plupart en demandant «que partout au Canada où habite un groupe important de personnes d'origine française ou anglaise, il puisse, dans tous les services fédéraux, provinciaux et municipaux, discuter leurs problèmes dans leur langue maternelle».

Au chapitre des services gouvernementaux, cela impliquait la volonté plus nette de «fournir» des services en français et d'y affecter davantage de crédits. Il s'ensuivait également qu'au niveau provincial, pour les écoles, les centres culturels, les hôpitaux et les tribunaux, des services en français «devraient être disponibles, de façon tout à fait normale». «Il est intolérable, déclarait la Fédération des Dames d'Acadie du Nouveau-Brunswick, que nous ne puissions pas être malades . . . téléphoner . . . manger . . . et mourir en français dans les six principales villes de notre province». On a soutenu à maintes reprises que les minorités françaises des provinces anglophones devraient être traitées comme la minorité anglaise au Québec, «même sous le régime de la Loi 101». Les francophones ont déclaré que les dispositions de cette loi en matière d'enseignement leur conviendraient parfaitement.

Dans le domaine de l'éducation, anglophones comme francophones appuyaient, en grand nombre, le droit des minorités de langue française «d'avoir des écoles où la langue de l'enseignement, de l'administration et de la communication serait le français, «comme le veut le mode de vie démocratique», écrivait un Anglo-Ontarien. Plusieurs intervenants ont parlé de la nécessité de protéger «le droit naturel des parents de faire instruire leurs enfants non seulement dans la langue de leur choix, mais aussi dans la religion de leur choix».

Si le fédéral voulait

Bien que l'éducation ait été, en règle générale, considérée comme une question relevant légitimement de la compétence des provinces, plus d'un demandait que le gouvernement central assume une certaine responsabilité dans ce domaine. Les propos d'un groupe francophone de Toronto sont typiques: «il y aurait lieu de repenser la constitution du Canada pour qu'elle donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'intervenir en faveur des droits des minorités». Selon un autre groupe, une aide fédérale devrait pourvoir à l'enseignement et à l'utilisation du français. «Seul le gouvernement fédéral, sensible aux pressions des deux majorités canadiennes, pourrait garantir les droits des minorités, s'il le voulait vraiment», a lancé un autre groupe franco-ontarien. Une autre association recommandait d'ajouter une dimension linguistique à la dimension religieuse de l'article 93 de l'AANB pour permettre au gouvernement central de surveiller le sort des minorités en matière d'éducation. Un autre

“Pour nous, la reconnaissance du fait français ne constitue nullement une menace à nos aspirations. Au contraire, c'est la reconnaissance de la dualité qui nous oblige tous à prendre conscience que l'unité ne vient pas et ne peut pas venir de l'uniformité. L'acceptation de ce principe donne à chaque province, à chaque région et à chaque groupe ethnique le droit de participer au débat sur l'unité nationale et de faire valoir ses besoins et ses intérêts propres.”

(Winnipeg Jewish Community Council,
à Winnipeg)

“Les Acadiens, malgré toutes les vicissitudes passées et les difficultés présentes, ont été et sont encore aujourd'hui un peuple, donc une entité politique, sociale et culturelle distincte.”

(La société des Acadiens du Nouveau-Brunswick,
à Moncton)

“On parle des Québécois qui sont un peuple fondateur, on parle des anglophones, puis on oublie les Acadiens qui ont été le premier peuple en Amérique du Nord qui, à une époque, a possédé trois provinces.”

(de Bas Caraquet, N.-B.)

“Si l'Acadie est à fleur de peau, elle conserve néanmoins la tête froide, l'esprit lucide et vigilant.”

(à Moncton)

“S'il y a un peuple qui a montré qu'il avait du coeur au ventre, ce sont les Acadiens. C'est bien difficile de redresser l'échine quand on est à peine assuré de survivre en Acadiens.”

(à Moncton)

“Ils ont choisi un drapeau, un hymne national et se sont définis comme peuple à part entière.”

(de Moncton)

“Ce qu'on veut, c'est conserver notre chère culture, le peu qu'on a et c'est pas une culture qui vient de la France et c'est pas une culture qui vient de ci et de là. C'est une culture propre à notre pays, une culture que nous avons faite, que nous avons ici.”

(de Moncton)

“Nous ne voulons pas d'une Acadie qui n'existe que dans le coeur ou dans l'idée des gens; nous avons le goût d'une Acadie réelle, sentie, vécue, palpable, bien à nous!”

(Le Parti acadien, à Moncton)

indiquait que «la sauvegarde accordée par les provinces aux droits des minorités ne veulent rien dire». D'autre part, un professeur de Calgary soutenait, parmi d'autres, qu'il faut laisser aux gouvernements provinciaux la principale responsabilité de la protection des droits des minorités.

Le droit de prospérer

Plusieurs groupes francophones réclamaient que la constitution garantisse clairement et sans équivoque «aux groupes minoritaires du Canada le droit de grandir et de prospérer . . .» Pour y parvenir, il faudrait que la constitution reconnaisse «que les minorités du Canada doivent être aidées financièrement dans leurs activités culturelles et artistiques». Selon un de ces groupes, il faudrait que les minorités aient les moyens d'«éveiller» l'intérêt des francophones à leur culture, de «faire naître un leadership avec l'énergie pour promouvoir la cause du français dans les provinces . . . et entraîner la présence et la formation de commissaires d'écoles, d'administrateurs, d'économistes, d'hommes d'affaires et de chefs politiques». D'autres formulaient les garanties constitutionnelles requises comme «une pleine disposition de la culture française dans toute sa diversité et ses manifestations essentielles». L'extension des services locaux de radio et de télédiffusion en langue française était souvent considérée comme primordiale à cet égard.

Dans l'Ouest et en Acadie, les dirigeants des minorités francophones ont souvent proposé «la création de régions économiques françaises» pour freiner l'exode rural des francophones vers d'autres régions du Canada et vers les villes des Maritimes. Certains demandaient que les politiques économiques des gouvernements provinciaux et les projets d'entreprises du secteur privé, «favorisent le progrès des francophones dans leur région». D'autres groupes préconisaient la création d'écoles techniques et professionnelles locales et la formation d'«équipes d'animateurs communautaires» pour la stimulation de l'économie locale et la création d'emploi.

Une province acadienne?

Le Parti acadien, pour sa part, a soutenu que la solution aux nombreux problèmes acadiens exige la création, au Nouveau-Brunswick, d'une province autonome, l'Acadie. «Il faut y penser», disait un intervenant de Cap Pelé. Certains Acadiens faisaient valoir qu'ils ont la richesse humaine nécessaire pour cette entreprise; ce n'est qu'avec un territoire et une administration politique propres qu'ils pourront «se protéger» convenablement. D'autres, cependant, pensaient qu'ils ne disposent pas de ces ressources; plusieurs réclamaient tout de même une mesure «acceptable» d'autonomie «économique, sociale, politique et culturelle».



Arrière-plan

En 1976, les quelque 800 000 Canadiens du Québec qui se déclaraient de langue anglaise constituaient 12,8% de la population de cette province (13% en 1971). Environ 21,7% de la population de la région métropolitaine de Montréal était de langue anglaise. D'importantes communautés de langue anglaise existent aussi dans l'est et dans la vallée de l'Outaouais.

Une présence traditionnelle et prédominante dans la vie économique de la province a permis aux Québécois anglophones de toujours jouir d'une influence plus grande que leur nombre pourrait le laisser croire. Ils ont établi, à Montréal en particulier, un réseau complet d'institutions sociales et économiques qui a permis à la plupart d'entre eux, du moins jusqu'à récemment, de vivre uniquement en anglais. On a parfois justifié cet état de choses par le peu d'intérêt que les Canadiens français portaient aux affaires. Ceux qui s'y intéressaient devaient travailler surtout en anglais pour réussir.

La prédominance de la langue anglaise en Amérique du Nord a incité la plupart des immigrants non anglais et non français qui s'établirent à Montréal à s'intégrer ou à s'assimiler à la communauté anglophone. En 1975, environ 11% des enfants d'immigrants dont la langue maternelle n'était ni française ni anglaise fréquentaient les écoles françaises. Ainsi, l'immigration a compensé le déclin relatif de la population de souche britannique au Québec et favorisé le maintien de l'infrastructure sociale et économique anglaise.

Le tableau ci-dessous fait état du sort réservé au français en dehors du Québec où il est maintenant employé par moins de la moitié des gens qui se disent d'origine française; d'autre part, l'anglais au Québec est utilisé par 39% des personnes qui ne sont pas d'origine britannique.

Les minorités françaises et anglaises au Canada, 1971

	Français hors du Québec	Anglais au Québec
Origine ethnique	1 420 760	640 040
Langue maternelle (1976)	926 305 (897 960)	788 835 (800 680)
Langue d'usage	675 925	887 875

Source: Recensement du Canada, 1971, Catalogue 92-736, *Langue selon le groupe ethnique*.
Recensement du Canada, 1976, Catalogue 92-822, *Certaines langues maternelles*

Une situation en mutation

Depuis quelques années, la majorité francophone du Québec s'affirmant de plus en plus, la communauté anglophone a dû remettre en question sa conception du Québec de même que celle de ses cadres institutionnels dans cette province. Ce phénomène s'est accéléré depuis l'élection du Parti Québécois en novembre 1976 et l'adoption subséquente de la Charte de la langue française. Celle-ci impose la fréquentation de l'école française aux nouveaux immigrants et aux Canadiens anglophones qui s'établissent à neuf dans la province. Elle fait également une plus grande part au français dans les affaires.

Des questions

Comment la communauté anglophone du Québec réagit-elle à ces changements? Que pense-t-elle de son passé? Comment entrevoit-elle l'avenir? Quelle est l'opinion sur ce sujet, d'une part, des Québécois francophones et, d'autre part, des Canadiens anglophones hors Québec?

“Des gens qui ont oeuvré dans des domaines comme l'éducation, la santé publique et l'agriculture, sans parler des investissements et autres apports des Québécois anglophones au développement industriel du Québec et du Canada, n'abandonnent pas de gaieté de coeur leurs maisons, leurs terres et leur communauté. Nous nous considérons aussi québécois que n'importe quel de nos compatriotes francophones et, jamais, il ne nous est venu à l'esprit que nous ne pouvions construire avec eux un meilleur Québec et un meilleur Canada.”

(à Montréal)

“Ces anglophones que nous sommes ont considérablement changé au cours des mêmes dernières années. Il suffit d'observer les nombreux programmes d'immersion pour enseigner le français dans les écoles anglaises pour réaliser à quel point l'idée du français, comme langue de travail et d'usage général, est largement acceptée par notre communauté. C'est que nous considérons — en dépit de certains aspects très restrictifs du Bill 101 — que cette réalité linguistique est logique et raisonnable. Ce n'est pas l'obligation de fonctionner en français qui a soulevé des craintes auprès de la majorité des anglophones, c'est plutôt la perspective que le Québec, quel que soit son avenir politique, abandonne ses efforts soutenus pour créer une société de plus en plus ouverte, tolérante et pluraliste.”

(Participation Québec, à Montréal)

“Nous avons appris à nous connaître suffisamment bien les uns les autres pour savoir jusqu'où on peut travailler ensemble à la poursuite d'un objectif commun. Nous avons également été à même de constater les avantages du bilinguisme tant personnellement que chez nos enfants. Nous avons vu les bienfaits d'une société ouverte. Nous avons collaboré au sein des mêmes professions. Nous avons eu la chance d'avoir des journaux, des postes de radio et de télévision, des théâtres et des échanges dans les deux langues.”

(à Montréal)

“Nous pouvons témoigner devant le reste du pays qu'il vaut la peine de lutter pour que les gens puissent travailler dans leur propre langue, et qu'une certaine dose de bilinguisme au besoin est une façon d'ouvrir de nouveaux horizons et de donner aux gens des avantages psychologiques inaccessibles dans un État unilingue.”

(à Montréal)

“Le Bill 101 est discriminatoire à l'égard de la population non francophone du Québec. La situation actuelle au Québec est intolérable.”

(à Montréal)

“Nous sommes bel et bien en accord avec le but primordial de la Charte de la langue française du Québec, à savoir celui de consolider et de garantir le statut de la langue et de la culture françaises au Québec. Nous nous objectons aux moyens employés pour arriver à ces fins. Nos parents veulent que leurs enfants apprennent les deux langues officielles. Ils estiment que les lois récentes sanctionnées au Québec n'ont en rien contribué à rehausser le statut de la langue française. Au contraire, ils trouvent que ces mesures législatives sont dégradantes et ils cherchent par tous les moyens à les circonvenir.”

(Le bureau des écoles protestantes du grand Montréal, à Montréal)

Opinions

La communauté anglophone du Québec parle

Un premier désir semblait animer les Québécois anglophones du Québec: comprendre le Québec nouveau et en être compris. Les uns acceptaient la primauté du français, les autres ressentaient de la peur, de l'amertume et du regret devant le traitement réservé par le gouvernement provincial à leur propre langue.

La mémoire folklorique

«Nous sommes de vrais Québécois», déclarèrent quelques participants. Un Montréalais ajoutait: «C'est nous offenser gravement que de prétendre que le peuple québécois se compose uniquement de la majorité ethnique [française]». «Les anglophones ont vécu et travaillé dans cette société et ils ont contribué à son bien-être. Et nous allons continuer.» D'autres déploraient le quasi-isolement — «les deux solitudes» — qui a divisé et divise encore anglophones et francophones. Non seulement, disaient certains, sommes-nous sympathiques au désir des Québécois francophones d'occuper une place plus importante dans la vie économique de la province et disposés à nous adapter à cette situation nouvelle, mais nous avons déjà commencé à en donner la preuve. «Malgré certains échecs, affirmait un représentant de Participation Québec, nous avons tout de même réussi à travailler ensemble à différents aspects de la vie québécoise».

Quelques-uns ont parlé des «bienfaits du bilinguisme», d'autres des difficultés à s'adapter au «statut de minorité». Une lettre de Montréal disait à propos du statut minoritaire «qu'il suffit à vous glacer d'épouvante». D'autres se plaignaient de n'être pas «acceptés» par les francophones, d'être «détestés», par «les nationalistes particulièrement qui voient en nous les *maudits Anglais* de la mémoire folklorique».

Inquiétante

Le principal sujet de mécontentement était le projet de loi 101, devenu aujourd'hui la Charte de la langue française. On en voulait surtout à son esprit, à son ton et à quelques-unes de ses dispositions. Les articles restreignant la liberté d'accès aux écoles anglaises dans le cas des immigrants et des Canadiens des autres provinces encoururent la réprobation générale. Ils mettent trop l'accent sur l'ethnicité, disait-on. «Nous soutenons qu'en limitant des droits individuels et collectifs, on met en péril la liberté de tous les membres d'une société» a déclaré le Bureau des écoles protestantes du grand Montréal. Un enseignant ajoutait avoir du mal à comprendre «comment les membres d'un groupe linguistique qui a subi les dures épreuves de l'inégalité peuvent présenter une loi qui supprime des droits acquis et, par conséquent, élimine des possibilités de carrière». À son avis, l'avenir montrerait que c'est mal servir les intérêts des francophones.

Un bon nombre de participants trouvaient particulièrement inquiétante la définition initiale (modifiée par la suite) du projet de loi qui présente le Québécois comme nécessairement francophone. Certains ont même soutenu que les politiques du gouvernement provincial aboutiraient à la disparition de la communauté anglaise du Québec. «Le projet de loi 101 est une tentative du gouvernement d'éliminer la communauté anglophone du Québec» affirmait un Montréalais. Selon un porte-parole de l'Association provinciale des enseignants catholiques de langue anglaise, cette politique se soldera, à tout le moins, par une diminution radicale de la communauté anglophone. Il réclamait des «garanties constitutionnelles» assurant des chances égales d'emploi aux deux communautés linguistiques. «Nulle part entend-on parler des droits de la minorité anglophone» pouvait-on lire dans une lettre d'un résident de Saint-Lambert.

“Nous sommes beaucoup de travailleurs anglophones au Québec. Je ne suis pas un riche, nous ne sommes pas des riches, nous ne sommes pas des exploités. Par contre, nous sommes premièrement ignorés par le gouvernement fédéral; et deuxièmement, nous sommes non seulement ignorés par la province de Québec, mais nous sommes méprisés en plus.”

(à Montréal)

“C'est nous offenser gravement que de prétendre que le peuple québécois se compose uniquement de la majorité ethnique (française). Les anglophones ont vécu et travaillé dans cette société et ils ont contribué à son bien-être. Et nous allons continuer.”

(à Montréal)

“Nous avons l'impression qu'aux yeux de trop d'anglophones hors Québec, nous n'existons pas. Aucun parti politique ne semble trouver avantage à parler pour nous, encore moins de nous parler, et nous sommes en train de devenir neurasthéniques à force d'avoir l'impression de n'être qu'une lubie de la société Saint-Jean-Baptiste.”

(à Montréal)

“Au Québec, la minorité anglophone devra s'assimiler à la majorité francophone ou plier bagage.”

(à Montréal)

“Croyez-moi, nous avons le sang aussi chaud et les mêmes sentiments que nos ancêtres. Attention, je n'ai pas dit que nous avons plus de personnalité ou de plaisir que les Anglais; cependant, il faut admettre qu'on fait un peu plus de tapage.”

(à Montréal)

“Moi, je voudrais que les anglophones comprennent bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de langue, je détesterais qu'on en fasse uniquement une question de langue; il s'agit bel et bien d'une question économique et d'une situation d'exploité face à ses exploités, carrément.”

(à Québec)

“La première job que j'ai eue, c'était au Chronicle de Québec, le premier journal anglophone en Amérique. Puis là, je devais parler anglais, s'il vous plaît. Il y avait un gars qui travaillait avec moi, un Anglais, qui voulait apprendre le français. Puis, après deux ans, moi j'avais appris l'anglais et lui n'avait pas appris le français!”

(à Montréal)

“Les Canadiens français n'ont jamais pu accéder à la haute direction des grandes sociétés canadiennes. Je me rappelle un jour qu'un député fédéral a demandé à M. Gordon du CN comment il se faisait qu'aucun Canadien français ne siégeait au conseil d'administration de la société. On lui a répondu qu'aucun d'eux n'avait les qualifications. Six mois plus tard, un Canadien français était nommé vice-président. Cela s'est toujours passé ainsi et vous vous en étonnez. Pourquoi?”

(à Montréal)

Vulnérables

Les Québécois de langue anglaise semblaient convaincus que la plupart des Québécois francophones se font d'eux une idée fautive. Statistiques à l'appui, ils insistaient sur le fait que la plupart des Québécois anglophones ne sont ni des dirigeants de l'industrie ou du commerce ni des magnats de la finance: certains vivent dans la pauvreté et dans les régions rurales, en particulier, ils se sentent isolés et vulnérables. L'Association des citoyens des Cantons de l'Est a blâmé «le gouvernement fédéral qui a dépensé pour les groupes minoritaires de langue officielle au-delà de dix fois plus par habitant hors du Québec que pour ceux du Québec». Ils ajoutaient que la prédominance des francophones au gouvernement provincial, dans les syndicats d'agriculture et ailleurs, empêche les citoyens anglophones de contribuer comme ils le voudraient au développement du Québec. D'autres présentèrent un catalogue des contributions des anglophones à la vie québécoise.

La communauté anglophone compte autant d'attitudes et d'opinions différentes que n'importe quel autre groupe, disaient quelques intervenants. L'un d'eux, pour donner plus de poids à ses remarques, s'exprima en français. La campagne de propagande anti-québécoise menée par les médias anglophones ne représente pas nécessairement l'opinion de la majorité anglophone, disait-il. Certains travailleurs ont des vues progressistes, ils n'ont que faire de l'antipathie à l'égard du français de leurs patrons anglophones et des médias. «Et pourtant, ajoutait-il, non seulement ignore-t-on ceux qui pensent comme moi, souvent on les méprise».

Quelques participants déploraient l'absence de porte-parole vigoureux parmi les anglophones québécois dans les gouvernements central et provinciaux, surtout dans la fonction publique provinciale «où nous formons moins de 1/2 de 1%», selon la Quebec Federation of Home and School Association.

Privilégiés

La Loi 101 — la Charte de la langue française — est «capitale», «nécessaire», affirmèrent certains participants francophones; il s'agit d'une question vitale, complétait l'un d'eux, pour prévenir le danger d'une situation «catastrophique», la menace de notre propre assimilation. Sa principale faiblesse, soutenait un autre, c'est de ne pas aller assez loin. D'autres étaient d'avis que le choix de la langue devait rester libre. Tôt ou tard, il faudrait bien que la minorité anglaise s'assimile «comme toutes les autres minorités», pensaient quelques-uns.

Envisageant l'éventualité de l'indépendance du Québec, un intervenant a même dit qu'Ottawa devrait apporter son concours aux Québécois anglophones qui voudront quitter la province.

Il a beaucoup été question, d'autre part, de «l'arrogance» et du «manque de sensibilité» de la minorité anglophone du Québec. Son refus de parler français a forcé les francophones «à supporter seuls le fardeau du bilinguisme». La minorité anglophone du Québec, a-t-on dit, est «priviliégiée», surtout si on la compare aux minorités francophones du pays. Si les Québécois en sont arrivés à se sentir quelque peu supérieurs, au dire d'un participant, c'est en quelque sorte pour compenser le passé, qu'un autre a d'ailleurs présenté comme une «exploitation».

La Commission fut saisie de documents indiquant que des Canadiens français accèdent maintenant à des postes supérieurs ou sont nommés aux conseils d'administration d'entreprises québécoises, mais encore en très petit nombre. Les francophones sont à la barre de seulement 13 des 104 plus importantes sociétés du Québec, a souligné un homme d'affaires canadien-français. Chez les 91 autres, 9% à peine des postes supérieurs sont occupés par des francophones.

“Pendant que les Anglais fréquentaient l’université McGill et recevaient une formation de choix en commerce, en droit et en médecine, les Canadiens français moins fortunés devaient se contenter d’étudier les humanités à l’université de Montréal, ce qui les préparait fort mal au monde des affaires. Il est donc normal qu’ils en aient gardé une certaine rancœur. Il n’y a pas longtemps que le Québec a échappé à l’emprise de l’Église et à sa domination sur l’éducation.”

(à Vancouver)

“J’ai l’impression que le séparatisme au Québec tire sa force d’un taux élevé de chômage et d’une bande d’Anglais gâtés, vivant en vase clos, qui passent leur temps à dire aux gens *speak white*.”

(à Vancouver)

“L’élite anglophone du Québec a toujours gagné sur les deux tableaux; peut-être que les choses auraient été différentes si elle avait été traitée de la même façon que les minorités francophones au Manitoba. Il n’est pas étonnant que l’on compare les Québécois francophones aux noirs de l’Afrique du Sud.”

(de Winnipeg)

“Il saute aux yeux qu’une grande partie de la minorité anglophone du Québec n’a pas encore appris à parler français. C’est une insulte qui se perpétue grâce à l’ignorance ou aux préjugés.”

(à Vancouver)

“Nous avons toujours été opprimés, exploités et dégradés au cours de notre histoire. Jamais les Québécois n’ont été traités en partenaires égaux au Canada. Nous savons fort bien quel a été leur lot: chômage et petits salaires sous la coupe des Rhodésiens anglophones de Westmount.”

(à Vancouver)

“Le fait anglais doit passer aussi inaperçu à Montréal que le fait français à Toronto. C’est une condition nécessaire pour que les Québécois réalisent les aspirations nationalistes qu’ils ont nourries pendant deux siècles.”

(de Vancouver)

“On reconnaît, en général, que le Parti Québécois était justifié d’adopter le Bill 101 parce que la culture québécoise était menacée. On a considéré que cette loi était l’aboutissement normal de l’évolution des francophones du Québec et qu’au fond, elle était bonne.”

(de Victoria)

“Les anglophones du Québec ont tout à perdre à quitter la province en catastrophe. C’est pourtant ce que font de nombreux Anglais. Ceux qui quittent le Québec font beaucoup de tort à la cause de l’unité nationale.”

(à Toronto)

“Le fait de savoir que nous serons bientôt pendus nous a sérieusement ouvert l’esprit.”

(à Montréal)

On ne rendra pas les gens meilleurs

Hors du Québec, la majorité des gens semblait voir la minorité anglaise de cette province comme une partie intégrante de la société québécoise, un groupe qui a joué un rôle essentiel dans la croissance économique de la province et du Canada. D'après un Torontois, un esprit ouvert constaterait d'abord que les Québécois anglophones ne sont pas tous unilingues, qu'ensuite le problème n'est pas entièrement imputable à l'oppression anglo-saxonne et qu'enfin, les Québécois ne sont pas tous séparatistes.

Un résidant de Winnipeg a affirmé: «Il ne fait aucun doute» que, du moins jusqu'à tout récemment, les Québécois anglophones ont été traités «d'une façon qui aurait dû édifier non seulement le reste du Canada mais le monde entier. Ainsi, les écoles et les services gouvernementaux étaient également accessibles à tous les citoyens dans la langue de leur choix». Pour un résidant de Vancouver, la «destinée manifeste du fait français au Québec» appelle l'unilinguisme. À Halifax, l'Alliance for the Preservation of English in Canada exprimait l'avis «qu'en acceptant la Charte de la langue française, le gouvernement central acquiesçait à l'évidence et à l'inévitable».

Dans une lettre, une personne de Régina exprimait le regret qu'on ait attisé le nationalisme au Québec, et surtout «que le problème de la langue ait servi . . . à créer une atmosphère de méfiance et de colère». Il est impossible de régler par des lois des problèmes d'ethnie et de culture disait, à Régina, un porte-parole de la Légion royale canadienne. «En essayant de le faire, raisonnait-il, on ne rendra pas les gens meilleurs, on n'améliorera pas les conditions de vie, on ne créera pas d'emplois, pas plus qu'on ne garantira la préservation de quelque culture que ce soit. On réussira cependant à détruire les droits culturels et fondamentaux des minorités contre lesquelles ces lois auront été dirigées». D'autres ont condamné la Charte, alléguant que toute tentative d'exclure les anglophones du Québec finirait par compromettre son économie, par provoquer un exode et par isoler cette province. De façon générale, toutefois, on estimait que la minorité anglophone du Québec est dans une situation suffisamment solide pour défendre ses intérêts.

Quelques personnes ont témoigné de la sympathie envers les francophones du Québec. À Whitehorse, par exemple, un intervenant disait: «À bien des points de vue, les habitants du Yukon sont en mesure de comprendre le sentiment d'isolement des Québécois . . . Nous sommes nous-mêmes isolés ici, bien que la langue n'ait rien à y voir». À Saint-Jean (T.-N.), la section locale de la Fédération canadienne des femmes universitaires déclarait que les Terre-Neuviens sympathisent avec les Québécois désireux de préserver leur culture, étant eux-mêmes en butte au même genre de frustration et de désespoir. Tout ce qu'ils souhaitaient, c'était de se découvrir la détermination à se défendre qu'ont les Québécois. Un participant de Calgary disait regretter que «des circonstances malheureuses» empêchent les Canadiens français de «profiter pleinement de l'économie de leur région». Mais, disait-il, ce n'est pas «la faute des Canadiens de l'Ouest». De fait, continuait-il, nombre de plaintes des Québécois trouvent leur écho dans nos régions.

Propositions

Participer

Les Québécois anglophones devraient rester au Québec, faire valoir leur droit à une communauté distincte et s'efforcer davantage de communiquer avec la majorité. Un bon nombre d'associations qui se consacrent à ces objectifs se sont présentées devant la Commission. «Il ne suffit pas d'apprendre la langue, de souligner un participant, les Montréalais de langue anglaise doivent aussi commencer à participer aux institutions éducatives, culturelles, économiques et sociales des deux communautés linguistiques». C'est là la seule manière pour les anglophones de Montréal d'accéder au «statut biculturel» et «de s'affranchir du même coup de la solitude qu'ils se sont imposée au Québec».

“Lorsqu'on veut changer une situation, il faut d'abord commencer par mettre de l'ordre dans sa maison. En tant qu'anglophones vivant au Québec, nous estimons qu'il faut absolument réparer les injustices que nous avons commises par le passé. Nous aurions tort si nous n'admettions pas maintenant que, comme minorités, ce n'est plus nous qui tenons les guides.”

(à Montréal)

“En tant que Québécois, nous ne demandons pas mieux que de voir une société prospère et vitale s'épanouir au Québec, une société qui permet à chaque citoyen de se sentir autant chez lui que n'importe quel autre citoyen. Nous reconnaissons que le français devrait être la première langue, que c'est la langue de la majorité et que c'est celle qui devrait être la plus couramment parlée au Québec. Nous croyons que les Québécois francophones devraient pouvoir vivre en français dans tous les domaines de l'activité humaine. Les anglophones québécois sont indiscutablement tenus de parler français s'ils veulent participer à la vie collective québécoise au même titre que leurs compatriotes de langue française. Nous restons fermement engagés en ce sens.”

(à Montréal)

“J'espère que nous saurons évoluer et maintenir une minorité anglophone forte et vivante au Québec, au sein d'un Canada uni qui fait de même pour la minorité francophone des autres provinces.”

(de Montréal)

“Je suis anglophone; l'anglais est ma langue maternelle. Je me suis installé au Québec, il y a quelques années, et j'ai appris le français. C'est drôle, je connais des anglophones qui sont nés et élevés ici, à Montréal, et qui ne peuvent même pas dire *bonjour* et *bonsoir*. C'est alors que je me suis aperçu vraiment de l'oppression réelle qui pèse sur la majorité québécoise de langue française et c'est vraiment courant dans le milieu du travail, dans les écoles, un peu partout! L'anglais, c'est tellement minoritaire comme langue du point de vue de la population, mais quelle place privilégiée elle a. C'est vraiment quelque chose à voir cette contradiction-là, et à cause de ça, je suis devenu partisan de la cause de l'indépendance du Québec.”

(à Montréal)

“Certains anglophones de Montréal sont prêts à faire d'importantes concessions culturelles et linguistiques. À preuve, ils ont choisi de gagner leur vie en français alors qu'ils auraient pu continuer de travailler en anglais.”

(à Montréal)

“Tout ce que la Commission pourra faire pour rendre la communauté anglophone de Montréal plus bilingue facilitera les relations entre le Québec et le reste du pays. Il faut faire en sorte que la communauté anglophone, au lieu d'être un aspect du problème national, en devienne un élément de solution dans une association restructurée.”

(à Montréal)

“Il ne devrait jamais être question d'égalité en cherchant à rogner sur les droits acquis des anglophones du Québec mais plutôt en augmentant les droits des communautés francophones à travers le Canada.”

(à Montréal)

«Nous, les anglophones du Québec, pourrions peut-être aider à construire *les ponts nécessaires* à une meilleure compréhension», a dit l'un d'eux. Pour cela, il faudrait que la communauté anglaise du Québec fasse montre de leadership, surtout auprès des gouvernements fédéral et provincial. Une meilleure représentation anglophone dans la fonction publique du Québec serait également indispensable.

Selon quelques chefs de file de la minorité anglaise, les anglophones de la province devront dorénavant vivre au Québec «à peu près comme les francophones ont vécu et travaillé depuis un siècle dans le reste du Canada». Un petit nombre de personnes se sont dit convaincues qu'elles devront «s'intégrer davantage» à la communauté française, ajoutant que ce n'est qu'en travaillant surtout en français que l'on peut espérer pouvoir vivre à part entière au Québec.

Droit au français, droit à l'anglais

Les anglophones du Québec, à l'instar des francophones des autres provinces, ont beaucoup insisté sur la nécessité d'une nouvelle constitution canadienne qui garantirait les droits linguistiques et culturels des minorités de chaque langue officielle. Ce seraient là des droits individuels. Un groupe, se faisant le porte-parole de la plupart des participants anglophones, a soutenu que «dans une société libre, les droits de l'individu doivent primer sur les droits de la collectivité». On a donc recommandé, par exemple, «l'intégration dans la constitution du droit de chaque parent de faire instruire son enfant dans la langue officielle de son choix». De nombreux groupes ont réclamé, en outre, que tous les services des gouvernements, à tous les niveaux, soient disponibles dans les deux langues officielles.

Des intervenants se sont dit bouleversés de ce que, à leurs yeux, le gouvernement central ait deux poids et deux mesures puisqu'il ne semble pas montrer le même empressement à défendre les «droits de l'anglais» au Québec que les «droits du français» dans les autres régions du Canada. Quelques participants ont effectivement réclamé l'appui financier du gouvernement central pour contester devant les tribunaux certaines dispositions de la Charte de la langue française.

Le gouvernement central doit accepter la «responsabilité directe du bien-être culturel des groupes minoritaires de chaque langue officielle» partout au Canada, soutenaient quelques intervenants anglophones. Selon un citoyen de Lennoxville, c'est le seul ordre de gouvernement «qui ait l'envergure, les ressources et la largeur d'esprit» pour assumer pareille responsabilité.

Une éducation bilingue

Des groupes anglophones du Québec ont insisté sur la nécessité d'un appui financier du gouvernement central à la mise en oeuvre de politiques culturelles et éducatives à l'échelle du pays pour favoriser l'entente entre Canadiens d'origines culturelles différentes. Plusieurs ont exhorté le gouvernement central à «affecter des fonds» aux programmes d'enseignement tant de la langue maternelle que de la langue seconde «de sorte que l'une ne soit pas apprise aux dépens de l'autre». Ainsi, les étudiants canadiens, a-t-on soutenu, auraient une meilleure chance d'apprendre les deux langues officielles. D'autres ont recommandé qu'un ministère national de l'Éducation soit créé pour «surveiller» l'enseignement des langues secondes. Une foule d'idées ont été soumises à l'intention du gouvernement central, depuis des échanges d'enseignants et d'étudiants jusqu'à une version uniforme de l'histoire du Canada qui deviendrait un «sujet obligatoire» dans toutes les écoles.

On a prié le gouvernement central d'examiner de nouveau les principes directeurs régissant l'allocation aux provinces des fonds destinés à l'enseignement des langues, «afin que les vrais besoins linguistiques des citoyens, nationaux et immigrants, soient satisfaits». Plusieurs participants ont proposé «un réaménagement constitutionnel» qui serait appliqué de manière à

“Les minorités de l'une ou l'autre langue officielle doivent jouir d'un statut prioritaire à un certain niveau. L'alternative, c'est la tyrannie de la majorité et la perversion de la démocratie.”

(L'association des citoyens des Cantons de l'Est,
à Montréal)

“S'il y a un domaine où le gouvernement fédéral pourrait faire oeuvre utile, c'est bien en aidant les anglophones du Québec à apprendre le français. Les autorités provinciales du Québec ne les aideront pas parce qu'ils ne veulent pas qu'ils apprennent le français. Tout ce qu'elles veulent, semble-t-il, c'est qu'ils plient bagage.”

(à Edmonton)

“Nous recommandons l'utilisation de diverses méthodes de communication, dont les films, les conférences téléphoniques et autres formes d'échanges entre toutes les couches de la population pour que tous les Canadiens, quels que soient leur âge, leurs centres d'intérêt ou leurs ambitions, puissent *se voir* et *se parler*. Étant donné que les communications sont la meilleure façon de créer des liens, nous croyons qu'elles doivent continuer de relever du fédéral.”

(à Montréal)

“Les anglophones, dans bien des régions de la province, sont relativement pauvres, souvent unilingues et se trouvent dans une position vulnérable. Ils ne sont représentés ni au gouvernement du Québec ni au sein de la fonction publique québécoise. Ils se sentent impuissants, isolés, coupés des autres. Quoi qu'il arrive, ils ne doivent pas être immolés sur l'autel des compromis et des expédients.”

(à Montréal)

“Si le Canada est reconstruit de façon à garantir la survivance et l'épanouissement linguistiques et culturels des Canadiens français, les anglophones quitteront-ils le Québec?”

(Le comité d'action positive, à Montréal)

“Dans dix ou quinze ans, lorsque les diplômés anglophones des écoles françaises et des classes d'immersion française arriveront sur le marché du travail et que les tensions politiques se seront apaisées, les anglophones qui se seront intégrés à la communauté francophone seront peut-être fort différents de nous. Mais aujourd'hui, ils sont les «marginiaux» anglophones. Ce groupe plutôt spécial indique à la grande communauté anglophone la voie vers un avenir harmonieux entre les deux groupes.”

(à Montréal)

“Si, dans l'avenir, la province de Québec devient indépendante, les personnes y vivant auront, on le suppose, le choix ou bien de devenir Québécois et perdre ainsi leur citoyenneté canadienne, ou bien de rester citoyens canadiens. Ceux qui opteront pour ce dernier choix devront immigrer dans les autres provinces. Ce sera la première conséquence de l'indépendance. Les personnes qui immigreront auront, dans bien des cas, à laisser sur place leurs maisons et leurs meubles et perdront leur situation. C'est la seconde conséquence. Pour y pallier, qu'envisage-t-on au gouvernement fédéral pour ces personnes: localisation, emploi, argent? On ne peut décemment faire supporter tout l'odieux de cette situation aux personnes qui n'ont entre les mains aucun outil pour l'empêcher.”

(de Québec)

ce que les fonds attribués aux provinces par le gouvernement central «pour favoriser» l'enseignement bilingue soient utilisés selon leur destination. On court le risque de répercussions malheureuses, a-t-on dit à la Commission, si ces fonds fédéraux sont tout simplement versés au compte des revenus généraux des provinces et utilisés pour «subventionner» l'administration générale.

Un fort courant d'opinion semblait prévaloir, surtout parmi les anglophones ruraux du Québec, en faveur de garanties constitutionnelles qui assureraient aux Québécois d'expression anglaise «le droit à l'égalité des chances d'emploi». De déclarer un intervenant: «Le sort réservé aux jeunes et aux diplômés de fraîche date nous inquiète tout particulièrement. Dans le domaine de l'emploi, la tendance est de plus en plus à la discrimination raciale». Certains ont réclamé pour la population non française une «véritable égalité d'accès à la fonction publique du Québec et à la vie publique en général».

L'exode anglophone

Plusieurs intervenants ont exhorté tout particulièrement le gouvernement central à appuyer les communautés anglaises établies en dehors de Montréal car certaines, a-t-on dit, mènent une existence précaire.

Des participants des Cantons de l'Est ont proposé que le Secrétariat d'État établisse un bureau permanent qui ait pour mission d'inventorier les problèmes des minorités de chaque langue officielle. Certains souhaitaient que le gouvernement central accorde une aide financière aux minorités anglophones du Québec, plus particulièrement dans le domaine des échanges d'étudiants et celui des communications. Un participant a réclamé «une certaine forme d'aide financière à long terme pour les média de langue anglaise des régions rurales du Québec». D'autres ont recommandé que les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale et la déconcentration de la fonction publique soient «limités» aux régions rurales, elles qui sont affligées d'un fort taux de chômage. L'objectif serait d'aider à enrayer «l'exode des anglophones» vers les centres urbains.

Sauf la séparation

Presque tous les Québécois anglophones ont soutenu qu'un «Canada reconstitué» offrait la «meilleure garantie» de leurs droits. À moins que la situation ne devienne «intolérable», a soutenu un groupe, les anglophones du Québec «vont demeurer dans la province et accepter toute politique jugée raisonnable, sauf la séparation». «Si le Québec se sépare, ont dit certains intervenants, n'importe quelle partie du Québec pourra aussi se séparer». Un groupe reprenait: «Le principe clé de l'autodétermination, dont se réclament les partisans de la souveraineté, pourrait aussi être invoqué» par des régions mêmes du Québec. Un participant a même suggéré la création d'une province bilingue et multiculturelle, le Québec-Ouest, qui engloberait des parties des Cantons de l'Est, de la Gaspésie et de l'Ouest de Montréal. «Les vœux des nationalistes seraient comblés, a-t-il ajouté. Leur Québec serait homogène, unilingue, français».

Quant aux propositions des participants francophones relatives au statut éventuel de la minorité anglophone du Québec, elles couvraient, comme on l'a vu, toute la gamme des possibilités, depuis le statu quo jusqu'à l'assimilation pure et simple.

Arrière-plan

Histoire, démographie et diversité

Depuis la Confédération, des immigrants venus de toutes les parties du monde se sont installés au Canada, formant souvent des communautés ou des groupes distincts. Leur présence a accéléré l'essor démographique, enrichi le pays et ajouté à sa diversité culturelle.

Selon le recensement de 1871, la population canadienne se composait alors de personnes d'origines française, irlandaise, anglaise, écossaise et allemande, par ordre d'importance numérique. Il y en avait aussi d'origines danoise, galloise, suisse, italienne, espagnole et portugaise.

Les pays d'origine et le lieu de destination des immigrants ont encore beaucoup varié au cours des ans. Des Chinois sont venus en grand nombre au XIX^e siècle, certains s'établissant sur la côte ouest, d'autres continuant vers l'est grâce au nouveau chemin de fer. Au cours du quart de siècle précédant la Première Grande Guerre, plus de trois millions d'immigrants venus du nord, du centre et de l'est de l'Europe se sont établis au Canada, la plupart dans les Prairies. Puis, une autre grande vague d'immigration a déferlé sur le pays au cours de la décennie qui suivit la Seconde Guerre mondiale, amenant des gens du centre et de l'est de l'Europe et, en nombre encore plus important, du bassin méditerranéen. Ces dernières années, les Antilles sont devenues une source d'immigration importante. Depuis 1945, la plupart des immigrants ont choisi pour vivre les grandes agglomérations urbaines du Canada.

Par suite de l'immigration, la proportion d'habitants d'origine ni britannique ni française est passée de 1 sur 12 en 1871 à 1 sur 4 aujourd'hui. Selon le recensement de 1971, ils sont 5,5 millions, soit 25% de la population. Mais la proportion de ces Canadiens varie énormément d'une province à l'autre: 1 sur 4 en Colombie-Britannique, 3 sur 10 en Ontario et 1 sur 10 au Québec.

La présence des groupes ethniques est encore plus imposante parmi la population des grandes villes. Au coeur de Toronto et de Vancouver, près de la moitié des enfants qui entrent à l'école élémentaire ne sont, dit-on, ni d'origine anglaise ni d'origine française.

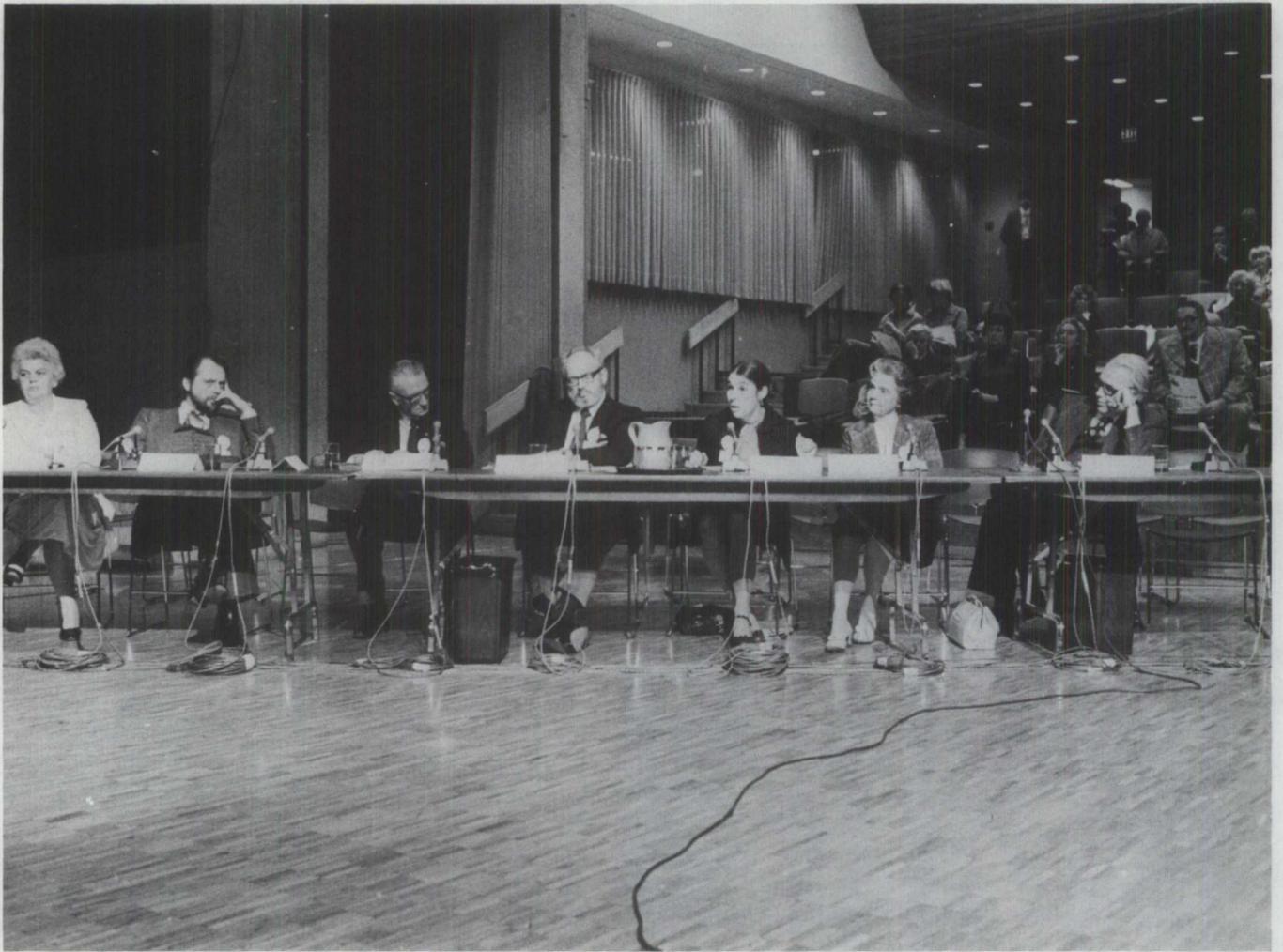
Rares sont les aspects de la vie canadienne qui échappent à l'influence des gens d'origines autres que britannique ou française. Au XIX^e siècle, ils s'adonnaient à la colonisation ou encore oeuvraient dans l'industrie de la construction ou celle des transports. Depuis le début du siècle, ils se sont taillé une place dans l'industrie, les affaires, les arts, les professions libérales et, plus récemment, dans la politique et l'administration publique.

Les politiques

L'immigration a fortement marqué les politiques sociales et culturelles du pays. Les gouvernements à tous les niveaux ont lancé des programmes destinés à faciliter l'adaptation des immigrants à la société canadienne.

En 1971, le premier ministre Trudeau a énoncé une politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue, déclarant qu'elle constituait «le meilleur moyen d'assurer la liberté culturelle des Canadiens». Et il ajoutait: «Bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'existe pas de culture officielle au Canada ... Le gouvernement appuiera et encouragera les divers groupes ethniques et culturels qui renforcent la trame de notre société et ajoutent à sa vitalité».

Selon la nouvelle politique, le gouvernement voulait venir en aide à tous les groupements ayant manifesté le désir et la volonté de continuer de se développer; les aider à vaincre les barrières



culturelles qui pourraient s'opposer à leur pleine participation à la société canadienne; favoriser les rencontres et les échanges créateurs entre tous les groupes de Canadiens; et aider les immigrants à acquérir au moins l'une des deux langues officielles du Canada.

La plupart des provinces ont, soit accepté officieusement cette politique et l'ont appliquée dans les domaines relevant de leur compétence, soit élaboré leur propre politique. Cette année, le Québec a énoncé la sienne dans un document intitulé *La politique québécoise du développement culturel*.

Des questions

Quel rapport devrait exister entre le multiculturalisme et le bilinguisme d'une part, et le biculturalisme d'autre part? entre les deux grandes communautés et les communautés et groupes ethniques minoritaires? entre les groupes minoritaires français et les groupes ethniques dans le Canada anglophone?

“Nous n'avons que faire des mots *racés fondatrices*. Tous les groupes ethniques — juifs, ukrainiens, chinois, anglais ou français — qui ont fait oeuvre de pionniers, surtout dans l'Ouest, ont raison de revendiquer les titres de fondateurs et de bâtisseurs de notre pays. Cela dit, nous nous empressons d'ajouter que nous reconnaissons aux Canadiens français un statut différent de celui des autres groupes.”

(Winnipeg Jewish Community Council, à Winnipeg)

“Le plus tôt nous apprendrons à nous débarrasser du concept des deux nations pour accepter le concept multiculturel, le mieux ce sera pour tout le Canada. Nous retenons tout ce qui est bon dans chaque groupe culturel vivant au Canada et nous formons une nation canadienne distinctive. Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral peut favoriser l'unité en adoptant la philosophie d'une seule nation fondée sur le multiculturalisme.”

(Le centre multiculturel de la région de Sudbury,
à Toronto)

“Il suffit de parcourir rapidement l'histoire du Canada pour se rendre compte qu'il y a eu deux races fondatrices en plus des autochtones, et tous ceux qui sont venus ensuite ne peuvent pas aspirer à ce titre.”

(à Winnipeg)

“Si l'on est vraiment sérieux lorsqu'on parle de vision vraiment positive du Canada, il faut placer cette vision dans un contexte multiculturel, sans chercher à l'esquiver en la limitant au seul débat entre Français et Anglais qui a absorbé le plus gros de nos énergies par le passé.”

(Black United Front of Nova Scotia, à Halifax)

“Les groupes minoritaires ont aidé aussi à bâtir le pays. Ils ont défriché l'Ouest à la sueur de leur front et ils aimeraient bien, eux aussi, apporter leur contribution à son maintien perpétuel.”

(à Toronto)

“Nous convenons que les Canadiens français et les Canadiens anglo-saxons ont des droits constitutionnels et historiques spéciaux, mais uniquement en ce qui a trait au bilinguisme. Le français et l'anglais sont les langues officielles au Canada. Mais dans tout autre domaine, tous les Canadiens ont des droits et des obligations égales. Nous sommes Canadiens indépendamment de nos origines ethniques et nous devons tout faire pour favoriser la naissance d'une nouvelle identité canadienne.”

(à Régina)

“L'unité ne saurait être imposée. Elle ne peut exister que par la participation de tous les intéressés. Il faut donc s'assurer qu'elle existe à tous les niveaux régionaux et provinciaux pour que le Canada soit uni. Il faut donc prévoir des chances égales de participation à tous les Canadiens des différentes origines ethno-culturelles au Canada.”

(Progressive Pakistan-Canada Friendship Society,
à Vancouver)

Opinions

Les groupes ethno-culturels

Lors des audiences, les groupes ethniques rejetaient rarement la dualité linguistique anglaise-française. Toutefois, la plupart de leurs porte-parole s'opposaient aux expressions de «races», «nations» ou «peuples fondateurs» qu'ils jugeaient inacceptables et mal choisies. Selon eux, ces expressions ignorent, ou semblent ignorer, l'apport à l'édification du Canada des groupes autres que les deux principales communautés. Ils reconnaissaient volontiers l'existence de «deux groupes linguistiques principaux», mais uniquement comme un élément d'une «identité canadienne complexe», précisait un résidant de Winnipeg. Ils admettaient aussi la nécessité de s'intégrer à l'un des principaux courants linguistiques, voire aux deux, mais pas au prix de l'assimilation.

Fondateurs et bâtisseurs

Les participants ethno-culturels voyaient dans le Canada un pays bilingue, mais ils rejetaient généralement la dénomination de pays biculturel. Ils préféraient parler de «bilinguisme dans le cadre du multiculturalisme», et cette formule fut souvent répétée. Le Canada, disaient-ils, est une «société multiculturelle», une «mosaïque». Dans pareil pays, chaque groupe ethnique devrait avoir la possibilité de conserver son patrimoine culturel. Quelques-uns citaient des chiffres à l'appui de cette thèse: l'origine d'un quart de la population «n'est ni française ni anglaise», le groupe anglo-canadien est lui-même hétérogène, composé d'Anglais, d'Irlandais, d'Écossais et de Gallois. Dans certaines régions du pays, continuaient-ils, les groupes ethniques comptent même plus d'habitants que les populations de souche française ou anglaise.

D'autres avançaient des arguments «historiques». Dans bien des cas, et notamment lors du «défrichage de l'Ouest», ce sont les minorités ethniques, nous disait-on, qui furent les véritables «pionniers», les «bâtisseurs» et donc les «peuples fondateurs de l'Ouest canadien». Et leur contribution ne cesse de croître. «L'apport d'un Canadien, a souligné un Torontois, ne devrait pas se calculer au nombre de générations dont il peut se réclamer». Notre présence au Canada, déclarait le Comité canado-ukrainien de Winnipeg, ne peut être considérée comme «un phénomène étranger provisoire; elle constitue au contraire «une dimension typiquement canadienne».

On faisait aussi valoir que cette diversité même des cultures était une valeur à préserver. En acceptant sincèrement que les groupes ethno-culturels puissent, eux aussi, préserver leurs cultures, les Canadiens encourageraient le respect de la notion de diversité que tant d'entre eux disent être l'essence même de l'identité nationale. Si «tenir à protéger sa langue et sa culture est une bonne chose pour les communautés principales, ajoutaient certains intervenants, pourquoi n'en ferions-nous pas autant?» Le Congrès national des Canadiens italiens a déclaré, à Toronto, que «la majorité» devrait «apprendre à faire siennes» les idées des nouveaux groupes, imitant ainsi les groupes ethno-culturels qui, de bonne grâce, ont fait «des valeurs et traditions françaises et anglaises leurs valeurs».

Une place privilégiée

Nombreux furent les groupes ethniques qui exprimèrent à la Commission leur compréhension profonde des Canadiens français qui ont eu à subir les affronts faits à leur langue et à leur culture. Mais, disaient certains, «les minorités ethniques en ont enduré bien plus». «Les injustices infligées aux Canadiens français ne sont rien à côté de celles dont on a accablé les groupes ethniques», estimait un résidant de Calgary. D'autres étaient prêts à «reconnaître et à accepter que les Canadiens français aient un statut différent du leur», une «place privilégiée», à cause des différences de leur régime juridique et de leur «situation majoritaire au Québec».

“Par leur nombre et par leur organisation, les communautés ethno-culturelles sont maintenant en mesure d’influencer l’évolution politique du Canada. Il est plutôt étonnant de constater que les groupes ethno-culturels, qui comptent pour près du tiers de la population de ce pays, ne sont pas mieux représentés auprès de la Commission de l’unité canadienne.”

(Ontario Advisory Council on Multiculturalism,
à Toronto)

“Le gouvernement devrait collaborer davantage avec les groupes minoritaires en consacrant un budget plus important aux activités multiculturelles; il peut aider les groupes minoritaires en leur permettant de mieux se faire connaître à travers les médias comme la télévision et différentes publications. Autrement dit, il peut faire beaucoup plus pour la cause du multiculturalisme.”

(Chinese Society of Nova Scotia, à Halifax)

“La politique officielle sur le multiculturalisme n’aura de véritable portée que si elle assure l’égalité politique à tous les Canadiens.”

(Multiculturalism Association of Fredericton,
à Moncton)

“La Commission de l’unité canadienne doit s’efforcer de circonscrire le principe qui était à la base du multiculturalisme lorsque cette politique a été adoptée il y a six ou sept ans, c’est-à-dire que tout être humain mérite le respect indépendamment de sa langue, de son pays d’origine ou de la province où il vit. Si l’on construit le Canada à partir de ce principe, il y aura place pour tous.”

(à Montréal)

“Cette société bilingue et biculturelle qui leur est imposée trouble profondément les autres groupes ethniques, numériquement plus faibles, parce qu’ils craignent de voir disparaître leur propre culture et leur propre identité.”

(à Vancouver)

“Le multiculturalisme ne devrait plus se limiter à des slogans ou se traduire en manifestations folkloriques. Il devrait plutôt acquérir une réalité tangible dans les différentes sphères sociales, dans l’enseignement des langues d’origine, dans les écoles publiques, dans la programmation radiophonique et télévisée, dans les livres d’histoire où devrait être reconnu l’apport important, sinon déterminant, des groupes ethniques.”

(à Montréal)

“La survie des Canadiens français est un rayon d’espoir pour les autres cultures. Si les Canadiens français perdaient leur identité, tous les autres groupes finiraient par se fondre dans une société homogène.”

(Multicultural Council of Windsor and Essex County,
à Toronto)

Mais les Canadiens français devraient, de leur côté, se montrer plus ouverts au «pluralisme culturel». Les minorités seraient alors mieux disposées, à leur tour, à prendre vraiment à cœur la cause du bilinguisme.

Certains soutenaient que le bilinguisme et le multiculturalisme se renforcent mutuellement. C'est en acceptant le bilinguisme qu'on pourra faire avancer le multiculturalisme, faute de quoi, le Canada optera tôt ou tard pour l'homogénéité sociale et culturelle et deviendra un creuset à l'américaine.

D'autre part, plusieurs déploraient le manque d'influence des groupes ou des communautés ethniques dans «la structure du pouvoir» au Canada. «C'est un gaspillage de talents», «On devrait les écouter», entendait-on. La Commission elle-même, firent remarquer de nombreux représentants des groupes ethniques, tel le Conseil consultatif ontarien du multiculturalisme, est un exemple type de cette absence de représentation ethno-culturelle.

La Commission a entendu assez peu d'opposition explicite au multiculturalisme, à l'exception de certains interlocuteurs anglophones et francophones qui estimaient que l'assimilation des minorités est une nécessité sociale et politique inévitable. «Ainsi le veut le principe démocratique», prétendait l'un d'eux. Pour un résident de North Bay, le multiculturalisme était «une obsession des Canadiens de la première et de la seconde génération». Plusieurs porte-parole des minorités francophones hors Québec laissaient parfois entendre que le multiculturalisme est une tranchée dont on se sert pour saper leur position et faire d'eux «un groupe minoritaire comme les autres» pour ne pas avoir, ajoutaient-ils, à reconnaître l'appartenance des minorités françaises à l'un des deux «peuples fondateurs».

Propositions

Tous les groupes ethniques qui ont témoigné devant la Commission, à quelques exceptions près, estimaient que des garanties constitutionnelles représenteraient pour eux le meilleur rempart contre l'assimilation. L'Acte de l'Amérique de Nord britannique devrait faire place à une nouvelle constitution «axée sur les réalités et les besoins du Canada d'aujourd'hui», affirmait l'Association des Ukrainiens unis; la «liberté culturelle», la «reconnaissance du rôle des groupes ethno-culturels dans le développement et l'enrichissement du pays», tels étaient quelques-uns des principes qu'ils proposaient d'y inscrire.

Transcender les distinctions

Certains voulaient voir figurer dans le préambule de la constitution un paragraphe «dépeignant la diversité de la nation canadienne». Un plus grand nombre encore demandait l'insertion du principe même du multiculturalisme dans la constitution proprement dite ainsi que dans certaines lois fédérales, telle la Loi sur l'immigration. Appuyez nos demandes, de dire quelques groupes à la Commission, afin que le pluralisme culturel jouisse de la protection des lois, à l'instar des deux langues officielles. Certains craignaient «d'être mis de côté et oubliés» dans la précipitation du gouvernement à vouloir «comblé les aspirations du Canada français».

Un autre rempart contre l'assimilation, affirmaient quelques leaders de groupes ethno-culturels, serait l'intégration dans la constitution d'une déclaration des droits individuels. Ainsi, les Canadiens seraient réunis par un lien «transcendant les distinctions de race, d'ethnicité et de religion». Le Comité canado-ukrainien de Winnipeg estimait que l'intégration des droits individuels constituerait une garantie que «la démocratie n'est pas l'imposition de l'uniformité par la majorité».

“À mon avis, une partie de l'argent que le gouvernement canadien a affecté à l'immersion en français aurait dû servir à l'immersion culturelle pour que les médias en viennent à assurer des comptes rendus exacts et bienveillants sur les gens de toutes les origines raciales qui aspirent à apporter leur contribution au Canada.”

(à Régina)

“Il faut que les droits démocratiques de toutes les minorités au Canada soient clairement formulés dans une nouvelle constitution canadienne pour que nous nous sentions enfin chez nous dans un seul et même pays. Les garanties provinciales en matière de droits fondamentaux n'ont absolument aucune portée.”

(à Québec)

“Nous ne ferons jamais assez valoir que tout privilège accordé à un groupe quelconque doit s'appliquer également sans distinction à tous les Canadiens. Il est incontestable que les francophones sont au Québec depuis fort longtemps mais cet accident historique ne saurait être un prétexte pour leur accorder plus de droits qu'aux Canadiens d'origines ethniques autres qu'anglaise ou française, surtout lorsque ces droits ne s'appliquent pas à la population autochtone.”

(Canadian Polish Congress, à Toronto)

“La nouvelle constitution devrait offrir des garanties pour le maintien de la langue des différents groupes, surtout de ceux qui sont plus importants en nombre comme les groupes italien, allemand, ukrainien, grec, etc.”

(à Montréal)

“Nous aurions tort d'invoquer sans cesse les générations qui nous ont précédés dans ce pays pour asseoir nos droits et nos privilèges alors que ce qui compte aujourd'hui, c'est de bâtir un nouveau pays qui se fonde sur les réalités présentes. Il existe deux grands groupes linguistiques actuellement au Canada et c'est pour cela que nous avons deux langues officielles. Nous avons bien d'autres groupes culturels au Canada et c'est pour cela qu'il nous faut des garanties en matière de multiculturalisme.”

(à Toronto)

La fragilité des droits

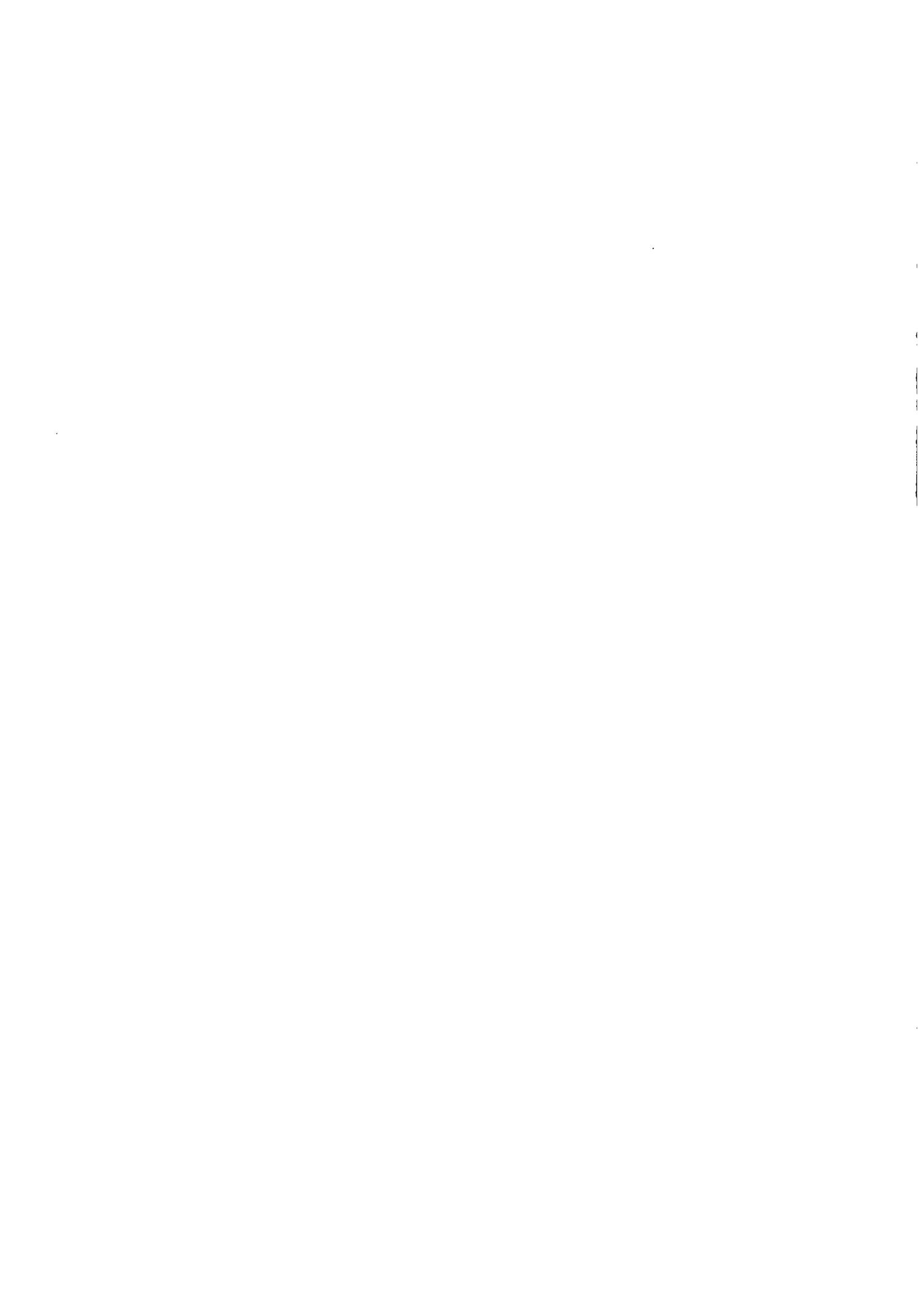
À Toronto, la Federation of Chinese Canadian Professionals rappelait «le racisme et la bigoterie» dont les Chinois et les Japonais du Canada ont été l'objet pendant longtemps. Un groupe cita en exemple la crise d'octobre 1970 pour rappeler la «fragilité» des droits de l'homme. En conclusion, il ajoutait: «Les camps de concentration et les centres d'internement pourraient bien être pour bientôt».

Qu'on intègre dans la constitution «le droit à une troisième langue», sur le même pied que le français et l'anglais, recommandaient quelques-uns. D'autres, sans en demander l'intégration, désiraient néanmoins obtenir la garantie, peut-être dans le cadre des lois provinciales, de l'enseignement des langues des minorités, «quand le nombre le justifie». Un groupe ukrainien de Winnipeg cita les programmes d'immersion en anglais et en ukrainien dispensés par plusieurs écoles d'Edmonton pour marquer la réussite d'une telle politique. On déplora à plusieurs reprises l'absence quasi-totale de l'enseignement des origines historiques des groupes ethno-culturels et de leur apport à l'édification du Canada.

Alors que d'autres groupes plaidaient en faveur de l'augmentation des pouvoirs provinciaux, la plupart des représentants des groupes ethno-culturels souhaitaient plutôt le maintien, l'élargissement même, du concours fédéral dont ils bénéficient à l'heure actuelle. Le ministère d'État au multiculturalisme devrait devenir un ministère autonome doté de sa propre structure, selon certains. Un autre proposait d'attacher un agent de liaison au Bureau du Conseil privé afin d'assurer la représentation des intérêts des groupes minoritaires dans les opérations quotidiennes des ministères fédéraux qui les touchent de près.

Plusieurs porte-parole des groupes ethniques ont souligné à la Commission que le caractère multiculturel du Canada devrait ressortir de façon plus évidente dans les médias relevant du secteur privé et de l'État. Il appartiendrait au Parlement et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de sanctionner la radiodiffusion multilingue.

Enfin, proposaient certains, les nominations au Sénat, à la magistrature et dans les organismes du gouvernement central devraient tenir compte de la nature multiculturelle de la société canadienne, tandis que d'autres souhaitaient que la création de «sièges ethniques» au Parlement soit étudiée.



Arrière-plan

Les communautés régionales canadiennes sont le produit de la géographie et de l'histoire combinées à d'autres facteurs comme l'ethnicité, la culture, l'économie et la politique.

À l'instar de la dualité, le régionalisme est l'une des grandes réalités de la vie canadienne: il influence l'image que les Canadiens se font d'eux-mêmes, leur mode de vie, leur façon de penser et leur manière de concevoir, structurer et régir leurs institutions.

La nature régionale du Canada n'a jamais été mise en doute. La «Confédération» devait unir toutes les communautés autour d'objectifs communs confiés au gouvernement central tout en respectant leurs aspirations particulières représentées surtout par des gouvernements provinciaux. Aujourd'hui, le Canada peut-il se targuer d'avoir réalisé un sain équilibre entre l'«unité» de l'ensemble et la «diversité» des parties?

Qu'est-ce qu'une région?

Au Canada comme ailleurs, le concept de région comporte plusieurs facettes. On dit souvent de notre pays qu'il se compose de cinq grandes régions: la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest et le Nord. Mais peut-on dire que les intérêts économiques et culturels des Terre-Neuviens sont suffisamment proches de ceux des autres habitants des Maritimes pour conclure à l'existence d'une région de l'Atlantique? Sur le plan des mentalités ou de l'économie, la Colombie-Britannique fait-elle vraiment partie du grand ensemble de l'Ouest ou n'est-elle pas une région en soi? Comment concilier un Manitoba urbanisé et industrialisé avec la région des Prairies, perçue, avant tout, en fonction de ses produits agricoles et du développement de ses ressources naturelles? Les territoires du Nord constituent-ils une région distincte ou sont-ils plutôt le prolongement naturel des provinces limitrophes du «Sud»? Le lien entre les économies de l'Ontario et du Québec est-il si intime que l'on puisse parler d'un «Canada central»? Par ailleurs, ne trouve-t-on pas au Canada des régions au sein de régions?

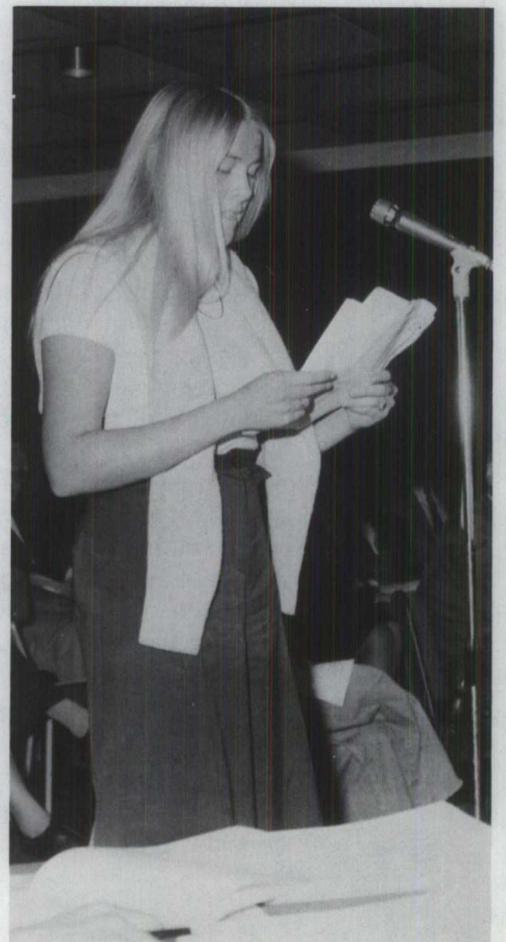
En dernière analyse, bien des Canadiens se résolvent à assimiler les régions aux provinces, concluant, et avec une certaine logique, que ce sont, après tout, les provinces qui fournissent aux communautés régionales le principal cadre politique leur permettant de se faire entendre.

L'aliénation régionale

Comme on le verra dans presque tous les chapitres du présent rapport, la Commission a décelé partout un fort sentiment d'aliénation régionale. Ce sentiment comporte un facteur politique évident venant de la concurrence naturelle qui existe, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les gouvernements central et provinciaux, conséquence de l'immensité géographique du pays, de son évolution historique et de sa forme fédérale de gouvernement. Toutefois, l'aspect économique du régionalisme est, de tous, celui qui retient le plus l'attention aujourd'hui car, au Canada, régionalisme et disparités économiques sont devenus presque des synonymes. Comment s'en étonner quand on songe aux écarts économiques importants qui séparent les provinces. Leur population varie grandement; certaines sont plus urbanisées que d'autres; quelques-unes connaissent la richesse après une pauvreté traditionnelle tandis que d'autres, jadis prospères, le sont moins aujourd'hui; certaines sont déjà très industrialisées alors que d'autres misent leur avenir sur la transformation accélérée de leurs richesses naturelles.

Les régions et la politique

Les gouvernements provinciaux se considèrent comme les défenseurs naturels des intérêts régionaux. Au cours des dernières années toutefois, face à des impératifs interprovinciaux, certaines provinces, notamment celles de l'Est et de l'Ouest, ont collaboré en mettant à profit,



sur le plan régional, conférences interprovinciales, comités et conseils. Certains observateurs estiment que le regroupement des provinces de l'Atlantique d'une part, et des provinces de l'Ouest d'autre part, aurait pour effet d'établir des entités mieux équilibrées face aux grandes provinces de l'Ontario et du Québec et susciterait, par voie de conséquence, un meilleur fonctionnement du régime fédéral.

Le gouvernement central tient aussi compte du régionalisme de plusieurs façons: représentation régionale au Sénat, au cabinet et dans l'administration publique, création d'un ministère de l'Expansion économique régionale, reconnaissance des particularismes régionaux dans ses politiques en matière d'achat et d'infrastructure industrielle, lutte contre les disparités et déconcentration de la fonction publique. Qu'à cela ne tienne! On accuse souvent «Ottawa» de faire trop peu de cas du régionalisme dans des domaines tels que ceux de la politique monétaire, fiscale, commerciale ou encore de la politique des transports.

Les nombreuses conférences fédérales-provinciales et les divers comités et conseils, réunissant à une même table hommes politiques et fonctionnaires des deux ordres de gouvernement, constituent les principaux moyens susceptibles de concilier les intérêts pan-canadiens et régionaux. Mais ce qu'on appelle le «fédéralisme exécutif» n'est pas sans inconvénients car la plupart des problèmes canadiens sont alors abordés sous l'angle constitutionnel plutôt qu'en fonction de leur importance propre. Souvent aussi, les débats prennent le ton des rivalités intergouvernementales qui enveniment les conflits et exacerbent les tensions.

Le régionalisme et l'édification du pays

Les Canadiens diffèrent d'opinion quant à la valeur du régionalisme comme principe directeur de leur vie collective. Plusieurs voient dans la fidélité et l'autonomie régionales une source d'inspiration et de force pour le pays alors que d'autres voient dans le régionalisme une forme d'esprit de clocher, une attitude égoïste qui nuit à la capacité du Canada de fonctionner comme un seul et même pays. Cette controverse occupe une place considérable dans le débat actuel sur l'unité nationale.

Des questions

Comment les Canadiens perçoivent-ils le régionalisme? Le débat intéresse-t-il presque uniquement les hommes politiques, les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'entreprises, ou a-t-il également une répercussion auprès du citoyen ordinaire? Quelle est l'influence du régionalisme à l'heure actuelle? Les similitudes entre les diverses régions sont-elles plus grandes que les différences? Devrait-on encourager le régionalisme? Les structures économiques et politiques devraient-elles refléter davantage les réalités régionales de la vie canadienne? Comment les régions devraient-elles participer au processus décisionnel du gouvernement central? Peut-on dire que les coûts et les bénéfices attribuables à l'existence du Canada sont équitablement répartis entre les régions et les provinces?

“Le séparatisme québécois n'est pas le seul problème d'unité au Canada; et parce que nous parviendrons peut-être à régler la question québécoise, cela ne veut pas dire que nous aurons résolu du même coup tout le problème de l'unité. L'idée de la séparation de l'Ouest gagne de plus en plus de terrain à mesure que des injustices réelles, ou perçues comme telles, préoccupent de plus en plus les Canadiens qui vivent à l'Ouest de l'Ontario.”

(à Régina)

“L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne reconnaît ni ne protège le régionalisme qui est pourtant la pierre angulaire du Canada. Les deux peuples fondateurs, les Français et les Anglais, ne pouvaient lire dans l'avenir, ni prévoir les dangers qui menaceraient un jour la langue et la culture françaises. Les différences régionales leur échappaient, comme d'ailleurs le fait qu'elles ne disparaîtraient pas. Ces différences régionales, y compris la culture canadienne-française, étaient censées s'estomper dans une nébuleuse identité canadienne, comme bien des Ontariens le croient encore aujourd'hui. Les Canadiens français soutiendront peut-être que les cultures régionales dont je parle diffèrent les unes des autres de façon tout à fait superficielle. On pourrait sans doute signaler la solidarité dont les régions du Canada anglais ont fait preuve par le passé, mais cela appartient au passé.”

(à Saint-Jean, T.-N.)

“Les Canadiens sont régionalistes en général et individualistes en particulier. Les styles de vie et les problèmes de nos voisins des autres provinces nous laissent indifférents.”

(à Toronto)

“Il est indubitable qu'un fort sentiment de régionalisme est une cause de division et un grave obstacle à l'unité nationale. Mais il ne s'ensuit pas que des régions fortes soient incompatibles avec un Canada plus uni. Elles sont tout simplement incompatibles avec un Canada uniforme.”

(à Vancouver)

“L'impérialisme fédéral est le principal problème de la Confédération; l'Ouest et l'Est sont les colonies.”

(à Edmonton)

“Avant son adhésion à la Confédération, l'Île-du-Prince-Édouard était vraiment industrielle. On y trouvait toutes sortes d'activités. Mais cela a cessé et nous avons perdu en même temps bien d'autres choses. Nous avons perdu le sens de la fierté, ce qui est extrêmement important à mon avis. Or, à moins que nous ne soyons disposés à faire face aux problèmes économiques, il n'y aura jamais d'unité chez nous.”

(à Charlottetown)

“Même aujourd'hui, après 28 ans d'adhésion à la Confédération, les ruraux de Terre-Neuve s'estiment Terre-Neuviens d'abord et Canadiens ensuite. Car notre île a été un pays pendant 400 ans avant de se joindre à la Confédération canadienne.”

(à Saint-Jean, T.-N.)

Opinions

«Le Canada est un défi à la géographie.» «Les Canadiens ont une optique régionale», «un trop grand pays pour être gouverné d'un point central». Des observations de ce genre furent légion aux audiences de la Commission.

Le régionalisme, une valeur certaine

Le régionalisme, ce sentiment de fierté à l'égard de sa région, nous a été présenté comme un phénomène profondément ancré dans la culture, l'économie, la politique et, avant tout, dans l'histoire du Canada. Saint-Jean, la capitale de Terre-Neuve, avait déjà le titre de cité alors qu'Ottawa n'était encore qu'un campement indien, disait un Terre-Neuvien. «Nous avons perdu notre fierté», confiaient à regret plusieurs participants des Maritimes.

Souvent, les gens se sont déclarés «d'abord» Albertains, Québécois, Terre-Neuviens, citoyens des Maritimes ou du Nord, et Canadiens «ensuite».

Les mots région et province semblaient synonymes dans le vocabulaire de la plupart des intervenants. Bien que certains aient parlé d'une réorganisation géographique du pays, peu proposèrent l'union des Maritimes ou l'union des Prairies.

Les participants anglophones aux audiences de la Commission qui avaient souvent vu un «facteur de division» dans la dualité française-anglaise considéraient le régionalisme comme «une valeur sûre». Une profonde fidélité envers la région peut fort bien aller de pair avec un profond sentiment d'appartenance au Canada, a-t-on affirmé. Elle peut même y concourir. «L'unité nationale n'est pas nécessairement l'uniformité nationale.» Mais de l'avis de certains intervenants, le régionalisme risque de devenir excessif. «Au mieux, il conduit à l'esprit de clocher, au pire à la xénophobie», soutenait un résident de Charlottetown. Et le résultat pourrait bien être «dix solitudes», concluait un participant. Un groupe d'Edmonton déclarait qu'il faut un contrepoids au principe du régionalisme pour «rétablir l'équilibre».

Des aliénations communes à tous

Les disparités économiques et le manque d'influence politique à Ottawa sont les causes principales d'un sentiment d'injustice et même d'aliénation au niveau des régions. Du moins, plusieurs le pensaient. «Le Canada, disait un participant, est une collection de régions distinctes, chacune nourrissant ses griefs à l'endroit du gouvernement fédéral et des autres régions». Et un autre de reprendre: «Les régions sont séparées, bien sûr, par la distance mais aussi par les différences de perspectives, de culture, d'infrastructure industrielle, de revenus et de débouchés d'emploi». Un Québécois anglophone concluait: «Nous grognons et pleurnichons d'un océan à l'autre».

Aliénation, désenchantement, manque de respect, perte de dignité, impuissance politique, exploitation, complexe d'infériorité, ces mots revenaient souvent lors des audiences de la Commission pour décrire les conditions qui règnent dans les régions à l'extérieur du «Canada central». Un résident de Winnipeg prétendait même que l'aliénation est «la seule chose qui nous soit commune».

Les Prairies, le Nord et les provinces de l'Atlantique présentèrent essentiellement le même grief. Nous avons le sentiment d'être «laissés pour compte» et sans «aucun pouvoir». «Le contrôle de notre destinée nous échappe» en même temps que «la capacité d'inventer notre avenir». «Nous ne voulons pas être de simples spectateurs», disait un participant dans une phrase typique. On estimait que l'exercice du pouvoir et le partage des bénéfices sont très inégalement répartis. Devant cet état de choses, certains intervenants ont émis l'opinion que le Canada serait de toute façon en crise même si le Québec n'était pas «différent».

“Trop souvent, nous avons entendu l'expression *d'un océan à l'autre* — de Vancouver à Halifax. Je me suis souvent demandé si la ville de Victoria se sentait aussi délaissée que Terre-Neuve. Les *Newfie Jokes* n'ont pas amélioré notre image. Il est vrai que les Terre-Neuviens les racontent mieux que quiconque, mais n'oublions pas qu'il est plus facile de rire de soi que de faire rire de soi.”

(Corner Brook Status of Women Council,
à Saint-Jean, T.-N.)

“Il suffit de dire que l'aliénation de l'Ouest est surtout d'ordre économique, géographique et psychologique. Elle est d'ordre économique parce que, à notre avis, les politiques du gouvernement fédéral pénalisent les économies de ressources naturelles des provinces de l'Ouest au profit des économies industrielles et manufacturières du Canada central. Le mécontentement de l'Ouest vient évidemment de facteurs géographiques: la distance qui nous sépare du triangle de décision de la nation et la barrière physique et psychologique que présentent trois chaînes de montagnes nous empêchent de comprendre ce qui se passe dans le reste du Canada et même de nous y intéresser. En dernier lieu, notre mécontentement vient de motifs d'ordre psychologique: nous avons le sentiment que l'organisation et le fonctionnement de certaines de nos institutions nationales [les institutions gouvernementales] les empêchent de traduire de façon efficace la pensée de l'Ouest en des politiques nationales, d'où notre tendance à ne plus participer à ces institutions.”

(à Vancouver)

“L'Ouest apparaît comme une colonie bien fournie dont on peut épuiser les richesses au profit des pouvoirs du Canada central.”

(à Calgary)

“Pourquoi payer tribut à un gouvernement qui, situé à 3 000 milles de chez nous, exploite nos ressources, nous vend de la camelote au prix fort, exige des frais de transport, nous taxe à son avantage et décide sans tenir compte de nous. L'Ouest du Canada compte à la Chambre des communes 68 sièges contre 88 pour l'Ontario et 74 pour le Québec.”

(Committee for Western Independence,
à Vancouver)

“Il se produit deux choses dans l'Ouest. D'abord, la valeur croissante de nos richesses naturelles nous donne un nouveau sentiment de puissance économique qui va nous permettre de redresser les torts du passé. Et puis, notre patience est à bout. Nous ne recherchons pas la confrontation, mais il faut régler les problèmes qui frustrent nos aspirations régionales légitimes. On ne s'en occupe pas dans le système fédéral tel qu'il semble fonctionner actuellement.”

(Alberta Branch of the Canadian Bar Association,
à Calgary)

“De nombreux droits fondamentaux des Yukonais, en tant que Canadiens, leur sont déniés: le droit d'exploiter le sol où et quand nous le jugeons bon, le droit de contrôler nos ressources et nos organisations, et même le droit d'élire le chef de notre propre gouvernement. Ces droits nous sont constamment refusés par le gouvernement central de notre pays.”

(à Whitehorse)

Le grand bénéficiaire de la Confédération, a-t-on soutenu, est le Canada central, particulièrement l'Ontario, et plus spécialement Toronto. La «domination économique du centre» a été dénoncée en termes vigoureux et à maintes reprises. À titre d'exemples, on mentionnait le lieu des sièges sociaux, le taux d'intérêt sur les prêts industriels consentis par les banques, les tarifs de transport ferroviaire et maritime des marchandises, les droits de douane frappant les importations de produits manufacturés et le prix du pétrole de l'Ouest inférieur au cours international. Tout cela était «protégé» au profit du Canada central, disait-on. «Nous sommes tributaires du Québec et de l'Ontario», a conclu un résidant de Vancouver. Le premier ministre de la Saskatchewan a décrit le Canada comme «une communauté structurée au détriment des Canadiens de l'Ouest» qui ont l'impression d'être «des travailleurs dans une petite ville isolée où l'Ontario et le Québec sont propriétaires du seul magasin». Le premier ministre suppléant du Manitoba a qualifié les relations entre l'Ouest et le Canada central de «quasi coloniales» (cf. le chapitre 15, *Les économies régionales*).

Cadeaux et disparités

Notre province, estimait un groupe de la Nouvelle-Écosse, est le fournisseur en biens et matières premières du Canada central. Nombre de citoyens des Maritimes et de Terre-Neuve soutenaient que les «cadeaux» d'un gouvernement central «paternaliste» ne font qu'accentuer les disparités régionales. «Donnez-nous des emplois et non des chèques», lançaient-ils. Ils disaient se sentir «comme des parasites incapables de faire leur part». Certains Terre-Neuviens s'indignaient d'être les souffre-douleur de leurs compatriotes.

Sur le plan économique, les citoyens du Nord soutenaient qu'ils sont les plus exploités de tous les Canadiens, en plus d'être «politiquement opprimés». «Alors que le Québec semble disposé à quitter la Confédération», disait un résidant du Yukon, «notre territoire fait des pieds et des mains pour s'y faire admettre». Les «gens du Sud» ne peuvent aspirer à «planifier» la mise en valeur des ressources du Nord sans reconnaître que les citoyens du Nord en sont les propriétaires légitimes et, qu'à ce titre, ils ont le droit de participer à leur administration et aux avantages qui en découlent, affirmait-on de tous côtés.

Le Québec, a-t-on dit, est un «cas de régionalisme exacerbé». Bien sûr, on a déploré que les Québécois, «isolés dans leur aliénation» et «ignorants du fait que, très souvent, leurs problèmes sont également ceux des autres Canadiens», se fassent trop souvent une image stéréotypée des Canadiens anglais — «Ils sont tous pareils» —. Or, plusieurs participants des provinces de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord professèrent leur sympathie à l'endroit du Québec et, dans une certaine mesure, leur admiration. Leurs motifs étaient divers. Certains admiraient le Québec parce que, selon eux, il sait trouver les «moyens» d'attirer l'attention d'Ottawa sur ses besoins et en retirer des avantages; d'autres, surtout de Terre-Neuve, parce que les Québécois francophones, tout comme eux, sont «exploités». Un groupe de Charlottetown a même menacé de faire sa propre «révolution tranquille», si on ne rend pas justice à sa province.

On s'est élevé également contre la centralisation exagérée de la vie culturelle. Tout doit «aller à et venir de Toronto et Montréal». Un citoyen de la Colombie-Britannique, qui disait en avoir assez, a posé la question: «Pourquoi ai-je dû regarder seulement les Maple Leafs de Toronto à la télé, tous les samedis soirs, des années durant?»

Le pouvoir politique est truqué, estimait-on, à l'avantage de l'Ontario et du Québec. «L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne reconnaît ni ne protège le régionalisme qui est pourtant la pierre angulaire du Canada», soutenait un résidant de Sain-Jean (T.-N.). Les citoyens de l'Ouest, en particulier, ont protesté contre le fait que leur apport de plus en plus considérable au bien-être matériel du pays ne leur vaut pas une participation plus importante au processus décisionnel sur le plan politique. «Les coûts commencent à l'emporter sur les bénéfices», a dit l'un d'eux en guise d'avertissement.

“Le gouvernement fédéral nous a fait terriblement défaut. Tout se passe comme si le ministère fédéral qui est chargé de nous au Yukon considère notre région comme un fief qu’il peut traiter comme bon lui semble.”

(à Whitehorse)

“Pour nous, les sentiments d’aliénation des provinces des Prairies et des Maritimes sont tout aussi urgents que la question de la séparation du Québec pour les Québécois.”

(à Régina)

“Les Terre-Neuviens sont les plus en mesure de sympathiser avec les Canadiens français. Parce que nous aussi, nous savons ce que c’est que d’être pauvres, méprisés et exploités dans un pays que nous disons nôtre mais qu’en réalité, nous ne contrôlons pas. Nous comprenons même les problèmes linguistiques du Québec. Bien des Québécois se disent qu’ils doivent abandonner le français s’ils veulent aller de l’avant tandis que nous, Terre-Neuviens, devons abandonner nos dialectes. Nous comprenons le sentiment des Québécois dont on ridiculise le français à Paris, car on rit de notre anglais à Toronto — oui, et même à Saint-Jean!”

(à Saint-Jean, Terre-Neuve)

“Nous, des Maritimes, ne nous considérons pas comme une région anglaise prospère. Comme le Québec, nous estimons que la Confédération nous a négligés, pénalisés, et que nous avons eu le petit bout du bâton.”

(L’association des enseignants de la
Nouvelle-Écosse, à Halifax)

“Nous, Terre-Neuviens, que nous venions de l’île même ou du Labrador, sommes fortement convaincus que la machine fédérale, malheureusement pour nous, s’occupe bien peu des habitants de sa province située le plus à l’Est. À notre avis, cette machine ne peut rendre que ce qu’y mettent ceux qui sont situés le plus près d’elle et qu’il n’y a, par conséquent, qu’une seule réponse à tout, la réponse du Canada central.”

(La fédération canadienne des femmes
universitaires, à Saint-Jean, T.-N.)

“Les Maritimes possèdent une identité régionale que menacent gravement les pressions d’un dispositif politique où le pouvoir économique, la population et l’attention en général se concentrent sur le Canada central.”

(à Halifax)

“Mes objections à l’unité ne s’adressent pas seulement au Québec mais aussi à l’Ontario, car ces deux provinces constituent, ensemble, le fondement du pouvoir de tout gouvernement et offrent un moyen très efficace de maintenir l’Ouest dans une situation inférieure.”

(à Vancouver)

“Je crois que l’unité nationale est en péril non seulement à cause de M. Lévesque et du gouvernement, mais à cause de l’attitude des fonctionnaires d’Ottawa vis-à-vis de notre région et d’autres régions. Ils pensent que le Canada commence à Kenora et finit juste à l’est de Montréal.”

(à Saint-Jean, T.-N.)

Perte de contact

On a reproché à la Chambre des communes (même si les députés y sont des représentants élus), au Sénat, au cabinet, aux ministères du gouvernement et aux organismes de réglementation d'avoir «perdu le contact» avec les réalités et les aspirations des régions. «Nous avons le sentiment, déclarait un professeur de Vancouver, que l'organisation et le fonctionnement de certaines de nos institutions nationales les empêchent de traduire de façon efficace la pensée de l'Ouest en des politiques nationales». Les causes seraient nombreuses: la distance, les mentalités, la discipline de parti, le mode de nomination aux charges fédérales, le système électoral — et bien d'autres encore. Un citoyen de l'Ouest nous a servi le commentaire suivant: «Le résultat des élections nationales est connu avant même qu'on ne commence le dépouillement du scrutin au Manitoba» (cf. le chapitre 18, *La régionalisation des institutions centrales*).

D'autres cibles populaires étaient la mentalité centralisatrice et l'«insensibilité» des fonctionnaires d'Ottawa devant l'importance du régionalisme. «Douillettement installés dans leurs fauteuils d'acajou posés sur d'épaisses moquettes», n'est qu'une des formules dont on s'est servi d'un océan à l'autre pour pourfendre cette attitude de suffisance. Inefficacité, chevauchement, intrusions, etc., autant de facteurs qui contribuent à accentuer les tensions entre les intérêts régionaux et les institutions nationales, disait-on.

Partout où la Commission s'est rendue, le Sénat était une des cibles de prédilection des franc-tireurs du régionalisme. En tant que représentant des régions, le Sénat a «failli à la tâche». Dans l'Ouest, la distribution des sièges a été qualifiée d'injuste. La même critique revenait chez plusieurs groupes ethniques. D'autres voyaient dans le mode de nomination des sénateurs une violation du principe du fédéralisme.

Bien des gens parmi ceux qui se sont présentés aux audiences semblaient se battre avec un paradoxe: un gouvernement central puissant n'accorde aux régions que peu d'importance dans l'élaboration de la politique nationale mais un gouvernement central faible est incapable de subvenir aux besoins des régions désavantagées (cf. le chapitre 17, *Le partage des pouvoirs*).

Propositions

La majorité de ceux qui ont parlé à la Commission de l'aliénation des communautés régionales ont insisté sur la nécessité de voir dans le régionalisme une source de solidarité nationale. Un thème revenait souvent: le patriotisme commence par la fidélité du citoyen envers sa propre localité pour rejoindre ensuite la région, puis la province et finir, graduellement, par embrasser l'ensemble du pays. On peut donc conclure, disaient plusieurs, que «la vitalité du Canada grandira au rythme de celle de ses régions».

Aucune opinion majoritaire ne s'est dégagée, cependant, sur la façon de mieux adapter les institutions et les comportements canadiens aux aspirations et aux réalités régionales. Certains préconisaient des réformes susceptibles de favoriser une plus grande participation des régions au processus décisionnel national, tant sur le plan politique que sur le plan économique. Pour répondre de façon réaliste aux aspirations régionales, soulignaient d'autres participants, il faudra mieux reconnaître le pouvoir de plus en plus significatif des gouvernements provinciaux. Une plus grande mesure d'autonomie pour les municipalités, voilà ce qu'il faut, disaient certains. Un participant a fait une déclaration énigmatique: «Pour rester ensemble, les Canadiens doivent accepter de s'ignorer davantage les uns les autres».

“Les différences énormes du niveau de vie ou des services gouvernementaux d’une région à l’autre feront peut-être obstacle à tout sentiment communautaire réel.”

(d’Ottawa)

“Les habitants de l’île ne veulent pas être *refaits* à l’image du Canada central. Ils ne veulent pas dépendre d’un gouvernement central paternaliste. Ils veulent être en mesure de créer leur propre avenir.”

(La fédération des municipalités de l’Île-du-Prince-Édouard, à Charlottetown)

“Nous devons atténuer l’aliénation des régions et des minorités en plaçant les activités du gouvernement central qui les touchent de près sous la juridiction d’une Chambre haute dominée par les régions et sensible aux besoins des minorités.”

(à Vancouver)

“Je vous exhorte à rechercher des moyens de rendre le gouvernement fédéral plus sensible aux problèmes des régions et mieux en mesure de les régler dans le cadre de programmes nationaux d’ensemble.”

(à Winnipeg)

“Je crois aussi qu’il faudrait dresser une liste de gens avisés venant du Nord qui sont sûrement des experts sur les problèmes de cette région; cette liste serait prioritaire dans le choix des conseillers ou des employés d’une commission ou d’un conseil fédéral.”

(à Whitehorse)

“Chaque matin, le réseau anglais de Radio-Canada nous sert trois ou quatre heures d’émissions qui émanent de l’Ontario, mais qui, à mon avis, reflètent seulement ce qui se passe dans le Canada central.”

(à Saint-Jean, T.-N.)

“Notre chambre de commerce est prête à accepter l’union politique des provinces maritimes et nous appuyons fortement l’union économique de ces mêmes provinces. Encore une fois, des querelles juridiques ne solutionnent rien.”

(La chambre de commerce du Moncton métropolitain, à Moncton)

“Je suis convaincu que si nous proclamons fièrement que nous sommes Canadiens d’abord et régionalistes ensuite, la moitié de nos problèmes seront réglés.”

(à Vancouver)

“Nous devons également réaliser l’équilibre entre le régionalisme et les besoins de l’ensemble du pays. Nous reconnaissons que le fait pour les Canadiens de s’identifier à leurs régions et d’en faire valoir les aspirations est la source de nombreuses satisfactions et de belles promesses pour l’avenir. Toutefois, le Canada a besoin d’un contrepoids au régionalisme. Plus précisément, il importe que le régionalisme soit éclairé par un sentiment d’engagement envers le Canada, un sentiment plus fort et plus vivant qu’il ne l’est aujourd’hui.”

(Committee on Canadian Studies, University of Alberta, à Edmonton)

Les candidats à la régionalisation

Les institutions et les pratiques fédérales le plus souvent mentionnées comme susceptibles de «régionalisation» étaient les suivantes: le Sénat, la Cour suprême, la fonction publique, le régime des partis, le système électoral, les organismes, conseils et commissions de réglementation (cf. le chapitre 18, *La régionalisation des institutions centrales*).

Des institutions publiques telles que Radio-Canada, l'Office national du film et le Conseil des arts du Canada se doivent, a-t-on proposé, de redoubler d'efforts afin de faire connaître et de soutenir l'activité régionale ailleurs qu'au Québec et qu'en Ontario. Un plus grand nombre de programmes devraient émaner de l'Est et de l'Ouest. D'autres ont réclamé des gouvernements et du secteur privé qu'ils fassent un effort en vue d'accentuer la présence régionale dans la vie culturelle du pays.

Une fonction publique représentative

La plupart de ceux qui ont reproché à la fonction publique fédérale d'être insensible aux intérêts régionaux ont proposé une intensification du recrutement des cadres supérieurs dans toutes les régions du pays. Une fois en place, il faudra continuer à les tenir au courant des dimensions régionales que comportent les questions de l'heure. «Tout fonctionnaire supérieur devrait être affecté dans une des grandes régions du Canada pendant au moins deux ans», proposait un résidant de Saint-Jean (T.-N.). L'expression «une fonction publique représentative» est venue sur les lèvres de certains. On n'était pas sans se rendre compte des inconvénients que comporte la «régionalisation» du recrutement de la fonction publique fédérale. Les recrues en provenance des régions risquent fort, croyait-on, d'être converties au «credo» du Canada central et de perdre rapidement tout contact avec leurs régions d'origine. Certains estimaient alors qu'une véritable déconcentration du gouvernement central serait le moyen le plus sûr de répondre à certaines des doléances des régions.

Quelques participants ont proposé le regroupement de certaines des provinces du Canada «en fonction de frontières historiques, culturelles et géographiques». Malheureusement, faisait-on remarquer, les petites provinces «abandonnent leurs pouvoirs au gouvernement central à cause de leur incapacité de négocier à partir d'une position de force». D'autres ont souligné à la Commission que les frontières provinciales représentent beaucoup pour eux. Le particularisme provincial est trop enraciné; il fera échec, ont-ils prédit, à toute tentative de refaire la carte du Canada. Pour leur part, des résidents des Territoires ont réclamé le statut de province ou, à tout le moins, l'accentuation du gouvernement responsable chez eux.

Parmi toutes les idées avancées, certaines n'avaient rien à voir avec des changements institutionnels. On nous a souvent répété, par exemple, que les Canadiens ont besoin de se mieux connaître, de visiter leur pays, d'en arriver à apprécier leurs différences, de définir des «normes culturelles» et, en règle générale, de ressentir plus profondément le «privège de leur appartenance à ce pays». Pour équilibrer le régionalisme, certains proposèrent une «profession de foi envers le Canada» et invitèrent leurs compatriotes «à penser en terme d'un pays».

